John Adams Library,

IN THE CUSTODY OF THE BOSTON PUBLIC LIBRARY.

SHELF Nº
★ ★
ADAMS
215.1
v.3

Digitized by the Internet Archive
in 2009

http://www.archive.org/details/memoiresdemonsie03torc

MEMOIRES
DE MONSIEUR
DE TORCY,
POUR
SERVIR A L'HISTOIRE
DES NEGOCIATIONS

Depuis le Traité de RYSWYCK jusqu'à la Paix D'UTRECHT.

TOME TROISIEME.

A LONDRES,
Chez NOURSE & VAILLANT,
Et ſe trouvent A AMSTERDAM,
Chez E. van HARREVELT,
Et A UTRECHT, *chez H. SPRUIT.*
MDCCLVII.

ADAMS 215.1
v.3

SOMMAIRE.

ETat de l'Espagne. Succès de Mr. de Vendôme. Etat de l'Angleterre. Révolution dans le Ministére d'Angleterre. Causes de cette révolution. Origine de la négociation entre la France & l'Angleterre. L'Abbé Gaultier & Prior sont envoyés successivement en France. Premiéres propositions pour la Paix. Mort de l'Empereur Joseph. Mr. Ménager part pour Londres en qualité de Ministre Plénipotentiaire. Ses instructions. Conférences avec les Ministres de la Reine Anne. Difficultés. Nouvelles propositions. Nouveaux obstacles. On se rapproche. On signe de part & d'autre des articles préliminaires. Bonne-foi du Plénipotentiaire de France & des Ministres Anglois. Mr. le Maréchal de Tallard est relâché sur sa parole. La Reine envoie Mr. Stafford en Hollande, pour préparer les Hollandois à la Paix générale. Confiance, bonne intelligence établie & soutenue entre la Reine Anne & le Roi, & entre les Ministres des deux Couronnes. Inquiétude des Alliés au sujet de cette négociation. Les Hollandois députent Buys en Angleterre, pour y susciter des troubles & retarder l'ouvrage de la Pacification. Etat de l'Angleterre. Manéges de Buys, des Ministres des Alliés, & des Ennemis du Gouvernement. Caractére du Comte de Gallas, Mi-

nistre

niſtre de l'Archiduc. Sa conduite. Ses projets odieux, découverts & punis. Intrigues de Buys. La Reine adreſſe un Mémoire à Louis XIV. Réponſe du Roi aux objets de ce Mémoire. On applanit toutes les difficultés qui pourroient ſurvenir. Complot formé contre le Miniſtre d'Angleterre. Nouveau Parlement. Le Roi donne des inſtructions au Maréchal d'Huxelles, à l'Abbé de Polignac & à Mr. Ménager, nommés Plénipotentiaires pour la Paix d'Utrecht.

MEMOIRES

POUR

SERVIR A L'HISTOIRE

DES NÉGOCIATIONS

Depuis le Traité de RYSWYCK jusqu'à la Paix D'UTRECHT.

TROISIEME PARTIE.

Négociations avec l'Angleterre, pour la Paix générale, 1711.

LA rupture des Conférences * de Geertruydenberg, avoit dissipé toute apparence de paix. Les progrès des ennemis, depuis l'ouverture de la Campagne jusqu'à la fin du mois d'Août, ne laissoient plus d'espérance de voir finir heureusement une guerre, que la France soutenoit si difficilement.

* 1710.

Nuls

Nuls moyens pour elle de traiter à des conditions qu'il fût en ſon pouvoir d'accomplir. Il étoit impoſſible de perſuader au Roi d'Eſpagne, de deſcendre volontairement du Trône où Dieu l'avoit placé. Il ne l'étoit pas moins de l'en arracher par la force, dans l'eſpace de deux mois, quand même le Roi ſe fût ſoumis à cet injuſte engagement. Le mauvais état des affaires de Philippe n'affoibliſſoit pas ſon courage. La Reine d'Eſpagne n'en avoit pas moins que le Roi ſon époux, & plutôt que de céder à l'adverſité, l'un & l'autre obligés d'abandonner la capitale de leurs Etats, avoient unanimement réſolu de s'embarquer & de transférer, s'ils y étoient forcés, leur ſéjour & le ſiége de la Monarchie Eſpagnole aux Indes Occidentales.

Qui eût dit alors que les proſpérités de cette alliance ſi formidable des ennemis de la France & de l'Eſpagne étoient à leur dernier période; que l'Etre Souverain qui fixe des limites à la mer, & calme quand il lui plaît l'impétuoſité de ſes flots, arrêteroit inceſſamment le torrent de tant de victoires; que deux ans ne s'écouleroient pas encore, & qu'avant ce terme ces guerriers ſi fiers, ſi enyvrés de leurs ſuccès, confondus alors dans leurs deſſeins reſtitueroient au Roi les plus importantes des Places qu'ils lui avoient enlevées; qu'il ne feroit plus queſtion de leur part, ni d'en exiger en ôtage pour ſûreté de la parole inviolable d'un grand

grand Roi, ni de propoſer comme baſe & régle invariable d'un Traité, des préliminaires odieux, inventés & ſoutenus par les ennemis de la paix & de toute voie de conciliation; que la mémoire en ſeroit abolie; que ce ſeroit faire grace aux Hollandois, que d'oublier la hauteur des diſcours que leurs Députés avoient tenus dans ces Conférences ſi captieuſes de leur part, où ils n'avoient parlé clairement que pour armer le pére contre le fils: que malgré les efforts de la ligue & les avantages qu'elle avoit remportés, le petit-fils de Saint Louis, choiſi par la Providence pour régner en Eſpagne, demeureroit affermi ſur ſon Trône, reconnu Monarque & poſſeſſeur légitime de l'Eſpagne & des Indes, par un nombre d'ennemis qui ne recueilleroient de tant d'années d'une guerre ſanglante, que l'accablement des dettes contractées pour ſoutenir leurs vaſtes deſſeins.

Ces révolutions ſi peu attendües, ſi peu apparentes au mois d'Août 1710, devoient être l'œuvre du doigt de Dieu. Les hommes ne pouvoient ſe flatter que leur induſtrie, ou leur vaine ſageſſe duſſent préparer & conduire de ſi grands changemens; mais qui les auroit annoncés, eût paſſé pour viſionnaire.

Le premier événement heureux pour la France & pour l'Eſpagne, fut la victoire que le Roi Catholique à la tête de ſon armée, que le Duc de Vendôme commandoit ſous

ſes ordres, remporta ſur celle de l'Archiduc commandée par le Comte de Staremberg, un des meilleurs & des plus fameux Généraux de l'Empereur. La bataille ſe donna dans la Province d'Eſtramadoure, auprès de la ville de Brihvéga au mois de Novembre 1710.

L'Archiduc retourné pour lors en Catalogne, avoit quitté ſon armée par le défaut de ſubſiſtance, & elle n'étoit pas aſſez nombreuſe pour s'étendre dans les parties de l'Eſpagne où elle auroit trouvé des vivres. Envain les Envoyés d'Angleterre & de Hollande à Lisbonne, avoient preſſé le Roi de Portugal d'envoyer à l'armée 3000 hommes de pied & 1000 chevaux. Ils avoient été refuſés; ce Prince craignoit pour ſon Pays, & jugeoit à propos de garder ſes troupes pour la défenſe de ſes frontiéres. Par la même raiſon il ne voulut pas faire marcher, comme ces Miniſtres le demandoient, les troupes Portugaiſes qui étoient à la ſolde de ces deux Puiſſances. Ainſi l'armée des Alliés manquant & de vivres & de troupes en aſſez grand nombre pour faire des détachemens, la néceſſité de ſubſiſter obligea Stanhope, ſoit raiſon ſoit prétexte, à s'enfermer dans Brihvéga avec le corps de troupes Angloiſes qu'il commandoit. Il y fut aſſiégé par le Duc de Vendôme le 8 de Novembre, & forcé le 10 du même mois de ſe rendre priſonnier de guerre avec huit Bataillons & autant d'Eſcadrons Anglois, dans

le

le tems que Staremberg arrivoit pour le ſecourir, à la veille de la bataille.

Les ſuccès imprévus du Roi d'Eſpagne prouvoient à ſes ennemis, qu'il ne ſeroit pas auſſi facile qu'ils ſe le figuroient, de le dépoſſéder de ſes Etats. La fidélité de la plus grande partie de ſes ſujets, en étoit encore une preuve évidente. Quoique ſon Compétiteur eût été reconnu à Madrid, à Tolède, en d'autres villes ouvertes & ſans défenſe, il n'en étoit pas plus déſiré de la Nation Eſpagnole. Ainſi chaque jour il devenoit plus difficile aux ennemis du Roi Philippe, de le faire deſcendre du Trône dont il étoit poſſeſſeur. Le poids d'une guerre onéreuſe ſoutenue depuis tant d'années, augmentoit à meſure que les moyens diminuoient d'en continuer les dépenſes. On pouvoit croire que la néceſſité de faire la paix, l'emporteroit enfin ſur l'animoſité de tant de Nations conjurées contre la France. Mais la voie des armes n'étoit pas celle que la Providence Divine avoit déſignée pour calmer l'Europe. Les Hollandois avoient laiſſé échapper les occaſions de contribuer à ſa tranquillité, l'honneur en étoit réſervé à l'Angleterre.

La Nation Angloiſe auſſi animée, & peut-être plus qu'aucune autre à s'oppoſer à la puiſſance de la France, plus perſuadée qu'il étoit eſſentiel à ſes intérêts de ne pas ſouffrir qu'un Prince de France ſe maintînt dans la poſſeſſion de la moindre partie de la Mo-

narchie Espagnole, étoit encore intérieurement plus agitée par la passion des deux factions qui la partageoient, principalement depuis la révolution arrivée en l'année 1688, & l'événement du Prince d'Orange à la Couronne de la Grande-Bretagne.

Une de ces factions étoit celle des Torys, l'autre celle des Wigs. Il seroit inutile de rechercher l'origine, assez incertaine de ces noms de parti. Il suffit de savoir, que sous le nom de Torys on entendoit les zélateurs de l'Eglise Anglicane, opposés non seulement aux Catholiques, mais à différentes Sectes souffertes en Angleterre, & comprises sous la dénomination de non Conformistes. On les regardoit de-plus comme partisans de l'autorité suprême des Rois & du pouvoir despotique.

Les Wigs, au-contraire, dont la Religion, s'ils en ont une, est Presbytérienne, penchoient pour le Gouvernement Républicain, & se déclaroient ennemis du pouvoir arbitraire & de l'autorité sans bornes. Ils avoient eu la part principale à la derniére révolution, & avoient le plus aidé le Prince d'Orange à monter au Trône de la Grande-Bretagne; aussi les avoit-il placés dans les principaux Emplois, & le plus grand nombre des membres du Parlement étant Wigs, la supériorité des suffrages étoit comme assurée à ce parti.

Il avoit conservé ces avantages depuis que la Reine Anne régnoit, & le Duc de Marlbo-

borough, très-occupé de ſa propre élévation, avoit abandonné le parti des Torys, & embraſſé celui des Wigs.

Le Comte de Godolphin, Grand-Tréſorier d'Angleterre, uni à Marlborough, & par l'intérêt de ſa fortune, & par le mariage de leurs enfans, étoit du parti des Wigs. L'un commandoit les armées avec autant d'autorité que de réputation; l'autre étoit maître des Finances, & les gouvernoit très-habilement. L'un & l'autre ſe ſoutenoient mutuellement, enſorte qu'il étoit difficile de les attaquer & de réuſſir. Ce n'étoit cependant qu'en leur faiſant perdre la confiance de la Reine, que les Torys pouvoient ſe flatter d'affoiblir leurs antagoniſtes; & ce n'étoit pas encore aſſez, il falloit faire diſſoudre le Parlement où les Wigs étoient ſi ſupérieurs, & en convoquer un nouveau.

Quelques Miniſtres Prédicans, dont le plus renommé fut le Docteur Sacheverel, ſoit ſuſcités, ſoit de leur pur mouvement, donnérent par leurs ſermons le premier commencement à cet ouvrage.

On les accuſa, particuliérement Sacheverel, qui avoit prêché devant la Reine, dans l'Egliſe de Saint Paul, d'avoir attaqué la derniére révolution & la tolérance; inſinué que l'Egliſe Anglicane étoit en grand danger ſous le régne préſent; enfin que l'adminiſtration de cette Princeſſe, dans les Affaires Eccléſiaſtiques & Civiles, tendoit à la ruine du Gouvernement.

Sacheverel avoit dit qu'il ſe trouvoit de faux fréres parmi les perſonnes diſtinguées par leur caractére & par leurs emplois, dans l'Egliſe & dans l'Etat.

Quelques propoſitions avancées ſur l'obéiſſance paſſive, émurent beaucoup les eſprits des Anglois, peu diſpoſés à la ſoumisſion. Sacheverel fut pourſuivi vivement & interdit pour trois ans, après de longues conteſtations, dans le Parlement, en préſence de la Reine. On condamna les deux ſermons qu'il avoit prêchés, à être brûlés par la main du Bourreau: quelques autres compoſés à-peu près dans le même eſprit, & prêchés dans les Provinces, eurent le même ſort en différens lieux de l'Angleterre.

Quoique Sacheverel eût attaqué le droit de la Reine Anne à la Couronne, & ſon adminiſtration, elle fut moins bleſſée de ſes ſermons, qu'irritée de l'ardeur des Wigs, à faire condamner toute oppoſition enſeignant aux peuples l'obéiſſance que les ſujets doivent à leur Souverain. Elle ouvrit les yeux ſur le danger, où jusqu'alors elle s'étoit expoſée, livrant ſon autorité à des gens toujours attentifs à diminuer, même à anéantir celle des Rois. Les ennemis des Wigs profitérent des diſpoſitions de cette Princeſſe. Elle prorogea le Parlement, & bientôt après elle fit des changemens conſidérables dans les Charges de l'Etat & de la Cour.

Le Comte de Sunderland, Sécretaire-d'Etat, gendre de Marlborough, & fils de Sun-

der-

derland, qui dans la même Charge avoit indignement abusé de la confiance du Roi Jaques, & trahi son Maître, fut congédié, & sa Charge donnée au Vicomte de Darmouth, dont le pére commandant la flotte de ce malheureux Prince au tems de la révolte, ne lui avoit pas été plus fidéle que son Ministre. Les amis de Sunderland eurent soin de répandre qu'il s'étoit volontairement démis de sa Charge, prévoyant le précipice où de mauvais conseils entraîneroient la Reine sa Maîtresse.

Les Directeurs de la Banque, ou Wigs, ou excités par ce puissant parti, représentérent que le changement de Ministres causoit un préjudice considérable au crédit, si nécessaire à conserver dans les conjonctures présentes. On suscita quelques Communautés, & elles présentérent des adresses à la Reine conçues dans le même esprit.

L'allarme ne fut pas moins vive, mais peut-être plus générale & plus sincére en Hollande, où les conférences se tenoient encore à Geertruydenberg.

Pour calmer les esprits, la Reine de la Grande-Bretagne déclara premiérement en Angleterre, ensuite elle chargea Townsend, son Ambassadeur en Hollande, de déclarer qu'elle ne feroit pas d'autres changemens dans son Conseil, que ceux qu'elle venoit de faire. Il eut ordre d'ajoûter à ces assurances, que rien ne seroit capable d'altérer

la confiance qu'elle prenoit en la fidélité & capacité du Duc de Marlborough.

* Les Conférences pour la paix ſe rompirent à la fin du mois de Juin, & le 19 Août Godolphin fut privé de la Charge de Grand-Tréſorier. La Reine nomma pour l'exercer, cinq Commiſſaires dont le Comte Pawlet étoit le premier; les quatre autres furent Harley, Manſel, Paget & Benſon: mais Harley qui les avoit choiſis, bien ſûr qu'aucun d'eux ne le contrediroit, ſe pouvoit dire dès-lors Grand-Tréſorier d'Angleterre. Il étoit homme d'eſprit, connoiſſant parfaitement ſon Pays & le génie de ſa Nation, bien inſtruit des loix, des conditions du Royaume, & des manéges à pratiquer dans les ſéances des Parlemens. Il avoit été Orateur de la Chambre des Communes, & gardoit au fond de ſon cœur un ardent déſir de ſe venger de Marlborough, qui lui avoit fait ôter la Charge de Sécretaire-d'Etat. L'eſprit de parti ne dominoit point en lui. Tantôt Wig, tantôt Tory, la voie qu'il préféroit, étoit celle qui pouvoit le conduire le plus ſûrement à la fortune. Il eſpéra en trouver la route, s'il pouvoit s'inſinuer dans la confiance de la Reine.

Elle en avoit une particuliére alors en une de ſes femmes, nommée Hill; la Ducheſſe de Marlborough, de qui elle étoit parente, l'avoit fait entrer au ſervice de cette Princeſſe. La Hill ſut plaîre à ſa Maîtreſſe, & ſe

* 1710.

ſe voyant aimée profita de l'imprudence de ſa bienfaitrice,qui perdit par ſes hauteurs, ſa fierté, ſon manque de reſpect, ſon ingratitude envers ſa Souveraine, la faveur dont elle avoit été longtems en pleine poſſeſſion. La Ducheſſe de Marlborough fut diſgraciée; ſa parente loin d'employer ſes ſoins pour appaiſer la Reine, applaudit à ſon juſte courroux, & conſeillée par Harley ſon ami, elle aigrit encore la colére de ſa Maîtreſſe, contre le mari auſſi bien que contre la femme. Elle étoit animée par ſon propre reſſentiment contre le Duc de Marlborough. Elle avoit un frére Officier dans les Troupes; on dit qu'il s'étoit diſtingué à la bataille d'Almanza. Sa ſœur demanda pour lui le Régiment qu'avoit eu le Comte d'Eſſex. La Reine vouloit accorder la demande, mais elle ſe vit contrainte de céder à l'oppoſition opiniâtre de Marlborough; & pour combler la meſure Sunderland, encore alors Sécretaire-d'Etat, mit inutilement toute ſon induſtrie en uſage, pour engager la Chambre des Communes à demander à la Reine d'éloigner de ſa perſonne cette femme mariée alors à Mashan, (il n'étoit pas encore Lord Mashan.)

Harley avoit habilement profité de ces circonſtances ſi favorables pour irriter la Reine, & perdre par le moyen de la favorite ceux dont il vouloit ſe venger. Il déploroit avec la Mashan le ſort de cette Princeſſe. Elle n'auroit pas dû, diſoit-il, s'attendre

dre à l'ingratitude de gens qu'elle avoit élevés au comble du pouvoit & des honneurs; & la meilleure des Souveraines ne devoit pas croire, que loin de reconnoître ſes bienfaits, ces ingrats employeroient à la contrarier, l'autorité dont elle les avoit révêtus. Il ſemble, diſoit-il, qu'une ſeule famille régne en Angleterre; elle diſpoſe non ſeulement des Charges & des Emplois, mais des fonds publics. Un ſeul homme eſt maître de l'armée, de la flotte, & des impôts que les Peuples payent avec tant de peine, pour l'entretien des troupes & de la marine. Les bons Anglois en gémiſſent, ils plaignent une Reine, digne par ſes qualités perſonnelles, non ſeulement de leurs reſpects, mais de toute leur affection, & qui la poſſéderoit totalement, ſi conſervant ſon autorité elle ne la livroit pas ſans réſerve à un ſujet véritablement heureux à la guerre, mais encore plus attentif à accumuler par toutes ſortes de voies des richeſſes immenſes, que touché du bien ſolide de l'Etat.

Car enfin on ne voyoit pas jusqu'alors, quel avantage l'Angleterre retiroit de ces victoires du Duc de Marlborough ſi célébrées. Le commerce de la Nation dépériſſoit tous les jours, les finances s'épuiſoient, les dettes de l'Etat augmentoient, & bientôt les taxes ne ſeroient plus payées. On éloignoit cependant la fin d'une guerre infructueuſe au Royaume, à charge aux Peuples, mais utile au Général, maître de la con-

continuer, tant qu'il efpéreroit de s'enrichir en la prolongeant, & que fon crédit feroit foutenu en Angleterre par un parti puiffant, dont le principal objet étoit de borner l'autorité des Rois.

Ces converfations répétées à la Reine par la Mashan, introduifirent Harley à des audiences particuliéres que cette Princeffe lui donna fecrétement. Elle avoit bonne opinion de fa capacité. Il acquit bientôt fa confiance dans ces entretiens fecrets, & fut perfuader que fujet fidéle, il ne parloit que felon la vérité & comme le demandoit le fervice de fa Souveraine; qu'elle avoit un extrême intérêt de favoir que la meilleure partie d'une Nation libre, telle que la Nation Angloife, ne fouffroit pas fans indignation de voir entre les mains de deux hommes le pouvoir exceffif, dont Marlborough & Godolphin, encore alors Grand-Tréforier s'étoient emparés; que deux familles feules amaffoient des richeffes immenfes, pendant que toute l'Angleterre gémiffoit fous le poids des taxes.

On prétend qu'il découvrit à la Reine, que les fermons du Docteur Sacheverel, étoient l'ouvrage des Torys; qu'ils avoient eu en le fufcitant, deux points de vue; l'un d'engager les Wigs à déclarer publiquement leurs fentimens, toujours oppofés à l'Autorité Royale; l'autre, de forcer Godolphin à rendre compte de fon adminiftration. C'étoit le motif des propofitions de l'Obéiffance paffi-

paſſive & du mauvais Gouvernement traités dans ces ſermons.

La Reine avoit été préſente aux débats qu'ils cauſérent dans le Parlement. Elle avoit entendu les diſcours emportés des Wigs contre les Prérogatives Royales. Harley ne pouvoit rien ajoûter de plus fort pour les perdre dans l'eſprit de ſa Maîtreſſe: il ſuffiſoit de les rappeller à ſa mémoire.

Quant au point du ſermon qui regardoit le Gouvernement, Harley aſſura la Reine que jamais les Torys n'avoient eu la penſée d'attaquer ſon adminiſtration, mais ſeulement celle des finances gouvernées par Godolfin; qu'il avoit été agité dans la Chambre des Communes, de lui demander ſes comptes, & de les examiner; que le crédit ſupérieur des Wigs avoit empêché que cette réſolution ne fût priſe. Au-reſte Godolphin en avoit été ſi effrayé, qu'il s'étoit figuré que ſa ſeule reſſource pour éviter un tel péril, étoit de détourner ſur quelqu'autre objet l'attention du Parlement. Les ſermons de Sacheverel & de quelques autres, avoient fourni très-à-propos l'amuſement, dont Godolfin s'étoit propoſé d'occuper les deux Chambres. De-là, ſelon Harley, tant de bruit, tant d'appareil, tant d'éclat pour faire condamner un Prédicateur ignorant, & proſcrire de mauvais diſcours, dont la mémoire ſe feroit perdue dans le moment qu'ils avoient été prononcés, s'ils n'euſſent pas attaqué l'adminiſtration des Finances. Mais

Godol-

Godolphin si habile, si prudent, s'étoit égaré dans la voie qu'il avoit prise pour éviter le naufrage, sa ruse lui avoit mal réussi; car rendant fameuse la cause de Sacheverel, il en étoit arrivé, qu'une Reine si éclairée, si sage, avoit elle-même entendu les Wigs soutenir avec âcreté leurs maximes pernicieuses, & se déclarer en sa présence ennemis de son autorité.

Cette Princesse étoit témoin & juge en même tems de la vérité des discours que lui tenoit Harley. Elle pouvoit les soupçonner de calomnies inventées par le désir d'une vengeance particuliére; elle comprit la nécessité de changer de Ministres, de retirer des mains des Wigs l'autorité que sa facilité trop grande leur avoit laissé usurper, & de se servir des conseils de Harley, dans les changemens que demandoient le bien de ses Etats, & la conservation de son pouvoir & de sa dignité.

C'étoit donc en suivant ces avis, qu'au mois d'Août la Reine Anne ôta la Charge de Grand-Trésorier d'Angleterre à Godolphin, & qu'elle en commit l'exercice à cinq Commissaires.

La destitution de Sommers, Président du Conseil, suivit celle du Grand-Trésorier. Le Comte de Rochester, oncle de la Reine, eut la place de Sommers.

Boy, le Secrétaire-d'Etat, collégue de Sunderland, prévint le sort dont il se crut menacé, & remit sa Charge volontairement: elle

elle fut donnée à Saint Jean, Sécretaire des Guerres; capable, par la beauté de ſon génie, & la vivacité de ſon eſprit très-orné, d'excercer les plus grands emplois. On ne lui connoiſſoit aucune liaiſon avec Harley, il paroiſſoit plutôt en avoir avec Marlborough, mais ſans dépendre de cet homme, alors maître d'Angleterre. Saint Jean ne dépendoit que de la Reine ſa Maîtreſſe, & ſon principal objet étoit le ſervice & la gloire de cette Princeſſe.

Le Duc de Devonshire perdit la Charge de Grand-Maître de la Maiſon: elle fût donnée au Duc de Buckingham.

Le Comte de Warton, Viceroi d'Irlande, le Comte d'Oxford, premier Commiſſaire de l'Amirauté, auparavant connu ſous le nom de l'Amiral Ruſſel, remirent leurs Commiſſions. Enfin les proclamations furent publiées pour diſſoudre le Parlement, en aſſembler un nouveau, & faire l'élection des ſeize Pairs d'Ecoſſe qui devoient y aſſiſter.

Tant de ſi rudes coups portés aux Wigs, ne ſe firent pas moins ſentir en Hollande qu'en Angleterre. On ne doutoit plus à La Haye que la Reine de la Grande-Bretagne changeant ſon Conſeil, n'eût auſſi changé ſes maximes. Envain ſon Ambaſſadeur aſſuroit qu'en choiſiſſant de nouveaux Miniſtres, elle conſervoit les mêmes ſentimens pour la cauſe commune, & la même confiance pour le Duc de Marlborough. Ni les paroles de

Town-

Townſend, ni les Lettres de la Reine ſa Maîtreſſe, aux Etats-Généraux, ne calmoient l'inquiétude & la crainte de ſes Alliés. Les Miniſtres de Hollande, coupables envers leur République, d'avoir laiſſé perdre tant d'occaſions favorables de lui procurer l'honneur de pacifier l'Europe, publioient pour éviter les reproches que méritoit leur conduite, que la France ſe tromperoit, ſi elle ſe flattoit de profiter des changemens arrivés dans le Gouvernement d'Angleterre. Ils faiſoient répandre le bruit, que le nouveau Miniſtére ſeroit plus ferme que l'ancien ſur les conditions avantageuſes qu'il demanderoit en faveur des Alliés. La promeſſe poſitive que la Reine d'Angleterre avoit faite, de renvoyer inceſſamment le Duc de Marlborough en Hollande, étoit donnée comme une preuve des bonnes intentions de cette Princeſſe.

C'étoit en effet continuer à ce Général l'autorité dangereuſe qu'il avoit ſur les Troupes, que de lui laiſſer encore le commandement des armées; mais il étoit difficile de l'en priver; ſa réputation étoit trop bien établie, & aucune faute capitale ne lui étoit encore imputée. Aucun Officier Général en Angleterre ne poſſédoit les mêmes talens, & n'auroit eu comme lui la confiance des Alliés.

Les nouveaux Miniſtres limitérent ſon autorité, mais cette marque aſſez inutile de mauvaiſe volonté, lui faiſoit voir en même

tems qu'il étoit craint, & qu'on ne pouvoit ſe paſſer de ſes ſervices. Il étoit irrité des traitemens faits à ſa femme, à ſes Alliés, à ſes amis, & de voir leurs ennemis choiſis pour les remplacer dans leurs Charges. On l'irritoit encore en lui retranchant une partie du pouvoir qu'il avoit exercé les années précédentes, & cependant il en conſervoit aſſez pour ſe venger. L'unique moyen de le réduire au rang des autres ſujets, étoit de faire la paix. Les Wigs en avoient fortement traverſé la concluſion. Il ſembloit que la Hollande ſe fût emparée des négociations pour les faire échouer, & que l'Angleterre ſe fût fermé les voies de traiter. Il falloit en trouver alors quelqu'une aſſez ſûre pour faire connoître ſecrétement au Roi l'état de l'Angleterre, les diſpoſitions de la Reine Anne & de ſon Conſeil; & cette voie devoit être ſi obſcure qu'il n'y eût lieu, ni de la pénétrer, ni même d'en avoir le moindre ſoupçon.

Pendant l'Ambaſſade du Maréchal de Tallard auprès du Roi Guillaume, un Prêtre nommé Gaultier, fils d'un Marchand établi à Saint Germain-en-Laye, paſſa en Angleterre. Il diſoit la Meſſe dans la Chapelle de l'Ambaſſadeur, & s'introduiſit chez le Comte de Jerſey, qui avoit été Ambaſſadeur en France après la paix de Ryswyck, dont la femme étoit Catholique; il y fit particuliérement connoiſſance avec Prior, autrefois Sécretaire de l'Ambaſſade de Jerſey, & aupara-

paravant de celle du Comte de Portland.

Gaultier s'inſtruiſit des affaires d'Angleterre, enſorte que le Maréchal de Tallard obligé, par la rupture entre la France & l'Angleterre, de revenir auprès du Roi, jugea que cet Eccléſiaſtique ſeroit aſſez bien informé pour donner de tems en tems des nouvelles de ce qu'il verroit, & apprendroit de plus important pour le ſervice de Sa Majeſté. Il lui recommanda de prolonger ſon ſéjour à Londres auſſi longtems qu'il lui ſeroit permis d'y demeurer, d'obſerver ſagement les événemens, d'en rendre compte en France au Miniſtre chargé des Affaires Etrangéres, mais de le faire avec la diſcrétion néceſſaire pour n'être pas regardé en Angleterre & accuſé comme eſpion; ainſi d'écrire rarement, & de maniére qu'il ne pût s'attirer un ordre de ſortir du Royaume, ou quelqu'autre traitement encore plus fâcheux.

Les ordres laiſſés par le Maréchal de Tallard, furent ponctuellement ſuivis. Gaultier écrivoit très-rarement, & ne donna aucun avis important pendant le cours de la guerre. Auſſi ſon ſéjour à Londres n'excita aucun ſoupçon; il eut la liberté entiére d'y demeurer, & la Chapelle de l'Ambaſſadeur de France ne ſubſiſtant plus, il alloit dire la Meſſe dans la Chapelle du Comte de Galas, reconnu à Londres en qualité d'Ambaſſadeur de l'Archiduc comme Roi d'Eſpagne.

Le Comte de Jerſey, lié avec les nouveaux

Miniſtres, propoſa Gaultier comme l'homme de confiance, en même tems obſcur, tel qu'on le déſiroit pour envoyer en France. La propoſition fut agréée, & Jerſey commis pour inſtruire Gaultier, mais verbalement & ſans lui rien donner par écrit.

L'inſtruction conſiſtoit à faire ſavoir au Roi „ que les nouveaux Miniſtres, à qui la „ Reine de la Grande-Bretagne avoit con- „ fié le ſoin de ſes affaires, ſouhaitoient la „ paix, & la croyoient néceſſaire au bien „ du Royaume d'Angleterre; qu'il ne dé- „ pendoit pas d'eux d'ouvrir une négocia- „ tion particuliére avec la France, étant „ obligés pour leur propre conſervation „ de garder de grands ménagemens; qu'il „ étoit donc néceſſaire que le Roi fît pro- „ poſer encore aux Hollandois de renouer „ les Conférences pour la paix générale; „ que lorsqu'elles ſeroient ouvertes, les „ Ambaſſadeurs que l'Angleterre nomme- „ roit pour y aſſiſter, auroient des ordres ſi „ précis qu'il ne ſeroit plus permis à la Ré- „ publique de Hollande d'en traverſer la „ concluſion".

L'Abbé Gaultier, arrivé à Nieuport le 15 Janvier 1711, avertit le Sécretaire-d'Etat de ſon paſſage, & des facilités qu'il avoit trouvées de la part de l'Officier commandant pour le Roi dans la Place, pour ſe rendre ſûrement & promptement à Paris. Il écrivit qu'il deſcendroit à la Maiſon des Péres de l'Ora-

l'Oratoire de la Rue Saint Honoré, qu'il y attendroit les ordres qui régleroient ſa conduite, & ſe donneroit ſeulement à connoître ſous le nom de Delorme au Supérieur de la Maiſon.

L'arrivée de Gaultier ſuivit de près l'avis qu'il en avoit donné. Il ſe rendit le ſoir à Verſailles à l'appartement du Miniſtre, qui ne le connoiſſoit que par les Lettres qu'il en avoit reçues aſſez rarement. „ Voulez-vous, lui dit-il la paix? Je viens „ vous apporter les moyens de la traiter, „ & de conclure indépendamment des Hol- „ landois, indignes des bontés du Roi, & „ de l'honneur qu'il leur a fait tant de fois „ de s'adreſſer à eux pour pacifier l'Europe". Demander alors à un Miniſtre de Sa Majeſté, s'il ſouhaitoit la paix, c'étoit demander à un malade, attaqué d'une longue & dangereuſe maladie, s'il en veut guérir. Comme il y a cependant des Charlatans de toute eſpéce, il étoit de la prudence de ſuſpendre une eſpérance trop flatteuſe, & d'apprendre avant que de la former, quelle étoit la miſſion de l'Abbé Gaultier, & quels moyens il prétendoit employer pour y réuſſir.

Il rendit compte & de l'état du Gouvernement préſent de l'Angleterre, & de la maniére dont il avoit été envoyé. Quant aux moyens d'entamer une négociation, & de la conduire à une heureuſe fin, „ don- „ nez-moi, dit-il, une Lettre pour Milord „ Jerſey; écrivez-lui ſimplement que vous

„ avez été bien aiſe d'apprendre de moi
„ qu'il étoit en bonne ſanté, que vous m'a-
„ vez chargé de le remercier de ſon ſouve-
„ nir, & de lui faire vos complimens".

Cette Lettre ſeule ſera mon paſſeport & mon pouvoir, pour écouter les propoſitions qu'on vous fera. Je retournerai à Londres, & vous les rapporterai avant qu'il ſoit peu.

La paix étoit auſſi néceſſaire, auſſi déſirée, qu"elle étoit peu attendue. Toute négociation en Hollande n'avoit produit, de la part des ennemis, que plus d'éloignement, plus d'animoſité, plus d'opiniâtreté à continuer la guerre.

L'Angleterre plus encore qu'aucune autre Puiſſance, en avoit jusqu'alors ſoufflé le feu. Les nouveaux Miniſtres de cette Couronne, tenoient un langage totalement différent de celui de leurs prédéceſſeurs; & les avances qu'ils feroient devoient être d'autant moins ſuſpectes, qu'il étoit de leur intérêt perſonnel que la guerre, ſoutien du crédit de leurs ennemis, finît inceſſamment.

On ne demandoit au Roi aucune eſpéce, pas même l'ombre du moindre engagement. Gaultier avoit ordre de ſe contenter d'une ſimple Lettre de compliment. Elle devoit ſuffire pour faire connoître, que la propoſition générale dont il étoit chargé, avoit été reçue favorablement, & véritablement elle le devoit être dans une conjoncture où les Hollandois ſe vantoient que bientôt le Roi offriroit aux Alliés des conditions plus avantageuſes pour eux, que ne l'étoient cel-

les

les qu'ils avoient rejettées. Ils amuſoient les Peuples de ces fauſſes eſpérances, pour endormir leurs maux & rendre plus léger le poids d'une guerre preſſante, dont la fin ne ſe pouvoit prévoir.

La paix ne devoit pas être l'ouvrage des hommes, Dieu s'étoit réſervé les moyens & les momens de la rendre à l'Europe. Il permit que les plus éclairés du Conſeil bleſſés des diſcours qu'on tenoit en Hollande, opinérent à renvoyer Gaultier en Angleterre ſans admettre le peu de propoſitions dont il avoit été chargé. Ils dirent qu'il ſeroit contre la dignité du Roi, de rechercher encore les Hollandois, & de leur propoſer de nouvelles Conférences, après tant de procédés indignes de leur part, principalement en dernier lieu à Geertruydenberg; & que rien n'autoriſeroit davantage leurs pronoſtics, & les bruits qu'ils répandoient que la France, hors d'état de faire une campagne, céderoit enfin & conſentiroit à toutes les conditions que les Alliés exigeroient d'elle.

Ces réflexions étoient ſages, mais la paix étoit encore plus néceſſaire que dans les tems où le Roi conſentoit aux plus grands ſacrifices pour l'obtenir. On auroit alors donné beaucoup pour détacher l'Angleterre de ſes Alliés; un préſent conſidérable fait à Marlborough, eût été utilement employé: ce qu'on auroit acheté bien cher dans ces tems difficiles, s'offroit de ſoi-même ſans qu'il en coutât rien au Roi ni au Royaume.

Le Gouvernement d'Angleterre faisoit les avances, & sans prétendre le moindre engagement de la part de Sa Majesté, il se contentoit d'une simple Lettre de compliment d'un de ses Ministres. Torcy vivement touché de la contradiction du Conseil, fondée sur l'avantage que les Hollandois s'attribuéroient, si le Roi demandoit de nouvelles conférences en Hollande, proposa pour concilier les avis du Conseil & le sien, de répondre à Gaultier, & de le charger de dire aux Ministres de la Reine de la Grande-Bretagne, que le Roi justement irrité de la conduite des Etats-Généraux, ne vouloit plus entendre parler de la paix par la voie de la Hollande, mais qu'il en traiteroit avec plaisir par l'entremise de l'Angleterre.

Quant à la Lettre de compliment, demandée par le Comte de Jersey, elle étoit nécessaire pour entamer une négociation; & comme elle ne portoit aucun engagement, il ne paroissoit aucun inconvénient à l'écrire, mais beaucoup à la refuser.

Le Roi approuva cet avis, commanda à Torcy d'écrire la Lettre, & de la remettre à l'Abbé Gaultier.

Il partit, & peu de jours après être arrivé à Londres, il écrivit que, puisque le Roi avoit de si justes raisons de ne pas renouer une négociation avec la Hollande, ni par le canal de cette République, les Ministres d'Angleterre demandoient que Sa Majesté voulût bien leur communiquer les propositions

tions qu'elle feroit pour la paix générale, lesquelles ils enverroient en Hollande, leur dessein étant de commencer une négociation, de concert & commune avec leurs Alliés; mais ils espéroient que les offres que Sa Majesté feroit par l'entremise de l'Angleterre, ne seroient pas moins avantageuses que celles qu'elle avoit faites en dernier lieu aux conférences de Geertruydenberg, & que pour l'honneur de l'Angleterre elle ne proposeroit pas des conditions inférieures aux précédentes.

L'état des affaires d'Espagne étoit alors absolument changé; elles avoient pris une nouvelle face depuis la victoire que le Roi Philippe avoit remportée sur l'armée de l'Archiduc. Les Espagnols étoient persuadés que leurs forces seules suffisoient pour la défense de ce Royaume. Envain le Roi auroit promis d'en assurer la possession à l'Archiduc, l'exécution d'une telle promesse étoit devenue impossible. On répondit seulement de la part de Sa Majesté, que rebutée de s'adresser aux Hollandois, elle proposoit à la Reine de la Grande-Bretagne de convenir d'une assemblée de Ministres de toutes les Puissances engagées dans la guerre, & d'ouvrir avant la campagne les conférences, pour y régler les conditions d'une paix générale & définitive.

Gaultier revint peu de jours après à Versailles; il rapporta que la proposition faite par ordre du Roi, avoit paru trop générale

au Conſeil d'Angleterre. Il étoit chargé d'inſiſter ſur des conditions plus particuliéres & rédigées dans un tel détail, que les Miniſtres Anglois euſſent lieu de les communiquer en Hollande, comme propres à ſervir de baſe au Traité de la paix générale. Ils déſiroient un Ecrit plus précis. Les circonſtances dont Gaultier rendit compte, auroient ſuffi pour diſſiper tout ſoupçon de la bonne-foi de ceux qui le renvoyoient, quand même leur intérêt perſonnel n'auroit pas confirmé leur ſincérité.

Le Roi fit dreſſer un Mémoire (1) tel que les Miniſtres Anglois le demandoient. L'Abbé Gaultier chargé de le porter à Londres, partit le 28 Avril pour y retourner.

Le Conſeil d'Angleterre content des propoſitions, ne perdit pas un moment à faire paſſer le Mémoire en Hollande. Comme il eſpéroit que l'Angleterre trouveroit ſes avantages particuliers à la paix, & qu'elle ſeroit récompenſée des ſoins qu'elle vouloit prendre pour la procurer, les Miniſtres Anglois recommandérent à Gaultier de ſavoir quelle ſeroit la ſûreté réelle que le Roi ſuivant ſa parole, donneroit à la Nation pour exercer ſon commerce en Eſpagne, aux Indes, & dans les Ports de la Méditerranée. L'objet de ces Miniſtres étoit d'obtenir pour ſûreté quelques Places aux Indes, & dans le Continent

(1) Ce Mémoire eſt la premiére Piéce imprimée dans le rapport du Commité Secret.

tinent de l'Efpagne, Gibraltar ou la Corogne; enfin Port-Mahon dans la Méditerranée. Gaultier occupé du défir de réuffir dans une négociation fi importante, appuyoit les demandes de l'Angleterre; & pour en faciliter l'effet, il affura que le Roi auroit lieu d'être content des Anglois dans le cours de la négociation, principalement lorsqu'il s'agiroit de régler la barriére des Païs-Bas.

Sa Majefté avoit donné part au Roi d'Efpagne des premiéres ouvertures faites par l'Angleterre. Elle voulut favoir les intentions de ce Prince, au fujet des Places que les Anglois demanderoient à l'Efpagne pour la fûreté de leur commerce. Le Duc de Vendôme chargé par elle d'en faire la demande, l'avoit affurée que s'il étoit néceffaire, le Roi Catholique céderoit aux Anglois pour le bien de la paix, Gibraltar & Port-Mahon.

Le Roi ménageant les intérêts du Roi fon petit-fils, réferva la ceffion de Port-Mahon, & permit à l'Abbé Gaultier d'affurer les Miniftres d'Angleterre que Gibraltar feroit cédé à cette Couronne.

Le Confeil d'Angleterre ne s'étoit expliqué que généralement fur le commerce des Indes, & par conféquent le Roi n'avoit pas jugé à propos de s'informer encore des intentions du Roi d'Efpagne fur un article très-délicat à traiter, & très-fenfible à la Nation Efpagnole. Gaultier eut ordre de dire que le Roi d'Efpagne étoit difpofé à favorifer l'Angleterre, fi elle contribuoit au rétablisfement

ſement de la tranquillité publique; que le Roi de ſon côté agiroit fortement pour engager ce Prince à donner à ſes Miniſtres, aux Conférences de la paix, des ordres très-précis ſur l'article du commerce des Indes, & tel que les Anglois auroient lieu d'en être ſatisfaits.

Pendant que la Reine & ſon Conſeil attendoient la réponſe de la Hollande, au Mémoire contenant les propoſitions du Roi pour la paix, le bruit ſe répandit à Londres que cette République faiſoit en France quelque tentative ſecréte pour renouer une négociation, & enlever à l'Angleterre l'honneur & l'avantage de celle que les Miniſtres de cette Couronne avoient entamée. Il y avoit peu de tems encore qu'ils avoient demandé comme une introduction à négocier la paix, que le Roi voulût propoſer aux Etats-Généraux de nouvelles Conférences; mais alors perſuadés qu'il étoit de l'intérêt de l'Angleterre de ne laiſſer dépendre d'aucune autre Puiſſance la fin ou la continuation de la guerre, ils ſuppliérent le Roi, ſuppoſé que les Hollandois euſſent véritablement fait quelques avances, de répondre nettement qu'il ne vouloit rien écouter de leur part, après en avoir eſſuyé tant de demandes extravagantes, & ſouffert patiemment la maniére indigne dont ils avoient traité ſes Miniſtres; qu'il n'étoit plus tems de reprendre avec cette République des négociations infructueuſes; que Sa Majeſté actuellement enga-

engagée avec l'Angleterre, tiendroit fidélement la parole qu'elle avoit donnée, de traiter la paix générale de concert avec cette Couronne.

L'inquiétude des Miniſtres d'Angleterre n'étoit pas ſans fondement; car en même tems que l'Abbé Gaultier en rendit compte, Pettekum, l'organe du Penſionnaire de Hollande, écrivit que ſi le Roi vouloit reprendre la négociation de la paix de concert avec la Reine de la Grande-Bretagne, il auroit certainement lieu d'être content des Hollandois.

Ainſi par un heureux changement, les deux Puiſſances les plus oppoſées juſqu'alors au rétabliſſement de la tranquillité publique, concouroient à ce grand ouvrage, & s'envioient l'une à l'autre l'honneur de contribuer à ſa perfection.

Le Roi fit répondre à la propoſition de Pettekum, dans le ſens & ſelon les termes que Gaultier avoit propoſés.

On reçut enfin en Angleterre la réponſe des Etats-Généraux. Elle portoit, „ qu'ils „ déſiroient infiniment de contribuer à la „ concluſion d'une paix générale, définitive „ & durable; que la République étoit prê- „ te à ſe joindre pour cet effet à la Reine „ de la Grande-Bretagne; mais que les propo- „ ſitions de la France étant encore trop gé- „ nérales, il étoit à ſouhaiter que cette Cou- „ ronne voulût s'expliquer plus particulié- „ rement, & faire part du plan qu'elle trou-

„ ve-

„ veroit le plus propre pour aſſurer l'intérêt „ des Puiſſances alliées & pour établir le „ repos de l'Europe, après quoi on pour- „ roit entrer dans une négociation plus „ étroite".

La négociation ſe rallentit. Les principaux Miniſtres de la Reine de la Grande-Bretagne, étoient alors occupés à réuſſir dans les vues qu'ils avoient pour leur propre élevation.

Harley vouloit être Pair & Grand-Tréſorier du Royaume, il avoit la principale confiance de ſa Maîtreſſe, mais en même tems ſes ennemis lui ſuſcitoient de puiſſans obſtacles. L'affaire de la paix moins importante pour lui, languit jusqu'à ce qu'il eût enfin obtenu ce qu'il déſiroit, la Charge de Grand-Tréſorier, & le Titre de Comte d'Oxford.

Cette Charge étoit encore un nouvel aiguillon, pour le preſſer de travailler vivement à la paix. L'état des Finances ne permettoit pas de ſoutenir la guerre plus longtems. L'eſpéce manquoit. Les Wigs, ſes ennemis, intéreſſés à la décréditer, y réuſſiroient d'autant plus aiſément, que les fonds étoient entre leurs mains. Il falloit de-plus, pour la ſûreté du Grand-Tréſorier, que la paix fût honorable à l'Angleterre; car autrement l'ancien Miniſtére ſeroit regreté, comblé de louanges; le nouveau ſeroit au-contraire chargé d'opprobres, & en même tems expoſé à la fureur du Peuple.

Le

Le Duc de Schowsbury & le Comte de Jersey, étoient unis par les mêmes raisons au Grand-Trésorier; intéressés comme lui à presser la négociation, ils conseillérent à la Reine, leur Maîtresse, non seulement d'envoyer encore en France l'Abbé Gaultier, mais de le faire accompagner dans son voyage par un de ses sujets, homme d'esprit & fidéle, en qui elle pût prendre confiance. Ils lui proposérent Prior, déjà connu en France, où il avoit passé quelques années Sécretaire des Ambassades des Comtes de Portland & de Jersey. Prior persécuté par les Wigs, étoit attaché au parti supérieur alors, & particuliérement au Grand-Trésorier. Il étoit renommé en Angleterre par ses Poésies, mais sa principale qualité, dans les conjonctures présentes, étoit de souhaiter véritablement la paix. On lui donna cependant peu de moyens pour la traiter; les pouvoirs qu'il reçut furent si limités, que son esprit & ses bonnes intentions devenoient également inutiles. Il devoit seulement communiquer les demandes de l'Angleterre, qualifiées de conditions préliminaires, suivant la méthode introduite par les Hollandois & leurs Alliés, de donner, contre l'usage ordinaire, le simple titre de préliminaires aux articles essentiels des Traités. Cette communication faite, Prior devoit écouter la réponse & la rapporter à Londres; mais avant que de parler, il lui étoit prescrit de s'informer & de savoir positivement si le Roi d'Espa-

d'Eſpagne conſentoit à traiter, & s'il en avoit donné le pouvoir en ſon nom au Roi ſon grand-pére.

Prior arrivé ſecrétement à Fontainebleau, exécuta ponctuellement les ordres de la Reine ſa Maîtreſſe. On l'aſſura poſitivement que le Roi avoit entre ſes mains le pouvoir du Roi d'Eſpagne: alors il communiqua les prétentions de l'Angleterre, demandant une réponſe préciſe & déciſive avant que d'entrer en négociation.

Le Mémoire contenant ces prétentions, étoit diviſé en deux parties: la premiére regardoit les intérêts des Alliés de l'Angleterre, la ſeconde les avantages que cette Couronne prétendoit obtenir pour elle-même.

Elle demandoit en faveur de ſes Alliés, l'établiſſement d'une Barriére aux Païs-Bas, ſi déſirée des Hollandois, & ſi néceſſaire pour diſſiper leur inquiétude & calmer leurs frayeurs.

La ſûreté du commerce de cette Nation.

Du côté du Rhin, une Barriére pour l'Empire.

Que les prétentions de tous les Alliés, en conſéquence & en exécution des Traités, ſeroient réglées & terminées à la ſatisfaction commune.

Que les Places priſes ſur le Duc de Savoye lui ſeroient rendues; que de-plus on lui donneroit telles autres Places en Italie, dont la ceſſion lui auroit été promiſe par les

Trai

Traités faits entre ce Prince & ſes Alliés.

Les demandes particuliéres pour l'Angleterre, conſiſtoient à reconnoître non ſeulement la Reine Anne, mais encore la ſucceſſion à la Couronne dans la Ligne Proteſtante, ainſi qu'elle étoit établie par les Actes du Parlement.

La démolition des fortifications & autres ouvrages de Dunkerque, & le port comblé.

Un nouveau Traité de commerce, & que le Roi d'Eſpagne conſentît à céder à la Couronne d'Angleterre Gibraltar & Port-Mahon.

De-plus la Traite des Négres en Amérique, dont une Compagnie Françoiſe étoit alors en poſſeſſion. Les Anglois y ajoûtoient la demande de quelques Places dans le nouveau Monde, pour y rafraîchir les Eſclaves Négres qu'ils y tranſporteroient.

Ils demandoient encore l'aſſurance d'être traités en Eſpagne auſſi favorablement qu'aucune autre Nation, & que les avantages accordés, ou qui le ſeroient à l'avenir à la Nation plus favoriſée, fuſſent communs à la Nation Angloiſe.

Que la France les mît en poſſeſſion de l'Ile de Terre-Neuve, de la Baye & des Détroits d'Hudſon, ſoit à titre de reſtitution, ſoit de ceſſion.

Quant aux Places, dont l'Angleterre & la France ſe trouveroient en poſſeſſion dans l'Amérique Septentrionale, lors de la rati-

fication des Traités, elles en conserveroient réciproquement la jouïssance.

Le secret de ces demandes étoit particuliérement recommandé, & ne devoit être révélé que du consentement réciproque des Parties contractantes.

Ces conditions étoient précédées de trois autres, spécifiées comme essentielles à la paix.

La sûreté que les Couronnes de France & d'Espagne, ne seroient jamais réunies & placées sur une même tête.

La satisfaction de tous les Alliés, le rétablissement & le maintien du commerce.

Les Anglois auroient ruiné celui des François & des autres Nations de l'Europe, si les avantages qu'ils prétendoient obtenir, leur eussent été accordés. On couroit risque cependant de rompre la négociation, à peine commencée, en refusant séchement des demandes, dont les conséquences & le préjudice qu'elles causeroient, si elles étoient admises, n'étoient que trop manifestes. Il convenoit donc de traiter en détail sur la meilleure partie de ces prétentions. La négociation applanit souvent les difficultés. Elles disparoissent quand le désir de finir est sincére, & que de part & d'autre il est égal. Prior avoit de bonnes intentions, mais ses pouvoirs le bornoient à écouter simplement ce que le Roi feroit répondre à ses propositions. Il disoit de-plus que Sa Majesté, seroit

ſeroit contente de l'Angleterre dans le cours de la négociation, qu'elle pouvoit s'en aſſurer; que la Reine, ſa Maîtreſſe, l'aſſuroit auſſi que le ſervice qu'elle rendroit à la Maiſon Royale de France, en maintenant le Roi Philippe ſur le Trône d'Eſpagne, méritoit des diſtinctions avantageuſes pour elle & pour le Royaume de la Grande-Bretagne.

Comme on pouvoit douter de la ſincérité de Prior, lorsqu'il s'excuſoit ſur le peu de liberté que lui laiſſoit la commiſſion ſecréte qu'il avoit reçue en partant de Londres, il ſe crut obligé de la faire voir au Sécretaire-d'Etat: elle contenoit ces mots:

„ Le Sieur Prior eſt pleinement inſtruit &
„ autoriſé de communiquer à la France nos
„ demandes préliminaires, & de nous en
„ rapporter les réponſes".

Ce peu de lignes étoit ſigné de la main de la Reine de la Grande-Bretagne. A. R.

Dès lors cette Princeſſe abandonna ces préliminaires odieux, ces prétentions de forcer un Roi à renoncer à ſa Couronne, à la céder purement & ſimplement à ſon Compétiteur; ces idées barbares d'armer l'ayeul contre ſon petit-fils. Dieu qui tient entre ſes mains le cœur des Rois, comme il eſt le maître de leur ſort, avoit mis fin aux disgraces du Roi d'Eſpagne, & amolli le cœur de la Reine de la Grande-Bretagne; mais elle vouloit encore que ſon changement pro-

duisît de trop grands avantages à ses Sujets.

Gibraltar & Port-Mahon, dont elle demandoit la cession pour assurer leur commerce en Espagne & dans la Méditerranée, ne lui paroissoit pas une récompense suffisante de ce qu'elle feroit pour procurer la paix. Il falloit encore y ajoûter quatre Places dans les Indes Occidentales, demandées sous le même prétexe d'assurer le commerce que l'Angleterre faisoit & prétendoit faire en Amérique.

Prior connoissoit parfaitement ce qu'une pareille proposition renfermoit de dureté. Il essaya donc de persuader que les Ministres d'Angleterre étoient bien éloignés de songer à ruiner le commerce des autres Nations aux Indes Espagnoles ; que l'intention de la Reine sa Maîtresse étoit simplement d'obtenir des Etablissemens, non des Places fortifiées dans cette partie du Monde ; qu'elle se contentoit que le Roi d'Espagne consentît d'en assigner aux Anglois deux au Nord, & deux autres au Sud. Cette concession, disoit Prior, loin de nuire à la France, sera pour elle un exemple favorable pour obtenir aussi de pareils Etablissemens. Il coutera peu au Roi Catholique de les accorder à l'une & à l'autre Nation dans la grande étendue des Terres soumises à la Monarchie d'Espagne, depuis la Californie jusqu'au Détroit de Magellan. Enfin l'Angleterre a contracté des dettes immenses pour soutenir la guerre, elle

elle en eſt accablée, il faut bien qu'elle trouve quelque moyen d'en acquiter une partie. Elle n'a de reſſource que celle des avantages que la paix lui produira pour ſon commerce en Amérique. Le Roi d'Eſpagne doit conſidérer ce que la Reine de la Grande-Bretagne fait perdre à la Nation, en travaillant pour lui. Cette Princeſſe étoit aſſurée d'obtenir de l'Archiduc toutes ces conditions. Il s'étoit de-plus engagé par des Traités ſecrets, à donner aux Anglois la faculté d'entrer dans tous les Ports d'Eſpagne & des Indes, avec la même liberté dont jouïſſent les Caſtillans. Il devoit exempter la Nation Angloiſe de payer les droits de Saint Lucar, de Cadix & de Séville. „N'eſt-il point juſte, „ajoûtoit Prior, de dédommager nos Négocians de la perte qu'ils ſouffriront, ſi „la Reine renonce à de tels engagemens"?

On promet aiſément à des Aſſociés dont on attend de grands ſecours, de partager avec eux les profits que produira leur aſſiſtance. Les promeſſes aux dépens de l'Eſpagne ne coutoient rien à l'Archiduc, mais on pouvoit dire que c'étoit la peau de l'ours. L'état des affaires du Roi Philippe devenoit meilleur de jour en jour, il s'affermiſſoit ſur ſon Trône. Celles de l'Archiduc au-contraire dépériſſoient; la guerre d'Eſpagne étoit onéreuſe à ſes Alliés, ils ſe le reprochoient réciproquement, ils l'abandonnoient, & leur tiédeur à le ſecourir paroiſſoit augmenter depuis la mort du Chef de la Maiſon d'Autri-

che. Il y avoit environ trois mois que la petité-vérole avoit emporté l'Empereur Joſeph, décédé à Vienne le 17 du mois d'Avril 1711. Il n'avoit laiſſé que deux filles, ainſi l'Archiduc étoit alors le ſeul Prince héritier des Etats de ſa Maiſon. Quelque zéle que ſes Alliés euſſent pour ſes intérêts, quelle que fût leur animoſité contre la France, il étoit naturel que leurs ſentimens ſe rallentiſſent, s'ils faiſoient réflexion à l'excès de puiſſance où ce Prince ſeroit élevé, s'ils contribuoient, par la continuation de leur aſſiſtance, à poſer ſur ſa tête la Couronne Impériale, celle d'Eſpagne, des Indes, de Naples & de Sicile, & à réunir ſous ſon pouvoir tant d'autres grands Etats, partagés juſqu'alors entre les deux Branches de la Maiſon d'Autriche. La crainte de voir un jour les Couronnes de France & d'Eſpagne réunies ſur la même tête, avoit formé la grande alliance. Tant de Princes ligués pour le prétexte ſpécieux de s'oppoſer à l'oppreſſion commune, dont ils vouloient ſe croire menacés, n'avoient pas moins à craindre l'exceſſive puiſſance du ſeul Prince qui reſtoit dans la Maiſon d'Autriche.

Ainſi l'Angleterre travailloit pour elle auſſi bien que pour le reſte de l'Europe, en contribuant à maintenir par une bonne paix le Roi Philippe ſur le Trône d'Eſpagne. La Reine ne perdoit rien en abandonnant ſans peine les promeſſes frivoles que l'Archiduc

lui

lui avoit faites, & qu'il ne feroit jamais en état d'exécuter. Les feules promeffes réelles étoient celles du Roi Philippe, alors affez puiffant pour fe maintenir dans la poffeffion de l'Efpagne & des Indes, dont la Providence Divine lui avoit donné & confervé la Monarchie. Enfin, fi ce n'étoit de peur de déplaîre à cette Princeffe, dont les intentions admirables pour la paix ne pouvoient être affez louées, on auroit pu dire que l'Angleterre n'avoit pas à fe vanter du fervice qu'elle rendroit au Roi Philippe, affez puiffant alors pour défendre heureufement fes Etats contre les efforts de fes ennemis: que toutefois ce Prince reconnoiffant vouloit répondre aux fentimens pacifiques de la Reine de la Grande-Bretagne, & par confidération de la part principale qu'elle auroit à la paix, traiter la Nation Angloife plus favorablement que toute autre Nation: qu'il défiroit que cette paix fût folide, & qu'elle ne le feroit pas, fi les Anglois obtenoient des avantages fi confidérables, que tout autre commerce que celui de l'Angleterre en feroit abfolument ruiné.

Prior ne repliqua rien à ces réponfes, il dit feulement qu'il avoit ordre d'en demander une à fes propofitions, & de la reporter en Angleterre; que fes pouvoirs ne lui permettoient ni de chercher des tempéramens, ni de traiter fur des matiéres fi importantes.

Il infifta donc fur une réponfe précife par

écrit, & contenant ſoit un conſentement, ſoit un refus poſitif à ces demandes.

L'un & l'autre étoient également dangereux à lui accorder. Le conſentement ruinoit le commerce des François, celui des autres Nations de l'Europe, & vraiſemblement le Roi d'Eſpagne eût jugé que le bien de ſon Royaume ne lui permettoit pas d'acquieſcer aux conditions que le Roi auroit accordées. Un refus abſolu rompoit toute négociation, & fermoit la voie qne la Providence avoit ouverte à la paix.

Le Roi jugea que le ſeul moyen d'écarter l'un & l'autre de ces inconvéniens, étoit de porter la négociation à Londres; & puiſque Prior n'étoit pas autoriſé à traiter en France, il parut à Sa Majeſté qu'un homme bien inſtruit des avantages que la Nation Angloiſe recevroit du Roi d'Eſpagne, réuſſiroit à les faire comprendre aux Miniſtres de la Grande-Bretagne, en traitant directement avec le Conſeil, & ſous les yeux de leur Maîtreſſe; qu'il pourroit applanir pluſieurs difficultés qui s'évanouïſſent dans le cours d'une négociation commencée de bonne-foi, & conduite avec un déſir ſincére & réciproque de conclure. D'ailleurs les déciſions en ſeroient plus promptes; elles ne dépendroient pas de l'arrivée incertaine des Couriers, aſſujettis aux vents & aux flots de la mer. Le ſuccès confirma les judicieuſes réflexions & la ſageſſe de ſes réſolutions.

Cette

Cette importante négociation demandoit un ſujet capable de la conduire avec autant de lumiéres que de prudence.

On a parlé dans les précédens Mémoires de Ménager, député pour la ville de Rouen au Conſeil du Commerce; il étoit très-inſtruit de celui des Indes, & depuis quelques jours il avoit fait voir aux Miniſtres de Sa Majeſté, ce qu'il avoit raſſemblé ſur cet article, ſi eſſentiel à la négociation dont il s'agiſſoit. Il fut propoſé & choiſi comme capable de s'acquitter de cette importante commiſſion. Il ne s'agiſſoit que de la ſûreté de ſon paſſage, & de l'agrément de la Reine de la Grande-Bretagne, que le tems ne permettoit pas de demander; mais le Miniſtre qui traitoit avec Prior, avoit eu la précaution de ſavoir de lui quelques jours auparavant, ſi la Reine ſa Maîtreſſe agréeroit qu'il conduisît à Londres un homme de confiance, que le Roi jugeroit peut-être à propos d'envoyer, pour éclaircir les Miniſtres de cette Princeſſe ſur pluſieurs difficultés qu'il ne ſeroit pas impoſſible de ſurmonter.

Prior répondit qu'il n'avoit ni permiſſion ni défenſe ſur un article dont il n'avoit pas été queſtion; qu'il ſe croyoit en liberté d'exécuter ce que le Roi jugeroit à propos, perſuadé que quiconque iroit de ſa part à Londres y ſeroit bien reçu.

Ménager averti de ſe tenir prêt, fut inceſſamment inſtruit, & des demandes de l'Angle-

gleterre, & des intentions du Roi ſur chaque article.

On demandoit de la part de cette Couronne, non que le Roi reconnût le droit de la Reine; on ſuppoſoit que cette reconnoiſſance étoit comme faite dès le moment que la négociation de la paix ſe transféroit à Londres; mais la reconnoiſſance dont les Anglois étoient le plus touchés, & qu'ils demandoient inſtamment, étoit celle de l'ordre établi par le Parlement pour la ſucceſſion au Trône de la Grande-Bretagne.

Un nouveau Traité de commerce.

La condition réciproque entre la France & l'Angleterre, que l'une & l'autre Nation garderoit & poſſéderoit tous les pays, domaines & territoires dont elle ſe trouveroit en poſſeſſion dans l'Amérique Septentrionale, lorſque le Traité de paix ratifié & les ratifications échangées, ſeroit publié dans les parties du nouveau Monde.

La ceſſion de Gibraltar & de Port-Mahon de la part du Roi d'Eſpagne.

Que ce Prince, après la concluſion du Traité, accorderoit aux Anglois les avantages, droits, priviléges dont les François, ou toute autre Nation la plus favoriſée, avoient joui ou pourroient jouïr dans le commerce avec l'Eſpagne.

Que la Traite des Négres, alors entre les mains d'une Compagnie Françoiſe, ſeroit donnée aux deux Compagnies Angloiſes d'Afrique, & qu'il ſeroit aſſigné aux Intéreſſés des Pla-

Places en Amérique, où ils pourroient rafraîchir & vendre les Négres qu'ils y transporteroient.

Que ces Places feroient ſpécifiées & nommées dans le Traité de paix.

Au-reſte la premiére de toutes les demandes de l'Angleterre, étoit celle de la démolition des fortifications de Dunkerque.

Cet article étoit réſervé pour le régler lorsqu'on ſeroit d'accord ſur toutes les autres conditions du Traité.

Le ſecret de la négociation étoit expreſſément demandé par les Miniſtres d'Angleterre. Ils jugeoient abſolument néceſſaire de cacher aux Hollandois les avantages que la Nation Angloiſe obtiendroit pour ſon commerce. Le Roi vouloit en effet le favoriſer, & récompenſer ainſi les démarches que feroit l'Angleterre, ſoit pour les intérêts du Roi d'Eſpagne, ſoit pour le rétabliſſement d'une paix juſte, raiſonnable & ſolide.

Comme on ne doutoit pas dans le Conſeil d'Angleterre que le Roi ſignant la paix ne reconnût la Reine Anne comme Souveraine des trois Royaumes de la Grande-Bretagne, on ne doutoit pas non plus en France que cette Princeſſe ne reconnût le Roi Philippe en qualité de ſeul poſſeſſeur légitime de la Monarchie d'Eſpagne; qu'elle ne promît en conſéquence d'employer ſes ſoins & ſon pouvoir pour obliger ſes Alliés à le reconnoître en la même qualité. Toutefois elle ne s'en étoit pas encore expliqué, & jusqu'alors le ſilen-

ſilence de ſa part étoit égal ſur les autres conditions qui regardoient la France.

Celles que le Roi offroit à l'égard de la paix à faire avec l'Empereur & l'Empire, ſe bornoient à rétablir le Traité fait à Ryswick en 1697. Mais Sa Majeſté demandoit, comme condition eſſentielle, le rétabliſſement des Electeurs de Cologne & de Baviére dans leurs Etats, Honneurs & Dignités.

Elle prétendoit pour elle-même la reſtitution des villes de Lille, de Tournay, d'Aire, de Béthune & de Douay.

Ces conditions ſi différentes des préliminaires propoſés par le Penſionnaire de Hollande, adoptés & ſoutenus comme fondement néceſſaire de la paix, formérent l'inſtruction donnée à Ménager. Le Roi l'autoriſa de-plus à promettre que Sa Majeſté obtiendroit du Roi d'Eſpagne, de transférer aux Anglois le privilége qu'il avoit quelques années auparavant accordé à une Compagnie Françoiſe pour le tranſport des Négres en Amérique, auſſi-bien que d'aſſigner des Places dans cette partie du Monde, pour y rafraîchir & vendre ces Eſclaves.

Sa Majeſté ſe faiſoit fort d'obtenir auſſi du Roi Catholique, en faveur des Marchands Anglois, l'exemption des droits impoſés dans les ports d'Eſpagne & des Indes, & la promeſſe de faire jouïr ces Négocians des mêmes avantages, droits & priviléges dont toute autre Nation jouïſſoit ou pourroit jouïr à l'avenir dans l'étendue de la Monarchie d'Eſpagne. Mé-

Ménager connoissoit l'importance de conserver à l'Espagne Gibraltar & Port-Mahon, que le Roi Catholique consentoit de sacrifier au bien de la paix ; ainsi l'instruction remettoit à la prudence du Négociateur de disputer sur l'un & l'autre de ces deux articles, autant que la contestation de sa part ne romproit pas la négociation ; & s'il étoit obligé de se rendre, il devoit essayer de retirer quelqu'avantage de la complaisance dont le Roi lui permettoit d'user, suivant le pouvoir qu'il en avoit du Roi d'Espagne.

Il étoit ordonné à Ménager de promettre qu'il seroit fait un Traité de commerce, ainsi que Prior l'avoit demandé, & suivant les expressions contenues dans son Mémoire *de la maniére la plus juste & la plus raisonnable.*

Un article très-important pour la France, étoit celui de l'Ile de Terre-neuve, dont les Anglois demandoient la cession aussi-bien que de la Baye & du Détroit d'Hudson. Ils proposoient en même tems que l'une & l'autre Nation demeureroit en possession des pays qu'elle posséderoit au moment de la publication de la paix.

Le commerce de France étoit très-intéressé à cette demande. Elle n'intéressoit pas moins la Marine, l'entretien des Matelots & la Navigation. Ménager parfaitement instruit de toutes les conséquences, devoit user avec prudence du pouvoir que le Roi lui confioit de se rendre aux instances des Anglois, lorsqu'il le jugeroit nécessaire pour

faci-

faciliter la paix; alors il pouvoit céder Plaisance & l'Ile de Terre-neuve, mais avec des conditions.

La première, que les Sujets du Roi continueroient à faire la pêche des morues, & à les secher, ainsi qu'il s'étoit pratiqué jusqu'alors dans la partie de Terre-neuve dite *du Petit-Nord.*

Que les Anglois renonceroient à toute prétention sur les Iles du Cap-Breton & de Sainte Marie.

Que le Fort-Royal & ce qui dépendoit de l'Acadie, seroit restitué au Roi.

On avoit alors formé à Londres le projet de s'emparer de Quebee. L'Angleterre avoit armé une forte escadre, embarqué des troupes commandées par le Chevalier Hill, frére de la Favorite, & cause principale de sa haine contre Marlborough. On se flattoit à Londres d'un succès heureux de cette entreprise, & déjà les Ministres d'Angleterre prétendoient si elle réussissoit, que Quebec fût cédé à cette Couronne, mais le succès ne répondit pas à leur attente. L'escadre fut dissipée, & la prétention s'évanouït.

De toutes celles que l'Angleterre formoit, aucune ne lui tenoit plus à cœur que la démolition des fortifications de Dunkerque.

Le Roi désiroit de son côté conserver les ouvrages qu'il avoit fait construire, soit pour la défense de cette Place, soit pour assurer l'entrée de son port; mais la paix étoit nécessaire, & le succès de la négociation, pa-

rois-

roiſſoit dépendre de la complaiſance que Sa Majeſté auroit pour l'Angleterre.

S'il falloit lui ſacrifier les fortifications & le Port de Dunkerque, on devoit au-moins eſſayer de tirer quelqu'avantage du conſentement que le Roi donneroit aux inſtances preſſantes de la Reine d'Angleterre.

Les pouvoirs bornés de Prior ne permettoient pas de traiter avec lui des conditions que le Roi pouvoit prétendre, comme équivalent de la démolition des ouvrages conſtruits, ſoit à la Ville, ſoit au Port de Dunkerque. On convint ſeulement que cet article ſeroit réſervé pour le traiter en Angleterre le dernier de tous, & cependant Ménager fut inſtruit par avance & en détail, de tous les équivalens qu'il auroit à propoſer lorsqu'il s'agiroit de traiter de cette démolition. Ils conſiſtoient à demander la reſtitution des Places que le Roi avoit perdues en Flandres, principalement de Lille & de Tournay. Le Roi donnoit pouvoir à Ménager d'offrir d'autres Places en échange, ſi l'état de la négociation le demandoit. Il lui étoit preſcrit d'uſer de ſes pouvoirs avec prudence & par degrés. Il ſeroit inutile de ſpécifier ce qu'on verra dans la ſuite de la négociation terminée par les Traités de paix conclus à Utrecht.

L'inſtruction donnée à Ménager étoit pour lui ſeul; & l'Abbé Gaultier, encore moins Prior, ne devoient avoir connoiſſance d'aucun des articles qu'elle contenoit. Il étoit d'ail-

d'ailleurs néceſſaire que Ménager ſuivît leur conſeil, pour s'introduire auprès des Miniſtres de la Reine d'Angleterre, & entrer en conférence avec ceux qu'elle nommeroit pour traiter. Les diſcours de Prior donnoient lieu de croire qu'elle choiſiroit le Comte d'Oxford, Grand-Tréſorier, regardé pour lors comme premier Miniſtre, le Duc de Schiewbury, le Comte de Jerſey, & le Sécretaire-d'Etat Saint Jean, qu'elle eſtimoit à cauſe de ſon eſprit, de ſes lumiéres, de ſon zéle, & de ſon attachement pour elle, auſſi-bien que de ſes intentions droites pour le bien de l'Etat, par conſéquent pour la paix, & qu'elle préféroit par ces raiſons au Vicomte d'Armouth, auſſi Sécretaire-d'Etat, dont le département comprenoit les affaires de France.

Ménager & ſes deux camarades de voyage arrivérent heureuſement à Londres le 18 Août 1711. Le lendemain Prior rendit compte à la Reine de l'arrivée du Négociateur que le Roi avoit jugé à propos d'envoyer en Angleterre. Cette Princeſſe en apprit la nouvelle avec plaiſir, & le ſoir même Prior vint par ſon ordre en aſſurer Ménager. Il ajoûta qu'elle regretoit ſeulement d'être obligée de garder le ſecret d'un voyage qui lui étoit très-agréable, & par la néceſſité de le cacher, de trouver un obſtacle à le traiter comme elle déſiroit, & conformément à la dignité de celui qui l'envoyoit en Angleterre. Les aſſurances que

Prior

Prior donna de la part de la Reine, sa Maîtresse, furent accompagnées de complimens, dont il étoit chargé par les Comtes d'Oxford, de Jersey, le Duc de Schiewbury, & les deux Sécretaires-d'Etat, tous nommés Commissaires pour entrer avec lui en conférence. Prior devoit être compris dans la même commission; son soin particulier avoit été d'ébaucher les matiéres principales, avant l'ouverture des conférences. Elle étoit fixée à la semaine suivante; mais avant que de conférer, la Reine demandoit une réponse par écrit au Mémoire que Prior avoit remis au Ministre du Roi à Fontainebleau.

La demande étoit embarrassante, & le danger paroissoit égal à Ménager d'y satisfaire ou de la refuser. Il ne connoissoit ni les intentions ni le caractére des Commissaires nommés pour conférer avec lui; ils pouvoient faire un mauvais usage de l'Ecrit qu'ils demandoient; ils auroient été maîtres, quand ils l'auroient eu entre les mains, d'y faire des observations très-contraires au succès de la négociation: peut-être se seroient-ils prévalu contre ce que Ménager avoit à proposer; & de-plus lui-même n'auroit plus eu la liberté de faire les réserves qu'il jugeroit nécessaire, & de ne s'expliquer que par degrés.

Un refus de sa part n'étoit pas moins dangereux; il auroit donné de justes soupçons de sa bonne-foi, avant que la négociation

fût commencée, avant même que d'avoir vu les Miniſtres nommés pour les conférences. Les demandes de la Reine d'Angleterre avoient été expoſées dans un Mémoire écrit & remis par Prior à l'un des Ministres du Roi: ſi Ménager n'en uſoit pas de-même à l'égard de la réponſe de Sa Majeſté, il donnoit lieu de croire que ce procédé différent cachoit quelqu'artifice, dont le Conſeil de la Reine devoit ſe défier.

Ces conſidérations de part & d'autre bien peſées, Ménager prit le ſage parti de dreſſer le Mémoire qui lui étoit demandé; il le diviſa en deux parties.

Il traitoit dans la premiére l'intérêt & les demandes particuliéres de l'Angleterre.

La ſeconde expliquoit ce que le Roi prétendoit pour ſon Royaume, ſes ſujets, pour le Roi ſon petit-fils, & les Alliés de la France & de l'Eſpagne.

A l'égard de l'Angleterre, le Roi convenoit de reconnoître la Reine Anne, en qualité de Reine de la Grande-Bretagne, de reconnoître auſſi la ſucceſſion à cette Couronne de la maniére que les Actes du Parlement d'Angleterre l'avoient établie & réglée en faveur de la Ligne Proteſtante.

Sa Majeſté approuvoit la réſolution que le Roi d'Eſpagne avoit priſe, de céder aux Anglois, en conſidération de la paix, Gibraltar & Port-Mahon, auſſi-bien que de leur accorder le privilége dont les François jouïſſoient alors, de tranſporter les

Né-

Négres de la Côte de Guinée en Amérique.

La Nation Angloiſe devoit jouïr dans les pays de la domination d'Eſpagne, de tous les avantages accordés, ou qui le ſeroient à la Nation la plus favoriſée.

Le Roi, de ſa part, cédoit à l'Angleterre l'Ile de Terre-Neuve. Les conditions en étoient ſpécifiées conformément à l'inſtruction de Sa Majeſté, donnée à Ménager.

Elle promettoit & demandoit le ſecret, ſi néceſſaire à garder au commencement de cette importante négociation.

La ſeconde partie du Mémoire contenoit les demandes que le Roi faiſoit de ſon côté à la Reine de la Grande-Bretagne.

La premiére étoit que cette Princeſſe promît non ſeulement de reconnoître le Roi Philippe en qualité de légitime Roi d'Eſpagne, mais de-plus de travailler ſincérement & de tout ſon pouvoir, à le faire reconnoître par ſes Alliés en la même qualité de Monarque d'Eſpagne & des Indes.

Que l'Angleterre concourût au rétabliſſement du Traité de Ryswyck, en ce qui regarde la frontiére entre la France & les Païs-Bas, auſſi-bien que les limites avec l'Allemagne.

Le rétabliſſement des Electeurs de Baviére & de Cologne mis injuſtement au Banc de l'Empire, dans les Etats, Honneurs & Dignités dont ils avoient été privés, la reſtitution de leurs effets, la réparation des pertes que l'un & l'autre avoient ſouffertes,

enfin un dédommagement en faveur de l'Electeur de Baviére, dont la Souveraineté des Païs-Bas lui tiendroit lieu.

Les restitutions à faire aux Princes d'Italie, demandoient trop de discussions pour traiter cet article dans les conférences de Londres. Il étoit proposé par le Mémoire, de le remettre aux conférences de la paix générale. Alors on auroit examiné, & en même tems réglé les mesures à prendre pour assurer la liberté & la tranquillité de l'Italie; toutefois sans déroger aux dispositions à faire en faveur du Duc de Savoye.

Il ne restoit à répondre qu'à l'article des Places que les Anglois demandoient au Roi d'Espagne, dans les Indes Occidentales, pour la facilité & la sûreté de leur commerce en Amérique; prétention d'autant plus difficile à rejetter, qu'elle intéressoit personnellement le Grand-Trésorier, auteur du nouvel Etablissement de la Compagnie du Sud. Ménager n'oublia rien pour persuader à Prior, que les Commissaires ne devoient pas insister sur une condition qu'ils n'obtiendroient jamais du Roi d'Espagne.

Il joignit à ses réponses par écrit, un Mémoire contenant un plan de commerce, conforme à l'intérêt commun de toutes les Nations de l'Europe. Il laissoit entendre que ce plan étant suivi, le Roi pourroit encore obtenir du Roi d'Espagne quelqu'avantage particulier en faveur des marchandises du cru & des fabriques d'Angleterre.

Les

Les deux Mémoires plûrent à la Reine d'Angleterre aussi-bien qu'à ses Ministres. Elle avoit déclaré le 25 Août à son Conseil, qu'une personne revêtue des pouvoirs du Roi, & chargée de propositions de paix, étoit actuellement à Londres ; qu'elle avoit jugé à propos de savoir quelles étoient ces propositions, & nommé pour les entendre, les deux Sécretaires-d'Etat joints avec Prior ; que l'ouvrage seroit consommé avec le Comte d'Oxford & le Duc de Schiewbury.

Elle donna ses ordres en même tems pour adoucir, autant qu'il seroit possible, l'ennui que Ménager devoit souffrir vraisemblablement, de se tenir encore quelque tems enfermé & caché aux yeux du Public.

Elle voulut de-plus le défrayer pendant le séjour qu'il feroit à Londres, & l'Abbé Gaultier en eut la commission.

La premiére conférence s'ouvrit le 26 Août chez le Comte de Jersey. Il fut permis à l'Abbé Gaultier d'y assister ; elle dura quatre heures, & rien n'y fut décidé. Ménager exposa & fit valoir les avantages que les Anglois, par l'interposition du Roi, obtiendroient pour le commerce de la Nation en Amérique. Il fut écouté avec plaisir, mais lorsqu'il voulut ensuite expliquer les conditions que Sa Majesté demandoit pour elle & ses Alliés, on lui répondit qu'il ne s'agissoit dans le moment présent que des intérêts de l'Angleterre, que ceux du Roi

& de ſes Alliés ſeroient traités aux conférences de la paix générale. Ménager repliqua vainement, on lui dit plus ſéchement encore, qu'une telle diſcuſſion demandoit trop de tems, & qu'il falloit finir.

Le déſir de finir promptement de la part des Miniſtres d'Angleterre, adouciſſoit en quelque ſorte la ſéchereſſe de la réponſe. Prior confirma le lendemain les bonnes diſpoſitions du Conſeil; il ajoûta de-plus que le Roi ne riſquoit rien, & qu'il ſeroit content.

Le 28 Août, le Sécretaire-d'Etat, Saint Jean, ſe rendit le matin chez Ménager. Il venoit de la part de la Reine, & dit par ordre de cette Princeſſe, qu'elle étoit ſurpriſe que Ménager eût propoſé d'entrer dans le détail des conditions qui regardoient l'intérêt du Roi, en commençant une négociation qui ne devoit rouler uniquement que ſur l'intérêt particulier de l'Angleterre. Ce Miniſtre le pria de lui déclarer s'il étoit autoriſé à convenir des avantages qui regardoient ſeulement la Nation Angloiſe. Ménager avoit déjà dit qu'il en avoit le pouvoir; il le redit encore à Saint Jean, & de-plus qu'il étoit autoriſé à traiter des conditions que Sa Majeſté déſiroit réciproquement pour elle-même & pour ſes Alliés.

Craignant cependant d'être congédié s'il réſiſtoit, il déclara qu'il étoit prêt à ſe conformer aux intentions de la Reine; que ſi cette Princeſſe vouloit, il préſenteroit un

projet de convention à faire uniquement entre la France & l'Angleterre, dont les conditions regarderoient feulement l'intérêt des fujets de l'un & l'autre Royaume, qu'il l'enverroit au Roi pour recevoir au-plutôt de nouveaux ordres de Sa Majefté.

Saint Jean revenu le foir du même jour, dit que l'expédient propofé ne convenoit pas; que le meilleur parti que Ménager eût à prendre étoit de retourner en France, pour expofer lui-même l'état des affaires, & recevoir les nouveaux ordres qu'il prétendoit demander par fes Lettres. Je partirois, répondit-il, s'il m'étoit permis de m'en retourner fans en avoir reçu du Roi un ordre pofitif. Je vous prie donc de me faire donner une Barque, pour le paffage d'un Courier que je vais envoyer en France. La dépêche que je lui remettrai, informera le Roi des intentions de la Reine, conformément à ce que vous m'en dites de fa part. Saint Jean fatisfait de la réponfe, pria Ménager de différer l'expédition du Courier, & furtout de ne rien écrire par la Pofte ordinaire qui partoit le même jour

Le lendemain 29, les deux Sécretaires-d'Etat allérent chez Prior à deffein d'y parler à Ménager; ils le trouvérent, & lui dirent que la Reine ne jugeoit pas à propos, & ne vouloit pas qu'il partît.

Qu'elle avoit donné ordre de préparer le Bâtiment qu'il demandoit pour faire paffer le Courier qu'il enverroit en France.

L'expédition fut cependant retardée jusqu'au 3 de Septembre, & pendant cet intervalle on l'exhortoit à la patience, en l'assurant qu'on travailloit assidûment à lever les difficultés de la négociation.

Les Ministres le firent avertir le 3 de Septembre, de se trouver le soir à la conférence qui se tiendroit chez le Comte de Jersey. D'Oxford, Saint Jean & Prior s'y rendirent. Ménager y conduisit l'Abbé Gaultier. Lorsqu'ils furent assemblés, Saint Jean possédant mieux la Langue Françoise, & plus éloquent que d'Armouth, son collégue, prit la parole. Il voulut prouver que dans le moment présent il ne s'agissoit que de convenir des avantages que la paix procuroit à l'Angleterre ; il assura que sitôt qu'on en seroit d'accord, la Reine sa Maîtresse donneroit toute son attention aux intérêts de la France ; que cette Princesse avoit commandé de préparer un Paquet-bot pour servir au passage du Courier que Ménager enverroit à Calais, mais qu'il falloit auparavant reprendre les points contestés, & sur chaque article donner des réponses précises. Ménager le promit.

Les Ministres Anglois demandérent pour premiére condition, la démolition totale des ouvrages que le Roi avoit fait construire à Dunkerque, tant sur terre que sur mer. Envain Ménager essaya-t-il de les réduire à se contenter de la destruction du Rishban & des Forts de la Marine. Ils furent inflexibles.

bles. Les fortifications d'une telle Place caufoient trop de jaloufie à l'Angleterre, pour les laiffer fubfifter. Il fallut donc fe rendre; mais en cédant, Ménager fuivant les ordres du Roi, demanda le prix de la complaifance que Sa Majefté auroit pour la Reine de la Grande-Bretagne. Il confiftoit à procurer, lors de la paix, un équivalent pour la démolition de tous les ouvrages conftruits pour la défenfe de Dunkerque & la fûreté de fon Port.

Ménager propofa pour équivalent la reftitution des villes de Lille & de Tournay.

Les Miniftres affurérent que l'intention de la Reine, leur Maîtreffe, étoit véritablement de faire donner un dédommagement au Roi. Quant à la qualité, ils dirent qu'il étoit alors impoffible de la déterminer.

Après l'article de Dunkerque, on traita celui des fûretés réelles, que les Anglois demandoient pour le commerce de la Nation en Amérique. Les Miniftres prétendoient que la feule que le Roi d'Efpagne pourroit donner, étoit d'affigner & de livrer à l'Angleterre des Places aux Indes Occidentales, ainfi que Prior s'en étoit expliqué à Fontainebleau.

Ménager déclara qu'il ne falloit pas efpérer que le Roi d'Efpagne admît jamais une telle prétention. Quel fera donc, dirent-ils, l'avantage que nous obtiendrons pour notre commerce? Ce fera, répondit Ménager, l'exemption des droits de Cadix & des In-

dès, ſur les marchandiſes du cru & fabrique d'Angleterre.

Ils demandérent ſi cet avantage ſeroit accordé ſeulement à la Nation Angloiſe, ou ſi les autres Nations en jouïroient pareillement. Je ſais, dit Ménager, que lorsque j'étois à Madrid, le Roi d'Eſpagne avoit intention de lever au-moins quinze pour cent de droits ſur les marchandiſes, tant à Cadix que dans les Indes, & d'y aſſujettir également toutes les Nations.

Saint Jean demanda ſi les François ne jouïroient pas de la même exemption, que le Roi Catholique accorderoit aux Anglois.

Ménager répondit que ce Prince ne s'en étoit pas expliqué, mais il prouva par le détail de toutes les prérogatives dont jouïsſoient les Négociations d'Angleterre, ajoûtant encore à cette exemption le tranſport des Négres, que la Nation Angloiſe ſeroit plus favoriſée dans ſon commerce que toute autre Nation de l'Europe.

Les preuves qu'il en donna, n'eurent pas le pouvoir de perſuader les Miniſtres. Ils revinrent à demander quelles ſeroient les ſûretés de la jouïſſance qu'il prétendoit tant faire valoir. Il propoſa de faire jurer la convention dans l'Aſſemblée des Etats de Caſtille. Telles Aſſemblées, reprit le Comte d'Oxford, *ſunt magni nominis umbræ.*

Voulez-vous, dit Ménager, que la garde de Cadix ſoit confiée aux Suiſſes? L'expédient, répondirent les Miniſtres, ſeroit excel-

excellent pour les Officiers & les Soldats de la Nation Helvétique, il ne convient pas à l'Angleterre.

Il offrit donc Port-Mahon pour sûreté; à la bonne heure, dirent-ils, pour la sûreté du commerce de la Méditerranée, mais quel rapport Port-Mahon a-t-il avec l'Amérique?

Saint Jean continua d'insister sur la nécessité d'accorder à l'Angleterre des Places aux Indes Occidentales pour la sûreté de son commerce. Il se réduisit cependant à demander, comme un dédommagement du refus que faisoit le Roi d'Espagne, qu'il consentît au-moins à donner aux Anglois la Traite des Négres pendant 30 ans. Le terme étoit long, toutefois Ménager dit qu'il étoit persuadé que le Roi employeroit ses puissans offices pour procurer aux Anglois ce nouvel avantage.

Saint Jean vouloit *quelque chose de plus*; comme il s'en expliqua, réservant cependant à le spécifier par un Mémoire qu'il dressoit au sujet des différentes questions agitées dans la conférence.

Envain Ménager essaya d'y faire entrer les intérêts des Electeurs de Cologne & de Baviére. La réponse déjà faite fut répétée, & cet article remis aux conférences générales de la paix.

Le Mémoire que Saint Jean avoit promis étant dressé, il l'apporta & le remit à Ménager, dans une nouvelle conférence tenue

chez

chez Prior le 9 Septembre. C'étoit une répétition de toutes les demandes faites par l'Angleterre.

La Reine de la Grande-Bretagne voyoit avec plaiſir que le Roi conſentît à pluſieurs articles de ſes prétentions, mais elle excluoit tous ceux qui regardoient la France, l'Eſpagne & leurs Alliés : le tems d'en traiter n'étoit pas encore venu, il falloit attendre l'ouverture des conférences à tenir pour la paix générale. Les Anglois ne remettoient pas à ce terme, peut-être éloigné, l'effet des promeſſes que Ménager leur avoit faites ; ils vouloient jouïr de la récompenſe avant que d'avoir rendu le ſervice, ſurtout être exempts des droits de Cadix & des Indes, avantage que Ménager eſtimoit être de quinze pour cent de profit.

La négociation n'avançoit pas, & le ſuccès en auroit paru douteux, ſi l'intérêt perſonnel des Miniſtres n'eût été d'abréger les difficultés, & de conclure au-plutôt ; mais un autre intérêt, au-moins auſſi preſſant, les retenoit.

La vue de l'avenir doit toujours être préſente dans un Pays ſujet aux révolutions. La Nation Angloiſe ſe perſuade qu'elle ne doit point imputer à ſes Rois, ce qu'elle regarde comme fautes eſſentielles dans le Gouvernement ; mais qu'elles ſont uniquement l'effet des mauvais conſeils ; que ceux qui les ont donnés, ſont les ſeuls coupables,

qu'ils doivent par conſéquent porter la peine dûe à leur malverſation.

L'état des affaires d'Angleterre pouvoit changer d'un jour à l'autre. La ſûreté de ſes Miniſtres, en traitant ſéparément des Alliés de cette Couronne, ne pouvoit être, s'il y en avoit quelqu'une pour eux, que d'obtenir par la paix des avantages tels que la conſidération du bien qu'ils auroient procuré à la Nation, les garantît, s'il étoit poſſible, des funeſtes effets d'une révolution, & les mît à couvert de la vengeance de leurs ennemis. Ces réflexions n'éteignirent pas en eux le déſir de ſurmonter les obſtacles qui s'oppoſoient à la paix.

On parla du lieu où s'aſſembleroient, pour la traiter, les Miniſtres de toutes les Puiſſances intéreſſées à la guerre préſente. On convint que les conférences ſe tiendroient plus commodément à La Haye qu'en tout autre endroit. Déjà le Comte de Jerſey étoit déſigné pour y aſſiſter, comme premier Plénipotentiaire de la Reine de la Grande-Bretagne. Il y avoit lieu de croire que ſes intentions pour la paix étant excellentes, il s'acquitteroit parfaitement de cette importante commiſſion, mais la mort l'enleva ſubitement, lorſque la prolongation de ſa vie paroiſſoit le plus néceſſaire.

Après que le Mémoire dreſſé par Saint Jean eut été remis entre les mains de Ménager, on jugea qu'il étoit à propos de le confier à l'Abbé Gaultier, pour le porter à Ver-

Verſailles, & rendre un compte exact de ce qui s'étoit paſſé, dont il étoit parfaitement inſtruit, & dont il pouvoit parler comme témoin. La Reine voulut qu'il fût accompagné d'un Meſſager d'Etat, précaution néceſſaire pour le préſerver de la perquiſition des Commis des Douanes. Ménager en avoit éprouvé la néceſſité en arrivant en Angleterre, & ce ne fut pas ſans peine que Prior le délivra pour lors de leurs mains avides.

Gaultier arrivé à Verſailles, expoſa ſa commiſſion. Elle n'étoit pas telle qu'on avoit lieu de ſe le promettre ; car il paroiſſoit juſte que puisque le Roi s'engageoit à procurer à l'Angleterre des avantages conſidérables, l'engagement envers Sa Majeſté fût réciproque de la part de la Reine de la Grande-Bretagne. On ne pouvoit cependant douter de la ſincérité des Miniſtres de cette Princeſſe, intéreſſés perſonnellement à la paix, s'ils vouloient conſerver non ſeulement leur fortune, mais de-plus leurs têtes.

Le Roi voulut bien conſidérer leur ſituation périlleuſe, entrer dans leurs peines, & pour les aider, ſe relâcher de ce qu'il pouvoit prétendre & ſoutenir équitablement. Sa Majeſté donna ſes ordres pour dreſſer un Mémoire qui ſervît de réponſe à chaque article de celui des Miniſtres d'Angleterre, en même tems d'inſtruction à Ménager; perſuadée que la Reine d'Angleterre & ſes Miniſtres recevroient avec autant de reconnoiſ-

ſance

ſance que de plaiſir, ces nouvelles preuves d'un déſir bien véritable de procurer à cette Princeſſe la gloire de contribuer à la pacification de l'Europe. Ce Mémoire ſigné du Roi, autoriſoit Ménager à conſentir qu'on remît aux conférences générales de la paix, l'équivalent que Sa Majeſté demandoit pour la démolition des ouvrages de Dunkerque.

Elle approuvoit les conditions demandées par les Anglois, pour tenir lieu des Places que le Roi d'Eſpagne ne pouvoit accorder dans les Indes.

Le Roi avoit déjà conſenti de céder à l'Angleterre, dans l'Amérique Septentrionale, Plaiſance & l'Ile de Terre-Neuve; mais il renouvella les ordres donnés à Ménager, de perſiſter à réſerver aux François la liberté de pêcher & de ſecher les morues dans la partie du Petit-Nord.

Sa Majeſté demandoit une renonciation formelle, de la part de l'Angleterre, à toute prétention ſur les Iles du Cap-Breton, de Saint-Pierre, & de Sainte-Marie. Elle ſe réſervoit la faculté de faire dans ces Iles les Etabliſſemens qu'elle jugeroit à propos.

Ménager devoit inſiſter ſur la reſtitution de Port-Royal & de toutes les dépendances de l'Acadie; & comme il étoit encore incertain ſi les Anglois avoient réuſſi dans leur entrepriſe de Quebec, le Roi demandoit, en cas de ſuccès de leur part, que cette Vil-

Ville lui fût reſtituée, avec les dépendances du Canada.

Sa Majeſté donna ordre à Ménager d'ajoûter à la ceſſion de Terre-Neuve, celle de la Baye & du Détroit d'Hudſon; & pour faire voir à la Reine de la Grande-Bretagne & à ſes Miniſtres, le déſir qu'elle avoit de faciliter le ſuccès de leurs bonnes intentions, elle permit à Ménager, par une clauſe particuliére & ſéparée du Mémoire, de remettre à la négociation générale de la paix, toute diſcuſſion ſur l'article de l'Amérique Septentrionale.

Le pouvoir donné à Ménager lorsqu'il partit pour l'Angleterre, l'autoriſoit *à traiter & à négocier avec les Miniſtres de tous les Princes & Etats en guerre contre Sa Majeſté.*

Les Commiſſaires de la Reine de la Grande-Bretagne avoient demandé que ce pouvoir fût reſtraint, puisqu'il ne s'agiſſoit à Londres que de traiter avec l'Angleterre ſeule. Le Roi conſentit à leur demande, le pouvoir fut changé, & celui que le Roi envoya à Ménager, fut dreſſé conformément au déſir des Anglois.

Ils avoient prévenu les intentions du Roi, en rejettant la propoſition de confier à des Troupes Suiſſes la garde de Cadix. Sa Majeſté avoit auſſi des raiſons particuliéres & ſecrétes, de ne pas approuver le plan propoſé par Ménager pour le commerce des Indes: elle lui fit écrire de laiſſer abſolument

ment tomber l'une & l'autre de ces propositions.

Le Sécretaire-d'Etat Saint Jean avoit demandé en général les conditions que le Roi offriroit pour la paix à faire avec tous les ennemis de la France. L'intention de la Reine de la Grande-Bretagne étoit de faire paſſer ce Mémoire en Hollande. Il fut joint aux nouvelles inſtructions données à Ménager, & remis à l'Abbé Gaultier. C'étoit le même que le Roi avoit fait remettre à Prior, lorsqu'il partit de Fontainebleau, à l'exception du préambule, & de l'offre générale d'une Barriére pour l'Empire, inſérée au quatriéme article, dans les mêmes termes que Saint Jean l'avoit demandé.

Ménager eût ordre de remettre aux Miniſtres de la Grande-Bretagne le Mémoire contenant ces propoſitions générales, & de le ſigner s'ils le déſiroient.

Ils avoient penſé que La Haye ſeroit un lieu propre pour y traiter la paix; Ménager le penſoit comme eux: le Roi en jugea différemment, & remarqua l'inconvénient qu'il y auroit à traiter la paix en préſence & ſous les yeux du Penſionnaire, lié avec le Duc de Marlborough, intéreſſés l'un & l'autre, principalement le dernier, à prolonger la guerre, & toujours oppoſés à la paix; dont le Penſionnaire, auteur des préliminaires, éloigneroit la concluſion de tout ſon pouvoir; & que peut-être il y réuſſiroit, s'il

étoit nommé, comme il le feroit apparemment, un des Plénipotentiaires de la République.

L'exclufion de La Haye n'empêchoit pas qu'on ne choifît quelqu'autre Ville des Provinces-Unies. Utrecht, Arnhem, Nimégue, toutes ces Villes pouvoient convenir, ou toute autre que la Reine de la Grande-Bretagne agréeroit, puisqu'elle rejettoit Aix-la-Chapelle & Liége; mais le choix à faire pour le lieu de l'affemblée n'étoit pas un point affez important pour la retarder d'un moment, & différer par conféquent la négociation férieufe de la paix. Il fuffifoit donc de repréfenter l'inconvénient qu'il y auroit de la traiter à La Haye; & fi la Reine d'Angleterre n'en étoit pas touchée, Ménager avoit ordre de ne pas infifter & de fe conformer à ce qu'elle penferoit.

Comme il voyoit approcher la fin de fa commiffion, & que felon toute apparence elle fe termineroit heureufement, il avoit demandé les ordres du Roi fur la conduite qu'il auroit à tenir avant fon départ, à l'égard de la perfonne de la Reine. Il avoit traité avec les Miniftres de cette Princeffe en conféquence des pouvoirs dont ils étoient revêtus. Il les avoit donc reconnus comme Miniftres de la Souveraine des Royaumes de la Grande-Bretagne, autorifés par elle à conférer avec lui fur l'affaire la plus importante qu'il y eût alors en Europe, puisqu'il s'agiffoit de fa pacification générale.

La

La négociation de part & d'autre avoit été conduite avec une égale bonne-foi, & un désir égal de la terminer heureusement. Il étoit difficile dans ces circonstances qu'il partît de Londres sans se présenter à une Princesse dont les intentions n'étoient plus douteuses, mais qui par les effets se montroient telles que le Roi pouvoit le désirer. Ménager n'osa pas cependant demander une audience sans en avoir un ordre exprès de Sa Majesté, qui jusqu'alors n'avoit pas reconnu la Reine Anne en qualité de Reine d'Angleterre.

L'ordre lui fut envoyé, ou plutôt la permission, de prendre congé de la Reine, si ses Ministres témoignoient le désirer, ou s'il croyoit lui-même ne pouvoir s'en dispenser avec bienséance.

L'Abbé Gaultier chargé du nouveau Mémoire & des Instructions du Roi pour Ménager, arriva le 23 Septembre à Londres. Prior en avertit le Comte d'Oxford. Les Ministres commis par la Reine, revinrent de Windsor; & cependant Ménager, accompagné de l'Abbé Gaultier, se rendit le même jour à huit heures du soir chez le Grand-Trésorier. La réception exprima mieux que les paroles, la joie que ce Ministre ressentoit des réponses du Roi, dont il n'avoit encore qu'une connoissance générale. Le Grand-Trésorier retint Ménager à souper avec lui familiérement. Après que les domestiques furent retirés, le Comte d'Oxford lui

 dit

dit qu'il en usoit avec lui comme avec son ami, & qu'il regardoit le Roi comme le bon Allié de l'Angleterre; il but à la santé de Sa Majesté, à celle de Monseigneur le Dauphin, enfin de ses Ministres.

On parla du lieu où se tiendroient les conférences pour la paix. Ménager fit observer l'inconvénient de les tenir à La Haye. Le Roi, dit Oxford, sera content sur cet article & sur le reste. Il convint que les délais seroient pernicieux pour la négociation, & promit une conférence pour le lendemain.

Les Ministres que la Reine en avoit chargé, se rendirent en effet chez Prior le 30 Septembre, à neuf heures du soir. Ils s'enfermérent dans un cabinet, & Ménager arrivant, attendit assez longtems avant que de pouvoir leur parler. Lorsqu'il fut introduit, il remarqua sur leurs visages beaucoup d'altération. Le Duc de Schrewbury particuliérement lui parut le plus agité. Toutefois la réception de leur part fut non seulement polie, mais remplie de marques de satisfaction.

La conférence ouverte, Ménager dit que nonobstant la peine que le Roi pouvoit justement ressentir du refus que l'Angleterre faisoit de prendre le moindre engagement sur aucun des points qui regardoient les intérêts de la France, Sa Majesté s'étoit cependant déterminée à satisfaire l'Angleterre sur la plus grande partie des demandes de cette Couronne. Il fit voir le nouveau

pou-

pouvoir qu'il avoit reçu pour ſigner, comme préliminaires, les réponſes du Roi à ſes demandes.

Le Duc de Schrewbury lut le pouvoir, & le relut pluſieurs fois. Ménager crut remarquer qu'il le liſoit avec l'attention d'un homme qui déſiroit d'y trouver quelque difficulté & quelque ſujet de conteſtation; mais s'il en avoit la penſée, il n'en eut pas la ſatisfaction; on ne trouva rien à redire au pouvoir. On paſſa donc à lire les réponſes.

Les Miniſtres d'Angleterre paroiſſoient toujours également agités, ſurtout Schrewbury. Ménager ne pouvoit en deviner la cauſe, encore moins quelle en ſeroit la fin.

Cette cauſe étoit en partie la timidité naturelle du Duc de Schrewbury. Il connoiſſoit ſon pays, & le péril où ſont expoſés les Miniſtres du Souverain, ſoit que le régne change, ſoit que le crédit & l'autorité paſſent d'un parti à l'autre. Plus il étoit éclairé, plus la prévoyance craintive de l'avenir faiſoit d'impreſſion ſur ſon eſprit; elle l'entraîna même, malgré la douceur de ſon caractére, à parler durement à Ménager dans une des conférences. Schrewbury déſiroit cependant la paix autant qu'aucun des autres Miniſtres. Tous étoient frappés de la crainte d'un tems qui peut-être ne ſeroit pas éloigné, & nonobſtant leurs bonnes intentions, la réflexion les retenoit, à l'exception de Saint Jean. Il lut tout haut les piéces que Ménager venoit de re-

mettre ; il donnoit à chaque article des marques d'approbation.

La lecture achevée, ce qu'il y eut de dispute roula seulement sur les articles concernant l'Amérique. Les Anglois contestérent la faculté que le Roi, cédant l'Ile de Terre-Neuve, réservoit à ses Sujets de pêcher & de secher les morues sur la côte de cette Ile.

Les autres articles de cession réciproque dans cette partie du Monde, furent aussi débattus. Enfin les difficultés sur cet article se réduisirent à la seule prétention que les Anglois formérent, d'un dédommagement de la dépense que l'expédition sur le Canada couteroit à l'Angleterre. Les derniéres nouvelles qu'ils en avoient apprises par les Lettres du Chevalier Kill, Commandant de l'Escadre Angloise, portoient qu'il étoit entré dans le Fleuve de Saint-Laurent ; mais le succès de l'entreprise étoit encore incertain.

On ne décida rien sur cet article, moins intéressant pour l'Angleterre que pour le frére de la Favorite ; & cette considération plus que toute autre, excitoit l'attention des Ministres.

Ménager fixé par les instructions que le Roi lui avoit envoyées, représenta qu'il ne pouvoit s'avancer au-delà des ordres qu'il avoit reçus ; qu'il prévoyoit cependant avec douleur le préjudice que la négociation souffriroit, s'il étoit contraint, avant de la finir, de retourner en France.

Les

Les Anglois propoſérent de remettre aux conférences de la paix générale les queſtions actuellement agitées. Ménager répondit qu'il falloit donc y remettre la condition de trente années de jouïſſance du tranſport des Négres, & la ceſſion de l'Ile de Saint-Chriſtophle.

Les Anglois répondirent qu'on y ſongeroit, & le priérent de confier à Saint Jean les copies du nouveau pouvoir, du Mémoire du Roi, & de celui des propoſitions générales pour la paix, afin de faire voir ces différentes piéces à la Reine leur Maîtreſſe.

Le ſilence régna quelque tems. Saint Jean le rompit, & dit qu'il étoit preſcrit par un Acte du Parlement, que qui que ce ſoit en Angleterre ne pourroit être autoriſé à traiter avec un Prince qui recevroit le Prétendant dans ſes Etats. Aucun point traité dans la conférence ne donnoit lieu à cette réflexion, auſſi n'étoit-elle pas faite ſur le champ ; elle étoit une des deux cauſes de la conteſtation que les Miniſtres avoient eue entr'eux dans le cabinet de Prior, & de l'agitation que Ménager remarqua ſur leurs viſages lorſqu'ils commencérent à conférer. Un tel ſcrupule de leur part ne pouvoit être prévu, & Ménager n'étoit pas préparé pour y répondre. Il ne parut pas cependant embarraſſé de ce nouvel incident. Il y a, dit-il, ſept ou huit mois qu'on traite de bonne-foi des moyens de parvenir à la paix. Vous avez donné un Mémoire de vos prétentions.

Les réponſes du Roi ſont ſincéres, & j'ai reçu de Sa Majeſté un nouveau pouvoir, tel & dans les termes que vous avez demandé; vous me faites préſentement une difficulté toute nouvelle. Vous ſavez qu'il eſt impoſſible que je ſois inſtruit pour y répondre, puiſqu'elle ne fait que de naître, & qu'elle n'a été imaginée qu'en ce moment. Je dirai ſeulement qu'elle eſt prématurée; car il ne s'agit pas actuellement d'un Traité, mais ſimplement des préliminaires. Vous donnerez à vos Plénipotentiaires tels ordres qu'il vous plaîra, quand il ſera queſtion de la paix; peut-être alors n'aurez-vous plus la même inquiétude que vous témoignez aujourd'hui. Le Chevalier de Saint George voyage préſentement dans les différentes Provinces de France, qui peut dire où il ſe trouvera, s'il ſera encore dans le Royaume, ou s'il aura paſſé dans quelqu'autre Etat, quand les conférences pour la paix ſeront ouvertes? L'obſervation parut bonne, les Miniſtres y applaudirent unanimement, & promirent que la Reine leur Maîtreſſe feroit expédier inceſſamment le pouvoir d'accepter les offres du Roi en faveur de la Grande-Bretagne.

La crainte de ces Miniſtres pouvoit paroître frivole à qui n'auroit pas connu la conſtitution de l'Angleterre, & le danger continuel où ſont expoſés ceux qui ont en main l'adminiſtration des principales affaires de l'Etat. Ces mêmes Miniſtres l'éprouvérent, lors-

lorsque, peu d'années après, le Duc d'Hanovre monta fur le Trône de la Grande-Bretagne. Leurs ennemis en crédit auprès du nouveau Souverain, & ne refpirant que la vengeance, perfécutérent ceux que la Reine Anne avoit employés à la pacification de l'Europe; & quelques-uns d'entre eux n'eurent d'autre récompenfe du bien qu'ils procurérent à leur Patrie, que d'en être bannis & traités comme criminels. On les accufa de tranfaction fecréte en faveur du Prétendant, dont il n'avoit été parlé de leur part, que pour demander qu'il fût obligé de fortir de France, comme condition effentielle à la paix. Faute de preuve d'une accufation fi grave à l'égard de l'Angleterre, les délateurs furent obligés de dire, que dans la recherche qu'ils avoient faite des Lettres & Papiers dont ils étoient demeurés les maîtres, les preuves des négociations fecrétes en faveur du Prétendant manquoient; & fuivant les expreffions du Commité Secret, „ ne fe font pas trouvées dans le grand nombre des volumes, livres & papiers qu'ils „ ont vifités & examinés".

Ménager invité de fe rendre chez Prior le 4 Octobre, y trouva Saint Jean, accompagné d'un Commiffaire des Plantations Angloifes en Amérique, nommé Moore. Il s'agiffoit d'applanir quelques difficultés fur les termes dont on uferoit pour exprimer la permiffion d'introduire des Négres dans les Ports de l'Amérique, auffi-bien que de fa-

voir en quoi consistoit l'exemption des droits de quinze pour cent, que Ménager promettoit pour les marchandises Angloises portées en Espagne, & qu'il faisoit valoir comme un avantage très-considérable pour la Nation.

Enfin la condition de démolir les fortifications de Dunkerque, & d'en combler le Port, n'étoit pas, à leur sens, suffisamment expliquée.

Saint Jean, dont les intentions pour la paix étoient admirables, concourut à surmonter ces difficultés. Il voyoit avec douleur qu'une négociation si importante couroit risque de se rompre par de legers soupçons, formés à l'occasion de quelques termes qui sembloient équivoques.

Ménager lui fit observer que les réponses du Roi étoient précises, & telles que les Ministres d'Angleterre les avoient demandées; qu'elles n'étoient ni douteuses ni équivoques, & qu'il suffisoit de les relire attentivement pour dissiper tout ombrage. Il réitéra les assurances qu'il avoit déjà données, que le Roi procureroit à la nouvelle Compagnie de l'*Assiento* les mêmes prérogatives dont la Compagnie Françoise avoit joui jusqu'alors.

La contestation s'échauffa sur la faculté que le Roi réservoit à ses Sujets, de pêcher & de secher les morues sur la côte de Terre-Neuve. Ménager soutint que le Roi ne pouvoit abandonner cette réserve, mais il promit que Sa Majesté consentiroit à porter aux conférences générales de la paix la discussion des autres difficultés. Le

Le féjour du Roi Jaques en France revint encore fur le tapis, & Saint Jean traita cet article comme formant un obftacle infurmontable à la paix. Il fe plaignit même du refus que le Roi faifoit de confentir, en traitant à Londres, à la même condition qu'il avoit accordée en conféquence des préliminaires dreffés à La Haye par le Penfionnaire de Hollande en 1709.

Ménager fit voir que la négociation préfente étoit infiniment plus avantageufe à l'Angleterre, que ne l'avoit été le projet de 1709, les intérêts de la Nation Angloife ayant été pour lors abandonnés. Il renouvella la propofition qu'il avoit déjà faite, de remettre aux conférences de la paix l'article du lieu où le Roi Jaques établiroit fon féjour. Au-refte il appuya fortement fur l'intérêt particulier qui devoit obliger les Miniftres d'Angleterre à finir au-plutôt la négociation; & pour cet effet il exhorta Saint Jean à s'en tenir aux réponfes du Roi, fuffifantes pour contenter la Reine d'Angleterre, comme elle en avoit effectivement paru fatisfaite. S'il faut, dit-il, que je retourne en France, vous expofez la négociation non feulement à de fâcheux délais, mais encore à une fin malheureufe. Cela eft d'autant plus à craindre, que depuis quelques jours la Reine a confié fon fecret au Duc de Buckingham, au Lord Pawlet, & à l'Evêque de Briftol; chacun d'eux, pour faire valoir fa pénétration, a propofé des changemens & des addi-

additions ; c'en eſt aſſez pour cauſer de nouveaux embarras.

Ces agitations ſe calmérent ; & dès le lendemain de la ſeconde conférence, Saint Jean de retour de Windſor à Londres, fit avertir Ménager qu'il l'attendoit chez Prior. L'orage étoit diſſipé, une ſérénité parfaite ſuccédoit à la tempête. La Reine, avec ſon Conſeil, avoit réſolu de ne pas s'arrêter aux obſervations faites ſur quelques termes jugés ambigus dans la réponſe du Roi. Le Sécretaire-d'Etat dit que l'amour de la paix l'avoit emporté, dans l'eſprit de ſa Maîtreſſe, ſur toute autre conſidération ; elle ne ſouhaitoit plus d'autre changement que celui du terme d'*Amérique Septentrionale*, & ſe réduiſoit à demander que cette partie de l'Amérique fût déſignée par l'expreſſion d'*Amérique ſur la Mer du Nord*.

La difficulté de laiſſer aux François le droit de pêcher & de ſecher ſur les côtes de Terre-Neuve, étoit levée ; la Reine y conſentoit. Ménager étoit trop ſage pour conteſter le changement de terme que cette Princeſſe déſiroit, ainſi la ſatisfaction fut égale de ſa part & de celle de Saint Jean.

Cette Princeſſe avoit donné ordre d'expédier un pouvoir à ſes Commiſſaires pour les autoriſer à traiter dans les formes. Le projet étoit d'expliquer clairement & préciſément, par une convention particuliére, les conditions réciproquement accordées. Ménager, depuis qu'il étoit à Londres, avoit éprou-

éprouvé les variations du Confeil d'Angleterre. Il favoit par fa propre expérience, que les réfolutions prifes la veille, étoient fouvent détruites le lendemain. Il craignit donc les nouveaux embarras, que quelques expreffions inférées dans cette convention pourroient produire; & pour éviter tout fujet de conteftation, il fit obferver à Saint Jean que la convention feroit peut-être une fource de nouvelles difputes; & de-plus, dit-il, elle eft abfolument inutile. Le Roi feul s'engage, & la Reine accepte fimplement ce qu'il promet en faveur de la Grande-Bretagne. Il fuffit donc que je figne, en vertu du pouvoir que j'en ai reçu, les conditions accordées à la demande de cette Princeffe. Elle fignera de fa part qu'elle les accepte, & vous me donnerez ce confentement figné d'elle, fur un double du Mémoire que je vous ai délivré: obfervez auffi que mon pouvoir eft borné à figner l'engagement que le Roi veut bien prendre.

Saint Jean fatisfait de la réponfe de Ménager, ajoûta qu'il falloit encore guérir les fcrupules du Confeil, & calmer fon inquiétude au fujet des obfcurités qu'il croyoit remarquer dans quelques articles des réponfes du Roi. Ménager promit de fpécifier bien clairement, que lorsqu'il feroit queftion de traiter de la paix générale, les conditions que le Roi accordoit à l'Angleterre, feroient rédigées dans la forme ordinaire des Traités; qu'elles feroient expliquées de la ma-

nié-

niére la plus intelligible, à la ſatisfaction commune des Couronnes de France & de la Grande-Bretagne.

Le Sécretaire-d'Etat, content de ces asſurances, prit le Mémoire de Ménager. Il lui dit qu'il falloit aller tous deux enſemble à Windſor, qu'il l'y méneroit & le préſenteroit à la Reine ſa Maîtreſſe; que ce ſeroit de la bouche de cette Princeſſe qu'il apprendroit ſes ſentimens, & qu'il jugeroit par ſes expreſſions de la ſincérité de ſes déſirs pour la paix; qu'ils étoient ſi vifs, & qu'elle les avoit fait connoître ſi clairement à ſon Conſeil, que tous ceux qui le compoſent avoient ceſſé de faire, ou remontrances ou difficultés, capables d'en traverſer l'exécution. Il ajoûta que la Reine avoit témoigné une ſatisfaction ſinguliére des termes obligeans pour elle, que le Roi avoit bien voulu employer dans les préambules de ſes réponſes.

Ces diſcours devoient bannir toute défiance, & diſſiper toute inquiétude des variations du Conſeil d'Angleterre. Toutefois Ménager avoit eu raiſon de les craindre. L'événement fit voir qu'il ne s'étoit pas trompé, & que la négociation ſe romproit peut-être lorſqu'elle paroiſſoit le plus près d'une heureuſe concluſion.

Prior vint chez lui, le matin du 6 Octobre, lui dire, de la part des Miniſtres, que l'article de Terre-Neuve ne pouvoit être accepté dans la forme dont ils étoient convenus la veille. Les repréſentations des Mar-

Marchands de Londres avoient causé ce changement, disoit Prior. Ils y trouvoient, selon lui, des termes équivoques, & très-contraires à l'intérêt de leur commerce. Il proposa donc de remettre le tout aux Conférences de la paix. Envain Ménager offrit de supprimer les termes capables d'inspirer le moindre soupçon. L'expression la plus simple étoit de spécifier, que la liberté seroit réservée aux François de pêcher & de secher sur les côtes de l'Ile de Terre-Neuve. La vraie difficulté de la part du Conseil d'Angleterre ne résidoit pas dans les expressions.

Un changement si subit & si peu attendu avoit une cause secréte. Prior ne l'approuvoit pas. Il avoua que l'incertitude du succès qu'auroit l'entreprise des Anglois sur le Canada, étoit le véritable motif de ces retardemens inopinés. Que si le projet de s'emparer de Québec réussissoit, la pêche de Terre-Neuve seroit absolument interdite aux François. A ces conditions, reprit Ménager, l'Angleterre déclare qu'elle ne veut point de paix; car elle doit compter que le Roi continuera la guerre, plutôt que de céder sur un point si capital. Il fit voir quelle en étoit l'importance, & le peu d'intérêt que les Anglois avoient de s'opposer à la décision de la Reine & de son Conseil, puisque l'Angleterre possédoit trois fois plus d'étendue de mer & de terrein qu'il n'en falloit pour pêcher & secher. Vous êtes,

dit-

dit-il, gens d'honneur, vous m'avez donné votre parole, j'en demande l'exécution. La fantaisie de quelques Marchands, suscités peut-être par les ennemis du Gouvernement, ne doit pas prévaloir sur la promesse de la Reine. Prior promit de faire un rapport fidéle de tout ce que Ménager lui avoit dit, il ne pouvoit rien faire de plus.

Il s'étoit passé peu d'heures depuis leur séparation, lorsque Prior vint annoncer à Ménager que les Ministres consentoient enfin à laisser aux François cette réserve si contestée de pêcher & de secher les morues à la côte de Terre-Neuve. Mais toute difficulté, sur le projet d'articles, n'étoit pas encore levée. Au-contraire on en formoit de nouvelles. Elles ne regardoient pas l'Angleterre, mais ses Alliés. La Reine souhaitoit les satisfaire autant qu'il seroit possible, & surtout éviter les reproches & les déclamations qu'elle prévoyoit de la part des Hollandois.

Le 7 Octobre, Prior apporta le projet des changemens que les Ministres souhaitoient que Ménager voulût faire aux articles qu'il avoit remis entre leurs mains.

Ils demandoient à l'égard du premier, que toute mention du Testament du feu Roi d'Espagne, Charles Second, fût supprimée.

D'ajoûter au second article ces mots, „ sans excepter aucune des parties intéres-„ sées dans la guerre, & que le commerce „ sera rétabli à l'avantage de la Grande-

„ Bre-

„ Bretagne, de la Hollande & des autres „ Nations".

De ſupprimer les termes employés dans l'article quatriéme, au ſujet de la Barriére à laiſſer à l'Empire, & d'y ſubſtituer les expreſſions ſuivantes :

„ Le Roi conſent qu'il ſoit formé à l'Em„ pire & à la Maiſon d'Autriche, une Bar„ riére ſûre & convenable, &c".

Les Miniſtres de la Reine demandoient encore, que les conditions que le Roi accorderoit au Duc de Savoye, ſeroient compriſes dans un article à part, & ſéparé du Traité.

Que l'engagement de reconnoître la Reine de la Grande-Bretagne, la ſucceſſion à cette Couronne établie dans la Ligne Proteſtante, enfin la démolition de Dunkerque ſeroient particuliérement ſpécifiés.

Ménager autoriſé à ſigner les articles dont on étoit convenu réciproquement, répondit à Prior qu'il n'avoit pas le pouvoir d'y rien changer, & que la variation du Conſeil étoit étonnante, au moment où il ne s'agiſſoit plus que de ſigner des articles diſcutés, & réciproquement accordés. Prior en donna de mauvaiſes raiſons. On trouvera, dit-il, de la part de la Hollande, une répugnance extrême à l'ouverture des conférences. Il faut éviter toute expreſſion capable d'exciter le moindre ſoupçon, & ſuſceptible de la moindre gloſe. Dans cette vue on vous demande quelques changemens

légers, & qu'on ne peut dire contraires aux intentions du Roi. Si vous les refusez, vous apporterez un obstacle à la paix, également désirée de la France & de l'Angleterre.

Quand on vous propose de faire un article séparé en faveur du Duc de Savoye, le motif de cette proposition est d'éviter les plaintes des Alliés, que les Hollandois ne manqueroient pas d'envenimer; car il est aisé de juger que le Portugal, les Electeurs de Brandebourg & d'Hanovre, & plus encore la République de Hollande, ne se tairoient pas, si l'Angleterre gardoit le silence à leur égard, pendant qu'elle soutiendroit vivement les intérêts du Duc de Savoye. Nous devons pour le bien de la paix, éviter le reproche de partialité en faveur de nos Alliés, & de négligence envers les autres parties intéressées comme nous dans la même cause.

Prior soutint qu'il étoit essentiel d'expliquer bien clairement, que le Roi reconnoîtroit le titre de la Reine de la Grande-Bretagne; car autrement les ennemis du Gouvernement, dont le nombre est grand, répandroient que c'est faire injure à la Nation, que d'omettre une condition absolument nécessaire à la paix. Peut-être, diroient-ils encore, que cette omission prouve la conclusion secréte d'un Traité déjà fait, dont la premiére condition est vraisemblablement, que le Roi reconnoîtra cette Princesse, comme Reine des trois Royaumes.

Il

Il poursuivit son discours, & pour justifier la demande expresse de la démolition de Dunkerque, qu'on vouloit insérer dans les articles préliminaires, il dit que c'étoit rendre service au Roi que de le demander, & qu'il étoit de l'intérêt de Sa Majesté de l'accorder; que c'étoit sur cet unique fondement qu'on pourroit exiger & arracher des Hollandois le dédommagement de cette démolition; qu'il étoit important de leur annoncer de bonne heure, qu'ils seroient chargés de fournir cet équivalent, & de les instruire de la cause.

Ménager, persuadé qu'il ne pouvoit franchir les bornes du pouvoir que le Roi lui avoit confié, offrit de passer en France, & d'en rapporter incessamment la réponse. L'offre fut rejettée, la conjoncture étoit pressante, & l'état des affaires ne permettoit pas de perdre un seul instant. Il est vrai qu'il n'y avoit pas lieu d'espérer plus de succès d'un simple projet de propositions non-signées, tel qu'on l'enverroit en Hollande. C'étoit l'exposer inutilement à la censure des Alliés révoltés contre toute proposition de paix, & de plus informés qu'elle se traitoit actuellement à Londres. Prior représenta que ce seroit donner aux Hollandois un vaste champ, de verbaliser & d'éluder l'ouverture des conférences générales.

Les Ministres d'Angleterre avoient laissé perdre le moment de faire leurs observations & leurs demandes nouvelles. S'ils s'en étoient

expliqués avant que l'Abbé Gaultier partît pour aller en France, il en eût rapporté la réponſe, & Ménager ne ſe feroit pas trouvé dans l'embarras, ou de refuſer ce qu'ils déſiroient, ou d'agir ſans ordre & de paſſer ſes pouvoirs. C'eſt ce qu'il répondit, & Prior l'exhorta à ſe ſervir de celui qu'il avoit nouvellement reçu. Ménager le pria de faire attention, que ce nouveau pouvoir étoit moins étendu que le premier, qu'il étoit reſtraint en conſéquence des inſtances même des Anglois; qu'ils avoient trouvé le premier trop général, & que ſelon leur demande, le Roi avoit bien voulu en envoyer un ſecond, plus particulier, plus ſpécial, qui n'autoriſoit qu'à ſigner les ſeuls articles qui regardoient l'Angleterre.

Il offrit encore de les ſigner, de partir immédiatement après, & promit que dans huit jours la Reine de la Grande-Bretagne ſeroit ſatisfaite. Prior continua de s'oppoſer, & plus fortement encore, au départ de Ménager; le péril des délais étoit preſſant. Les Hollandois avoient nommé le Penſionnaire d'Amſterdam (Buys) pour paſſer en Angleterre. Il falloit néceſſairement le prévenir. Prior le repréſentant à Ménager, lui dit que la Reine avoit donné ordre d'écrire à Buys de différer ſon voyage; qu'elle avoit fait dire au Comte de Stafford, ſon Ambaſſadeur en Hollande, alors à Londres, de retourner inceſſamment à La Haye; qu'il étoit chargé de propoſitions qui feroient agré-

agréables aux Provinces-Unies, comme elles l'étoient auſſi à cette Princeſſe. Si vous perſiſtez, dit-il, dans vos refus, nous ne ſignerons rien: Dieu ſait quand ſe fera la paix. Ses inſtances furent inutiles, Ménager ne ſe rendit pas.

L'Abbé Gaultier lui apprit le lendemain que Prior, qu'il venoit de voir accablé d'un chagrin mortel, lui avoit dit que la négociation étoit au point de ſe rompre. Il en ſentit les conſéquences, & pour empêcher la rupture, il dreſſa promptement un nouveau projet conforme, quant à la ſubſtance, aux ordres qu'il avoit reçus, mais diſpoſé quant aux expreſſions, ſuivant le génie des Anglois. Toutefois il ſuivit ſcrupuleuſement celles que le Roi lui avoit preſcrites, au ſujet de la reconnoiſſance de la Reine Anne, & de la démolition de Dunkerque.

Ce nouveau projet rétablit la bonne intelligence, on ſe promit de part & d'autre de ſigner le lendemain. L'intention de la Reine étoit de faire expédier des Lettres, ſcellées du grand Sceau d'Angleterre, pour autoriſer les deux Sécretaires-d'Etat, conjointement avec Prior, à traiter comme ſes Plénipotentiaires avec Ménager, revêtu des pouvoirs du Roi, & pour ſigner les Actes dont ils conviendroient. On ſuppoſoit que cette formalité étoit néceſſaire, pour garantir les Négociateurs Anglois des recherches qu'ils avoient lieu de craindre à l'avenir, & d'être accuſés un jour d'avoir traité avec

les ennemis de la Grande-Bretagne ſans pouvoir légitime, ſans même que l'ordre de la Reine, qu'ils feroient voir, eût été contreſigné. Ce raiſonnement étoit mal fondé, un ordre verbal du Souverain ſuffit pour autoriſer un Sécretaire-d'Etat, qui parle & traite au nom de ſon Maître; mais les ennemis des Miniſtres ne penſoient qu'à ſuſciter des difficultés capables de traverſer la négociation, ou tout au moins d'en retarder le ſuccès. Ils empêchérent donc que cet Acte, ſcellé du grand Sceau, ne fût expédié. La mauvaiſe ſanté de la Reine leur faiſoit eſpérer que le tems viendroit, & qu'il n'étoit pas encore bien éloigné, où non ſeulement ils renverſeroient le Miniſtére préſent, mais de-plus ils ſe vengeroient de ceux qui le compoſoient. Les deux Sécretaires-d'Etat reçurent ſeulement un ordre par écrit, & ſigné de la Reine leur Maîtreſſe, adreſſé à l'un & à l'autre de ſigner les articles convenus. En vertu de cet ordre, ils ſignérent le 8 Octobre, trois Actes avec Ménager.

Le premier, écrit ſur deux colonnes, contenoit d'un côté les conditions que demandoient l'Angleterre, & de l'autre les réponſes du Roi. Les deux Sécretaires-d'Etat déclarérent au bas de l'Acte, que c'étoit en vertu d'un ordre exprès de la Reine, leur Maîtreſſe, qu'ils acceptoient leſdits articles comme articles préliminaires.

Le ſecond Acte regardoit le Duc de Savoye, article demandé avec tant d'inſtance

par

par les Miniſtres de la Grande-Bretagne.

Les articles propoſés par la France, pour parvenir à la paix générale, étoient compris dans le troiſiéme Acte, ainſi de part & d'autre on convint du premier fondement d'une paix équitable, bien différente de ces préliminaires odieux, que le Démon de la diſcorde ſembloit avoir enfantés.

Jusqu'alors il n'avoit pas été propoſé à Ménager de le préſenter à la Reine d'Angleterre. Après la ſignature, & lorsque les Miniſtres du Conſeil ſe furent retirés, Prior l'avertit de la part du Sécretaire-d'Etat, Saint Jean, de ſe rendre le lendemain à Windſor. Il n'y manqua pas. Saint Jean le conduiſit en ſecret à l'appartement de la Reine, à huit heures du ſoir. Ils y montérent par un eſcalier dérobé, ſans rencontrer perſonne que deux gardes, & dans l'antichambre une femme dans la confidence de cette Princeſſe.

La réception que la Reine fit à Ménager fut gracieuſe. Elle le chargea de faire ſes complimens au Roi, de l'aſſurer qu'elle n'oublieroit rien pour avancer la concluſion de la paix générale.

Elle dit enſuite: „ Je n'aime point la „ guerre, & je contribuerai en tout ce qui „ dépendra de moi pour la faire finir au„ plutôt. Je ſouhaite de vivre bien avec un „ Roi, à qui je ſuis tant alliée par la pro„ ximité du ſang, & j'eſpére que les liens „ de notre union ſe fortifieront de plus en

„ plus entre nous & nos ſujets, après la
„ paix par une correſpondance & une ami-
„ tié parfaite".

Le même ſecret obſervé pour introduire Ménager à l'Audience de la Reine, le fut encore lorsqu'il en ſortit. La même femme de chambre étoit au-dehors du cabinet. Il retrouva les deux mêmes gardes. Il ſoupa chez Saint Jean, vit le lendemain le Château de Windſor, & partit pour Londres avec Prior, qui l'avertit de ne pas retourner, pendant qu'il étoit à la Cour chez le Sécretaire-d'Etat, parce que les eſpions, que les Wigs entretenoient autour de la Reine, étoient ſans nombre. C'étoit avec raiſon que les Miniſtres, admis alors à la confidence de cette Princeſſe, craignoient les tems à venir, & jugeoient de la néceſſité d'uſer de beaucoup de prudence & de circonſpection. Ils en connurent l'importance en 1714, lorsque le Duc d'Hanovre monta ſur le Trône d'Angleterre, en vertu de ce fameux Acte d'établiſſement dans la Ligne Proteſtante.

Ménager de retour à Londres, alla le ſoir du 13 Novembre avec Gaultier chez Prior. Il y trouva le Comte d'Oxford. Ce Miniſtre lui dit, que la Reine étoit très-contente des conditions accordées de part & d'autre. Il aſſura qu'elle déſiroit ſincérement la paix, & même ardemment; qu'elle étoit perſuadée que le Roi ne la ſouhaitoit pas moins ſincérement, & ſe ſervant d'une ci-

ta-

tation Latine, il dit, *ex duabus igitur gentibus faciamus unam gentem amicissimam.* Il ajoûta que Buys étoit près d'arriver, nonobstant ce que la Reine avoit fait dire pour le retenir en Hollande. Je ne suis pas fâché, dit Oxford, qu'il apprenne de la bouche même de la Reine, à quel point elle désire la paix. Elle exprimera ses sentimens avec une fermeté qui ne permetra pas de douter de sa résolution. Je m'en rapporte à ce que Monsieur de Saint Jean, que vous allez voir ici, vous en dira. Il doit aussi vous instruire des mesures prises pour ouvrir les conférences. Enfin assurez le Roi que Sa Majesté sera contente de nous, & nous espérons qu'elle voudra bien aussi nous rendre satisfaits.

Le Grand-Trésorier étant sorti, Saint Jean qui venoit d'entrer, dit à Ménager que le Comte de Stafford, Ambassadeur d'Angleterre en Hollande, avoit pris congé de la Reine pour retourner à son poste; qu'il seroit en mer en deux jours au plus tard, & qu'immédiatement après son arrivée à La Haye, il communiqueroit au Pensionnaire de Hollande les propositions générales de la France pour la paix; qu'il lui diroit que la Reine les trouvoit raisonnables; que la résolution étoit prise d'exclure toute Ville de la Province de Hollande, pour y tenir les conférences; qu'on proposoit donc Nimégue, Utrecht, Liége, Aix-la-Chapelle, pour choisir entre ces Villes celle où l'on

établiroit le lieu de l'Aſſemblée des Miniſtres Plénipotentiaires.

Saint Jean apprit à Ménager que la Reine avoit déjà déſigné les ſiens. „ Le premier, „ dit-il, eſt Robinſon, Evêque de Briſtol, „ Garde du Sceau-Privé; c'eſt un bon Anglican, bon Négociateur, honnête homme, flegmatique; il a réſidé pendant 32 „ ans dans les Cours du Nord, & pacifié les „ ttoubles entre la Suéde & le Dannemarc.

„ Le ſecond eſt le Comte de Stafford, „ actuellement Ambaſſadeur en Hollande. „ C'eſt un Seigneur propre à brusquer une „ entrepriſe comme un Colonel de Dragons. Il exécutera vivement les ordres de la Reine.

„ Prior ſera le troiſiéme Plénipotentiaire. „ Je ne vous dis rien de ſon caractére & de „ ſes intentions, vous le connoiſſez, & il „ eſt connu en France. J'aurai ſoin de dreſſer les ordres qui leur ſeront envoyés. Ceſſez un moment d'être Miniſtre de France, ſoyez ſimplement témoin de notre „ bonne-foi, & du déſir ſincére que nous „ avons de la paix; faites-en le rapport fidéle à votre Cour lorsque vous y retournerez; mais obſervez que nous ne pouvons nous départir des bienſéances à „ l'égard de nos Alliés. Nous en rempliſſons une, en faiſant partir en même tems „ que Stafford, le Comte de Rivers expreſſément pour aſſurer le Duc d'Hanovre,

„ que

„ que nous voulons maintenir la ſucceſſion
„ dans la Ligne Proteſtante.

„ Nous ne pouvons auſſi nous diſpen-
„ ſer de faire enſorte que la Hollande &
„ l'Empire obtiennent une barriére ſûre &
„ raiſonnable, telle que le Roi a bien voulu
„ la promettre.

„ Un troiſiéme point que nous avons fort
„ à cœur, eſt la poſſeſſion & la jouïſſance
„ des avantages ſtipulés pour l'Angleterre,
„ par les articles que le Roi nous a accordés.

„ Plutôt que de céder ſur ces trois points,
„ il faudroit nous réſoudre à voir ce pays
„ miſérablement déſolé pour ſubvenir aux
„ frais de la continuation de la guerre ; mais
„ nous eſpérons que ce qui a été promis ſera
„ ponctuellement exécuté. Il eſt donc né-
„ ceſſaire que la France ſoit ferme & faci-
„ le ; ferme pour tenir tête aux Hollandois,
„ s'ils conteſtent les avantages promis à l'An-
„ gleterre ; facile ſur certains articles qu'il
„ conviendra d'accorder pour le bien de
„ la paix".

Ménager ſe recria ſur cette facilité, per-ſuadé que les Hollandois en abuſeroient, comme ils avoient déjà fait tant de fois.
„ Ils ſont avertis, répondit Saint Jean ; nous
„ leur avons déclaré, & ſouvent répété,
„ qu'après les dépenſes exceſſives que l'An-
„ gleterre a faites, elle ſe croit en droit
„ de former & de fixer leur barriére pré-
„ tendue. Il n'eſt pas de notre intérêt qu'el-
„ le ſoit ni ſi étendue ni ſi forte. Enfin,
„ éloi-

„ éloignons & ſupprimons tout détour or-
„ dinairement attaché aux négociations,
„ allons au but. Il eſt queſtion de faire la
„ paix & de la faire promptement, & d'é-
„ viter les frais d'une nouvelle campagne.
„ Nous ſommes aſſurés de notre Parlement,
„ il agita de concert avec la Reine. Elle
„ a commandé au Comte de Stafford de
„ demander aux Etats-Généraux les paſſe-
„ ports néceſſaires pour les Plénipotentiai-
„ res que le Roi nommera, & de les en-
„ voyer en France par un Courier ex-
„ près".

Les adieux faits, Saint Jean apprit à Ménager que cette Princeſſe avoit donné ordre de faire embarquer un Meſſager d'Etat dans le Bâtiment deſtiné à le porter à Calais; qu'elle avoit jugé cette précaution néceſſaire pour éviter les contretems. Que ce même Meſſager attendroit à Calais les réponſes du Roi, pour les apporter à Londres.

Après que Saint Jean fut ſorti, Prior demeuré ſeul avec Ménager, fit l'éloge du Grand-Tréſorier. Il loua ſon zéle pour la paix, ſa fermeté, la maniére intrépide dont il avoit ſoutenu & combattu les contradictions du Conſeil, & déterminé la réſolution de la Reine, au point d'impoſer ſilence à quiconque auroit oſé contredire ſes ſentimens. Enfin, il aſſura que cette Princeſſe en déſiroit ſi véritablement la concluſion, qu'elle propoſeroit Douvres ou même Londres, pour y tenir les conférences, ſi les Hol-

Hollandois étoient aſſez mal conſeillés pour former de mauvaiſes difficultés.

Le Grand-Tréſorier & Saint Jean ne ſe contentérent pas des aſſurances verbales qu'ils avoient données à Ménager, de la ſincérité des intentions de la Reine; ils répétérent encore les mêmes proteſtations dans les Lettres qu'ils écrivirent, à l'occaſion de ſon retour en France, au Miniſtre du Roi chargé des Affaires étrangéres. Ils entretinrent depuis ſecrétement enſemble une correſpondance directe pendant le cours de la négociation de la paix à Utrecht. Le Grand-Tréſorier prévoyoit que cette correſpondance en tems de guerre, lui ſeroit peut-être un jour imputée comme un crime, enſorte qu'il ne voulut pas que Ménager fût inſtruit de la Lettre qu'il avoit écrite. Il la remit à l'Abbé Gaultier, & le chargea très-expreſſément de demander de ſa part, que le Roi ſeul en eût connoiſſance.

Ce Miniſtre, dont le crédit étoit alors au plus haut degré auprès de la Reine ſa Maîtreſſe, obtint d'elle, comme un plaiſir qu'elle feroit au Roi d'accorder au Maréchal de Tallard la permiſſion d'aller en France, & d'y ſéjourner ſur ſa parole pendant quatre mois, pour donner ordre à ſes Affaires Domeſtiques.

Il avoit été conduit priſonnier en Angleterre après la malheureuſe bataille d'Hochſtet. La ville de Notingham lui fut donnée pour priſon. Il y jouïſſoit de la ſeule liberté de

de ſe promener & de chaſſer aux environs de cette ville, obligé cependant d'y retourner coucher. Il étoit d'ailleurs obſervé de ſi près, qu'il ſentoit toute l'étendue de ſa captivité. Pluſieurs Officiers pris à la même occaſion, & tranſportés en Angleterre, avoient obtenu la permiſſion de paſſer en France & d'y demeurer ſur leur parole. Le Duc de Marlborough s'étoit presque engagé en 1709, lors des conférences de La Haye, de procurer la même grace au Maréchal de Tallard; mais après la rupture de ces conférences infructueuſes, le Gouvernement d'Angleterre continua d'uſer à ſon égard de la même rigueur. On craignoit ſon eſprit, ſa pénétration, & que malgré les précautions priſes pour lui ôter toute connoiſſance de l'état de l'Angleterre, il ne fût trop bien inſtruit de l'intérieur de ce Royaume. Plus on le croyoit capable d'entamer & de conduire une négociation ſecréte, plus on eut d'attention & de ſévérité à lui retrancher les moyens d'y parvenir.

Il faut pardonner à ceux qui touchés du vraiſemblable, ignorant le vrai, ont répandu dans leurs Mémoires imprimés, que le Maréchal de Tallard, pendant ſa priſon en Angleterre, avoit fait les premiéres ouvertures de la paix. Ce n'eſt pas la ſeule fauſſeté donnée pour vérité. L'Abbé Gaultier eut l'honneur de porter les premiéres paroles de la paix, & l'on doit à ſa mémoire la juſtice de louer ſa ſageſſe, ſa diſcrétion, les bons avis qu'il

qu'il donna pendant le cours de la négociation, ſans abuſer de la confiance des Miniſtres d'Angleterre.

A peine Ménager étoit-il parti de Londres, qu'on y reçut la nouvelle du déſaſtre de l'Eſcadre Angloiſe envoyée à la conquête du Canada. Le ſuccès de cette expédition paroiſſoit ſi ſûr à ceux du Conſeil de la Reine qui furent employés aux conférences, qu'ils ne ſe déſiſtérent jamais de la prétention de conſerver Québec, perſuadés que les Anglois en étoient alors en poſſeſſion. Leur attente fut trompée; le Chevalier Kill perdit ſept vaiſſeaux de charge, avec vingt-cinq compagnies des meilleures troupes de celles qu'il avoit ſous ſon commandement. Ainſi finit cette difficulté ſur la poſſeſſion de Québec.

Le Comte de Stafford qui partit pour la Hollande à-peu-près en même tems que Ménager retournoit en France, eut ordre de communiquer au Penſionnaire l'état de la négociation commencée à Londres, de l'informer de ce qui s'étoit paſſé entre les Miniſtres de la Reine & Ménager; d'expliquer les raiſons qui jusqu'alors avoient empêché cette Princeſſe d'en faire part aux Etats-Généraux; enfin il devoit dire, que ſi elle s'étoit contentée de ſtipuler des conditions générales pour ſes Alliés, c'étoit uniquement par la ſeule conſidération de ne pas s'ingérer à décider de leurs intérêts & de leurs prétentions, & dans la vue de leur laiſſer l'entiére liberté d'en traiter eux-mêmes aux

con-

conférences de la paix. Que ſon intention étoit d'agir de concert avec ces mêmes Alliés, ſans ombre de ſéparation; & que pour éviter tout ſoupçon de leur part, elle avoit refuſé de traiter la paix générale en Angleterre.

Stafford devoit aſſurer le Penſionnaire, que la Reine ſa Maîtreſſe n'avoit ſtipulé en faveur de ſes Sujets aucun avantage au préjudice des Hollandois; que nulle offre de la part de la France ne l'engageroit à faire la paix, ſi elle n'obtenoit par le Traité que la République de Hollande fût ſatisfaite ſur les articles de la barriére, du commerce, & ſur ſes autres prétentions.

Que tant d'égards joints à tout ce que l'Angleterre avoit fait pendant le cours de la guerre, juſtifieroient ſuffiſamment la Reine de la Grande-Bretagne, quand même elle croiroit de ſa prudence de régler l'intérêt de ſes Sujets, comme le premier point avant tous les autres articles de la négociation; que toutefois elle voulut bien repréſenter ſeulement, qu'elle pourroit juſtement ſe plaindre d'un procédé très-inégal de la part des Hollandois, s'ils continuoient à témoigner une injuſte inquiétude de ſa bonne-foi & de ſa conduite; que s'ils s'en rapportoient à ſon avis, elle leur conſeilleroit de modérer leurs prétentions ſur l'article de la barriére, & de compoſer pour en obtenir une partie raiſonnable & ſuffiſante pour la ſûreté de l'Etat, plutôt que d'inſiſter opiniâtrement ſur le tout.

Qu'el-

Qu'elle donneroit le même conſeil aux Impériaux, ſoit à tels autres des Alliés qui rappelleroient inceſſamment les préliminaires dreſſés en 1709, & rejetteroient toute propoſition différente de ces articles. Que ſi les Hollandois fortement attachés à les ſoutenir, aimoient mieux continuer la guerre que de les abandonner, elle déclaroit que l'Angleterre n'étoit plus en état de ſoutenir un fardeau dont le poids inégalement porté par les Alliés, l'accabloit pendant que de tous côtés ils ſe relâchoient de leurs engagemens. Qu'elle leur donnoit à choiſir, ou de fournir réguliérement leur contingent, ſoit en troupes ſoit en vaiſſeaux, ou de faire la paix.

Entre les Villes que le Roi propoſoit pour la traiter, la Reine d'Angleterre avoit choiſi Utrecht. Le Comte de Stafford devoit en informer le Penſionnaire, le preſſer de déterminer ſes Maîtres à conſentir au même choix, & à lui remettre les paſſeports pour les Plénipotentiaires que le Roi nommeroit, enſorte que les conférences s'ouvriſſent le 12 Janvier de l'année ſuivante 1712.

La Reine d'Angleterre avoit donné ordre à ſon Ambaſſadeur d'envoyer ces paſſeports à Verſailles, ſitôt qu'ils auroient été remis entre ſes mains; car alors la confiance ſi néceſſaire à l'accompliſſement d'un ouvrage auſſi important que celui de la paix, étoit réciproquement établie entre les Miniſtres de France & ceux d'Angleterre.

Elle déplaîſoit infiniment aux ennemis de toute union, particuliérement à ceux qui avoient en Hollande le plus de part à l'adminiſtration de la République. Ils étoient peu diſpoſés à faciliter l'envoi des paſſeports auſſi diligemment que la Reine de la Grande-Bretagne s'en étoit flattée ; mais ce retardement ſuſpendoit ſeulement l'ouverture des conférences, & ne rompoit pas la négociation. On voulut en Hollande profiter, s'il étoit poſſible de l'intervalle qu'il laiſſoit pour eſſayer de jetter la défiance entre la France & l'Angleterre, & rompre entr'elles tout intelligence. On répandit & l'on fit paſſer le bruit à Londres, qu'il étoit question de renouer une négociation ſecréte entre la France & la Hollande, le Roi connoiſſant parfaitement que cette voie étoit la ſeule qui devoit conduire à la paix.

Les Miniſtres Anglois en eurent quelqu'inquiétude, mais elle fut diſſipée par les ordres envoyés à l'Abbé Gaultier. Il étoit demeuré à Londres ſeul chargé de la négociation depuis le départ de Ménager. Sa Majeſté lui fit écrire d'aſſurer de ſa part Oxford & Saint Jean, que tant d'artifices mis en uſage de la part des ennemis communs, étoient incapables d'ébranler ſa fermeté ; qu'elle perſiſtoit dans ſes ſentimens, ſeuls convenables au bien général de l'Europe ; qu'elle s'aſſuroit par cette raiſon d'une égale fermeté de la part de la Reine, & de la Grande-Bretagne. Gaultier rappellant

lant la conduite que les Etats-Généraux avoient tenue dans les négociations précédentes, n'eut pas de peine à faire voir qu'ils ne méritoient pas que le Roi eût pour eux la moindre complaiſance, & que ce feroit beaucoup faire que de leur accorder les avantages que le bien de la paix ne permettoit pas de refuſer aux inſtances que la Reine de la Grande-Bretagne feroit en leur faveur.

Il fit convenir ces Miniſtres que c'étoit de la part des Alliés que le Roi devoit recevoir un équivalent de la démolition de Dunkerque, proportionné au préjudice que la France ſouffriroit de cette importante démolition, uniquement accordée aux inſtances de cette Princeſſe, & comme la preuve la plus eſſentielle de l'amitié du Roi pour elle. Cet équivalent déjà traité, devoit être compoſé des Places ſpécifiées en Flandre, dont les ennemis s'étoient rendus maîtres pendant la guerre.

Comme il ne reſtoit plus dans les articles que Ménager avoit ſignés à Londres, que quelques difficultés légéres au ſujet des termes d'*Amérique ſur la Mer du Nord*, Gaultier ſuivant l'ordre qu'il en avoit, promit aux deux Miniſtres Anglois que ces termes feroient expliqués à leur ſatisfaction. Il les aſſura l'un & l'autre de la confiance que le Roi prenoit en la droiture de leurs intentions, & confirma ces aſſurances par les Lettres qu'il avoit reçues pour eux du Sécretaire-d'Etat, écrites par ordre de Sa Ma-

 jeſté.

jeſté. Ainſi les articles ſignés à Londres par Ménager, furent tous approuvés, & ſa négociation recevant ſa derniére perfection, ſervit de plan aux inſtructions que le Roi donna peu de tems après à ſes Plénipotentiaires pour la paix générale.

L'ouverture des conférences indiquées à Utrecht paroiſſoit prochaine, car elle étoit fixée au 12 de Janvier, & l'on étoit alors à la fin du mois de Novembre 1711. Mais la République de Hollande, ou, pour mieux dire, ceux de ce Gouvernement qui déſiroient la continuation de la guerre, avoient peine à changer de ſentiment. C'étoit abandonner l'état où ils ſe croyoient élevés depuis quelques années, d'arbitres de l'Europe, de maîtres de diſpoſer des Royaumes, & d'impoſer des loix aux plus grands Monarques: l'intérêt & la paſſion ſoutenoient ces idées flatteuſes. Les préliminaires de 1709, ouvrage du Penſionnaire Heinſius, étoient regardés comme une régle dont les Etats-Généraux ne pouvoient s'écarter ſans riſquer la ruine de leur Pays, & l'aſſujettiſſement de toute l'Europe à la puiſſance de la Maiſon de France. Les diſcours ordinaires à La Haye, rouloient communément ſur la néceſſité de faire de nouveaux efforts & de continuer la guerre plus vivement que jamais. On s'élevoit contre la conduite du nouveau Miniſtére d'Angleterre, traitée hautement de perfidie. On vouloit prévoir, & tout au moins faire croire aux Peuples,

que

que la plus ſaine partie de la Nation Angloiſe forceroit les traîtres à renoncer à toute négociation la paix. Buys, Envoyé en Angleterre, étoit regardé comme une reſſource; on eſpéroit tout de ſes pratiques ſecrétes, de ſes manéges ſouterrains, encore plus que de ſes diſcours.

La principale commiſſion de ce Député, étoit de ſouffler le feu à Londres; & par quelque voie que ce fût, de faire enſorte que le nouveau Miniſtére fût changé. Il étoit ſi perſuadé qu'il y réuſſiroit, que croyant facilement ce qu'il déſiroit avec ardeur, il avoit dit avant ſon départ, que ſitôt qu'il auroit entretenu la Reine d'Angleterre en particulier dans ſon cabinet, elle ne laiſſeroit en place aucun de ſes nouveaux Miniſtres.

Le Roi bien informé de ce qui ſe diſoit à La Haye, leur fit communiquer les avis qu'il en recevoit, & demander quelle réſolution prendroit la Reine leur Maîtreſſe, ſi les Etats-Généraux perſiſtoient à refuſer ou à prolonger l'expédition demandée par l'Ambaſſadeur d'Angleterre.

L'expédient pour les punir en cas de leur opiniâtreté à retarder les conférences, étoit de les ouvrir ſeulement entre les Plénipotentiaires du Roi & ceux de la Reine d'Angleterre, d'y régler de concert tous les articles de la paix générale, & de priver les Hollandois de l'autorité qu'ils prétendoient s'attribuer de régler le deſtin de l'Europe.

Le Roi offroit de faire paſſer ſes Plénipotentiares en Angleterre, ſi la Reine de la Grande-Bretagne le déſiroit. Sa Majeſté offroit de plus, que lorſque toutes les conditions de la paix auroient été réglées dans ces conférences particuliéres, les Anglois jouïroient dès le même inſtant de toutes les prérogatives ſtipulées en faveur de la Nation Angloiſe, ſuivant la convention que Ménager en avoit ſignée.

Vers le même tems le Comte de Peterborough paſſant à Francfort, dit que l'Angleterre ne penſeroit pas à la paix, ſi l'Empereur vouloit envoyer ſur les bords du Rhin, ou dans les Païs-Bas, une partie des troupes qu'il avoit en Hongrie. On connoiſſoit le caractére de Peterborough, & la fertilité de ſon imagination, que la vérité ne contraignoit jamais. Il vouloit paroître inſtruit des ſecrets qu'on prenoit ſoin de lui cacher, & faire croire que la Reine d'Angleterre & ſes Miniſtres ne ſe déterminoient que de concert avec lui, & ſuivant ſon avis. Son diſcours ne cauſoit ni inquiétude ni ſoupçon de la bonne-foi des Miniſtres de cette Princeſſe. Le Roi en fit ſeulement avertir le Comte d'Oxford. La correſpondance des Lettres établie entre les Miniſtres de part & d'autre, s'entretenoit avec plus de liberté & moins de ménagement depuis la ſignature des articles convenus. Ménager avoit rapporté de Londres des paſſeports pour la ſûreté des Bâtimens qui portoient

les

les Couriers de Calais à Douvres, & revenoient ensuite de Douvres à Calais.

Comme il pouvoit cependant arriver que le Comte d'Oxford & Saint Jean, plutôt que de s'expliquer par de longues dépêches, aimeroient quelquefois mieux instruire l'Abbé Gaultier de leurs intentions, & l'envoyer en France rendre compte de ce qu'ils lui avoient dit, le Roi lui avoit commandé de se conformer à ce qu'ils jugeroient à propos de lui prescrire, & de partir sitôt qu'ils le désireroient.

Ils ne différérent pas à le prier de faire un nouveau voyage à Versailles, de se charger d'un Mémoire qu'ils lui confiérent, & d'en rapporter la réponse.

Ce Mémoire contenoit les éclaircissemens que le Roi avoit demandés à la Reine d'Angleterre, soit au sujet des démarches qu'elle avoit faites en Hollande, & de ce qu'elle pensoit des sentimens des Etats-Généraux; soit à l'égard des intentions de cette Princesse, & de ce qu'elle jugeoit à propos de faire pour fléchir l'indocilité de la République de Hollande, & ramener les esprits à des sentimens plus pacifiques. Il étoit spécifié que le Comte de Stafford, arrivant à La Haye, avoit proposé d'ouvrir incessamment les conférences; que la réponse de l'Etat avoit été, que les propositions de la France, communiquées par la Reine de la Grande-Bretagne, *n'étoient pas suffisantes*; que l'Etat ne pouvoit s'avancer, avant que

 de

de ſavoir l'effet que produiroient les *remontrances* que Buys avoit ordre de faire à cette Princeſſe.

Ces prétendues remontrances étoient faites. L'objet en étoit d'expoſer à la Reine, que la République, prête à concourir à la paix générale, eſtimoit cependant que c'étoit trop risquer que d'ouvrir les conférences, avant que les articles propoſés par la France, fuſſent expliqués plus particuliérement, & rendus plus ſpécifiques.

Le Mémoire ajoûtoit que la Reine, malgré ces repréſentations, perſiſtoit conſtamment dans la réſolution priſe de faire ouvrir inceſſamment les conférences ſur le fondement des articles ſignés à Londres. Elle avoit donc répondu déciſivement à Buys, que ces articles contenoient généralement toutes les prétentions que les Alliés pouvoient raiſonnablement former, & que jugeant qu'ils étoient ſpécifiques & ſuffiſans, elle réitéroit les ordres qu'elle avoit donnés au Comte de Stafford, de preſſer l'ouverture des conférences, auſſi bien que le choix de la Ville où l'on s'aſſembleroit, & l'expédition des paſſeports pour les Plénipotentiaires de France.

Elle demandoit au-reſte, comme un moyen qu'elle croyoit néceſſaire pour avancer le ſuccés de ſes bonnes intentions, qne leRoi voulût bien l'aider, en lui confiant ſon ſecret ſur les intérêts particuliers de chacun des Alliés: ſon but étoit d'uſer de cette con-

connoiſſance, pour les faire entrer plus facilement dans la négociation générale. Elle eſpéroit s'en ſervir utilement, & réuſſir à l'avantage du bien public.

Elle ſouhaitoit donc que le Roi lui permît d'aſſurer les Hollandois, ſans crainte d'en être deſavouée, que Sa Majeſté, en conſidération de la paix, rétabliroit en leur faveur le Tarif de 1664, & qu'ils auroient une barriére telle que le Roi voudroit bien en confier le projet à la Reine.

Cette Princeſſe demandoit le pouvoir de promettre auſſi au nom du Roi, une barriére au Duc de Savoye du côté de la France, ſans préjudice des avantages que Leurs Majeſtés lui procureroient de concert du côté de l'Italie.

Ce Prince étoit l'Allié chéri de l'Angleterre, & celui que le Miniſtére avoit le plus à cœur de favoriſer. On étoit perſuadé que ſi la République de Hollande & le Duc de Savoye agiſſoient de concert avec la Reine pour faciliter la paix, il ſeroit aiſé d'en applanir bientôt les plus grandes difficultés, & de ſurmonter tout obſtacle à ſa concluſion.

Le Mémoire ajoûtoit à la néceſſité de ſatisfaire ces principaux Alliés, celle de contenter auſſi l'Electeur de Brandebourg & le Duc d'Hanovre, de reconnoître les qualités que l'un avoit priſe de Roi de Pruſſe, l'autre d'Electeur qu'il s'étoit fait accorder par l'Empereur.

L'unique intention de la Reine d'Angleterre, en demandant au Roi de telles marques de confiance, étoit d'employer les moyens qu'elle ſavoit être les plus ſûrs pour abréger toute longueur de négociation : comme elle étoit perſuadée que ſes intentions en ce point s'accordoient parfaitement avec celles du Roi, elle l'étoit auſſi qu'il ne ſeroit pas en peine de ſa diſcrétion, dont elle renouvelloit les proteſtations, & promettoit de réſerver pour elle ſeule les confidences que le Roi voudroit bien lui faire, aſſurant qu'elle n'en uſeroit que pour le bien de la paix, ſi juſtement déſirée de part & d'autre.

Ce Mémoire remis à l'Abbé Gaultier, fut accompagné des Lettres que les deux Miniſtres lui confiérent.

Le Comte d'Oxford, dans la ſienne, ſe rapportoit au Mémoire, principalement à ce que diroit celui qui s'en étoit chargé. Il aſſuroit que la Reine, ſa Maîtreſſe, perſiſteroit conſtamment dans la réſolution qu'elle avoit priſe de faire tout ce qui dépendroit d'elle pour avoir une paix bonne & ſolide, enſorte que ni les artifices des étrangers, ni la paſſion domeſtique ne ſeroient capables de la faire changer de ſentiment. „ Elle „ s'en eſt, ajoûtoit-il, expliquée à Buys, „ ſe remettant à la réponſe finale que le „ Comte de Stafford devoit rendre de ſa „ part en Hollande. J'oſe ajoûter, (*termes* „ *du Grand-Tréſorier*) que quelques diffi- „ cultés qu'y trouvent les ſerviteurs, vous les

„ les verrez d'une fermeté & constance à
„ faire accomplir les résolutions & la piété
„ de leur Reine".

Oxford assuroit que la Reine, sa Maîtresse, avoit été très-sensible à l'offre que le Roi lui avoit faite, d'envoyer ses Plénipotentiaires en Angleterre pour y traiter la paix. Il jugeoit cependant que les propositions contenues dans le Mémoire dont l'Abbé Gaultier étoit porteur, produiroient plus certainement l'effet que Sa Majesté désiroit, & que les conférences s'ouvriroient sans délai.

„ A son égard il feroit très-mal sa cour
„ à la Reine, s'il ne faisoit tout ce qui dé-
„ pendroit de son pouvoir, pour cultiver
„ l'amitié & la bonne correspondance, dont
„ dépendoient la liberté & le repos de
„ l'Europe".

Les termes de la Lettre que Saint Jean écrivit à l'occasion du départ de Gaultier, n'étoient ni moins forts ni moins expressifs que ceux du Comte d'Oxford. Il se rapportoit, comme lui, au Mémoire dont Gaultier étoit chargé, aussi-bien qu'à la rélation qu'il feroit de l'état où se trouvoit l'affaire importante de la paix. Il assuroit de la sincérité de la Reine sa Maîtresse, & n'oublioit rien pour mettre en tout leur jour les preuves qu'elle en avoit données jusqu'alors. Saint Jean convenoit qu'en Angleterre, comme ailleurs, les mal-intentionnés travailloient de tout leur pouvoir à semer & entretenir la défiance. Toutefois, selon lui, on

ne

ne devoit pas être en peine de leurs efforts, puisqu'il ne dépendoit que du Roi de les rendre inutiles. Il disoit que ce seroit le fruit des éclaircissemens demandés à Sa Majesté, & qu'elle avoit bien voulu promettre; qu'ils dissiperoient les nuages; & que les Ministres de la Reine useroient de ses lumiéres avec tant de retenue, que si le Roi vouloit, comme autrefois, offrir un plan de préliminaires spécifique, la Reine ne voudroit jamais le communiquer à ses Alliés: ainsi les éclaircissemens que Gaultier devoit apporter à Londres, étoient d'autant plus désirés, que lorsqu'ils seroient arrivés Saint Jean répondoit que le Parlement, prêt à s'assembler, se porteroit à la paix autant qu'il s'étoit jamais porté à la guerre.

La sincérité de ce Ministre déjà connue, ne laissoit pas lieu de douter qu'il n'écrivît ce qu'il pensoit en effet des dispositions de la Nation Angloise; mais quoique la paix fût désirée en Angleterre, le crédit de ceux qui la traversoient, n'étoit pas encore anéanti, leur intérêt particulier les animoit autant que leur passion contre le nouveau Ministére, qu'ils espéroient renverser, s'ils parvenoient à prolonger la guerre.

Buys & les autres Ministres des Alliés, fondoient leurs espérances sur cette animosité des Wigs contre les nouveaux Ministres.

Le premier, avant que de partir de La Haye, s'étoit vanté que la Reine ne résisteroit pas un moment à ses éloquentes représen-

ſentations. L'événement avoit trompé ſes eſpérances, & c'étoit de la bouche même de cette Princeſſe, qu'il avoit entendu qu'elle vouloit la paix, & voir au-plutôt ceſſer les oppoſitions que les Hollandois formoient encore à l'ouverture des conférences.

Il n'avoit pas été plus content des réponſes du Grand-Tréſorier, principal Miniſtre, conformes à la déclaration de la Reine ſa Maîtreſſe. Buys étoit encore mal ſatisfait que le Grand-Tréſorier lui eût reproché, que depuis cinq ans la République de Hollande manquoit à ſes engagemens, & ne ſatisfaiſoit point à la part qu'elle étoit obligée de fournir, ſuivant le Traité de la grande Alliance. A ce reproche, Oxford avoit ajoûté une queſtion embarraſſante & fâcheuſe. „ Vos Maîtres, dit-il à Buys, ſont-ils en „ état de réparer le paſſé, & de ſatisfaire „ déſormais à leurs engagemens?"

La vanité du Miniſtre Hollandois avoit ſuccombé à cette queſtion. Forcé par la vérité, il avoit avoué qu'il étoit impoſſible à ſa République de remplir déſormais ſes obligations; ainſi déſeſpérant de perſuader, par la raiſon qui n'eſt bonne qu'autant qu'elle eſt ſoutenue par la vérité, il eut recours à d'autres moyens, & ſe confirma dans la penſée, qu'il ne réuſſiroit qu'en ſe livrant abſolument aux Wigs, & ſe liant étroitement avec les Miniſtres Etrangers, mécontens du Gouvernement.

Un des principaux étoit alors le Comte de

de Gallas, Miniſtre de l'Empereur, mais admis & reconnu à la Cour d'Angleterre ſous le titre d'Ambaſſadeur de l'Archiduc, comme Roi d'Eſpagne. Il paſſoit pour homme ſage, & pour un des plus éclairés de ceux que la Cour de Vienne employoit dans les Pays étrangers. Le ſéjour qu'il avoit fait à Londres, ſuffiſoit pour connoître l'eſprit du Gouvernement, le crédit & le caractére de ceux qui avoient le plus de part à l'adminiſtration des principales Affaires, & le génie de la Nation. Toutefois il ſe trompa; mais il eſt néceſſaire, pour connoître ſes erreurs, de remonter à l'année 1710, & d'expoſer de quelle maniére ſe conduiſit ce Miniſtre, dont on vantoit la prudence & les lumiéres.

Gallas accoutumé à voir toute l'autorité entre les mains des Wigs, crut toujours que leur crédit étoit inébranlable, enſorte que lorsqu'on l'avertit cette même année de la deſtitution prochaine de Sunderland & de celle de Godolphin, dont elle ſeroit ſuivie, il n'ajoûta foi à ces avis, qu'après que l'événement les eut vérifiés. Il traita de-même de fauſſe prédiction, l'avertiſſement qu'on lui donna de la diſſolution prochaine du Parlement, & de la convocation d'un nouveau, dont les Membres dépendroient de la Cour & du nouveau Miniſtére.

Enfin, prévenu que l'Angleterre armée à la continuation de la guerre plus que nul autre des Alliés, ne ſe déſiſteroit jamais de

ſes engagemens, il ne put ſe perſuader qu'elle changeât de maximes, quand même les Torys, directement oppoſés à celles des Wigs, ſe maintiendroient poſſeſſeurs paiſibles du Miniſtére.

Il ne pouvoit croire auſſi, que la faveur de la Reine fût ſuffiſante pour les y placer & les y conſerver. Il voyoit le parti contraire encore maître des grandes Charges & de l'argent du Royaume. Il jugeoit que c'étoient de fortes entraves, dont il ſeroit bien difficile à cette Princeſſe de ſe dégager, nonobſtant ſon inclination pour les Torys, & les leçons qu'elle recevoit d'Harley dans les conférences ſecrétes qu'il avoit avec elle. Gallas dédaigna les manéges d'un homme, qu'il appelloit indigne & de baſſe fortune.

Pluſieurs Wigs, ainſi que Gallas, regardoient, comme ſans fondement, les bruits d'un changement total & prochain. Ils étoient cependant trop importans pour les négliger abſolument. Il fut donc réſolu entr'eux que pour diſſiper l'orage qui groſſiſſoit, les Miniſtres des Alliés, réſidens à la Cour d'Angleterre, demanderoient tous à leurs Maîtres des ordres précis de repréſenter vivement à la Reine, qu'elle ne pouvoit changer ſes Miniſtres ſans faire un tort conſidérable à la cauſe commune.

Le Comte Maffeï étoit alors à Londres, en qualité d'Envoyé du Duc de Savoye. Miniſtre d'un Prince habile, il n'étoit pas moins fin, moins adroit que ſon Maître. Il avoit

avoit été longtems employé en la même qualité d'Envoyé auprès du feu Roi Guillaume. Son expérience, & la connoiſſance particuliére qu'il avoit du génie des Anglois, ſuffiſoient pour lui faire comprendre qu'il n'étoit & ne devoit être du goût d'aucun Prince, ni de ſon ſervice, ni du bien de ſon Etat, que le choix ou l'excluſion de ſes Miniſtres dépendît de l'affection ou de la haine, bien ou mal fondée, d'une Puiſſance étrangére. Maffei ſuivant ſes lumiéres, refuſa donc d'entrer dans l'aſſociation propoſée.

Les changemens ſe firent, ainſi qu'il a été précédemment rapporté. Alors Gallas, perſuadé que la Reine ne réſiſteroit pas à ſes repréſentations, obtint une audience de cette Princeſſe, & lui parla avec tant de vivacité, que les nouveaux Miniſtres, qu'il attaquoit perſonnellement, auroient dès-lors demandé à l'Empereur de deſavouer ſon indiſcrétion, & de le rappeller, s'ils euſſent cru être aſſez affermis pour hazarder une pareille démarche.

Gallas jugea qu'ils ne lui pardonneroient pas celle qu'il avoit faite; & quoiqu'il pût interpréter favorablement la réponſe gracieuſe qu'il reçut de cette Princeſſe, il ſupplia l'Archiduc de lui accorder, & ſon congé & le Gouvernement de Limbourg, comme un prétexte honorable de cacher la cauſe véritable de ſon rappel. Il obtint l'un & l'autre, & le Comte de Kinski fut nommé

pour

pour lui ſuccéder en Angleterre. Un tel changement ne convenoit pas aux Wigs, ils avoient plus d'un deſſein. Les repréſentations faites ne ſuffiſoient pas. Ils croyoient le ſéjour de Gallas à Londres néceſſaire à l'accompliſſement parfait de leurs projets. Ils s'adreſſérent donc au Prince Eugéne, & lui repréſentérent les ſuites fatales du rappel de cet Ambaſſadeur dans une conjoncture ſi critique. Ils déclarérent que, comme ils avoient une confiance entiére en Gallas, il étoit de l'intérêt de l'Empereur de le laiſſer en Angleterre. Ils obtinrent donc qu'il demeureroit à Londres jusqu'à nouvel ordre.

L'Empereur Joſeph vivoit encore. Le Roi d'Eſpagne avoit perdu la bataille de Saragoſſe, & l'on croyoit que l'Archiduc ne trouveroit plus d'obſtacle capable d'arrêter ſes progrès. Gallas perſuadé que ce Prince recueilleroit inceſſamment le fruit de ſa victoire, voulut ſonder ſi cet événement, ſi déciſif en apparence, n'inſpireroit pas à Harley des ſentimens plus favorables à la Maiſon d'Autriche. Il fut content des paroles du Miniſtre Anglois, mais ſi mal ſatisfait de la réalité, qu'il écrivit à Vienne, que Harley étoit un fourbe, ennemi dans le fond de la Cour Impériale. Il crut cependant qu'il étoit à propos de le ménager, auſſi bien que les nouveaux Miniſtres, puiſqu'il ne pouvoit parvenir à les détruire. Comme il n'en perdoit pas encore l'eſpérance, ces

ménagemens furent portés si loin qu'ils allarmérent les Wigs au point que Marlborough & Godolphin vinrent ensemble trouver Gallas, & lui demander raison d'un tel changement de conduite & de ses égards „ pour „ des gens d'un jour, qui ne seroient jamais „ ses amis, gens uniquement occupés de „ leurs intérêts sordides, prêts à sacrifier la „ cause commune à la France, lorsqu'ils se „ croiroient assez affermis pour lever le „ masque, & cesser de feindre un reste d'at- „ tachement aux Puissances confédérées; „ car il n'y avoit pas lieu de douter, selon „ eux, que les nouveaux Ministres n'eus- „ sent déjà lié une correspondance secréte „ avec la France, mais ils n'en étoient pas „ encore au but qu'ils se proposoient. Avant „ qu'ils y parvinssent, on pourroit mettre „ de terribles obstacles au succès de leurs „ desseins".

Les promesses de deux hommes illustres, tels quel Marborough & Godolphin, ranimérent Gallas, & l'excitérent à faire „ tout „ ce que son devoir, la justice, & la saine „ politique, dirent-ils, demandoient de lui, „ pour appuyer tout ce que les amis de son „ Maître entreprendroient pour le bien „ commun de la grande alliance". Il s'engagea plus étroitement que jamais avec les Wigs, entra dans leurs projets, & promit tout avec d'autant plus de facilité, qu'il avoit reconnu beaucoup de froideur pour lui de la part des nouveaux Ministres, bien in-

instruits de ses liaisons particuliéres avec le parti contraire à la Cour.

Il fut donc question de dresser des projets pour la continuation de la guerre. Gallas promit de présenter, au nom de l'Empereur, ceux que Marborough & Godolphin lui remettroient. Ils devoient être si plausibles, la facilité des succès si clairement démontrée, que les nouveaux Ministres n'oseroient les contredire; & s'ils avoient le front de s'y opposer, une telle résistance à des moyens certains & évidens de réduire la France, feroit tomber la haine générale de la Nation Angloise sur les mauvais Conseillers de la Reine.

Leurs ennemis, pour les rendre odieux, supposoient une négociation qui n'étoit pas encore entamée; car elle ne le fut, & les paroles très-générales ne furent portées par l'Abbé Gaultier, qu'au mois de Janvier 1711. On étoit alors vers la fin de l'année 1710. Aussi les Ministres Anglois désiroient la paix, instruits que quelques-uns des Alliés ne la désiroient, & n'en avoient pas moins de besoin que l'Angleterre, craignoient que quelqu'un d'eux ne prévînt la Reine leur Maîtresse, & n'obtînt par un empressement intéressé, la récompense que le Roi ne refuseroit pas à celui qui se détacheroit le premier de l'alliance commune.

Le Duc de Savoye, le mieux traité de tous, étoit le plus suspect à la Cour de Vienne. Plus elle lui avoit accordé d'avantages,

preſſée par l'Angleterre & par la Hollande, plus elle ſoupçonnoit ſa bonne-foi & les démarches ſecrétes qu'il feroit, peut-être pour obtenir, par des Traités contraires, que les conditions qu'il avoit arrachées de l'Empereur, fuſſent confirmées. Gallas avoit un ordre particulier d'obſerver très-exactement les pas de Mafféi, & les propoſitions qu'il pourroit faire à la Cour d'Angleterre.

Tous les Alliés devenoient ſuſpects à la Cour de Vienne, perſuadée que leur vue principale étoit d'obtenir des traitemens favorables, à proportion de leur empreſſement à ſe détacher de la grande alliance.

La défiance n'étoit pas moindre à l'égard du Roi de Portugal que du Duc Savoye, & Gallas ne ceſſoit d'écrire à Vienne qu'il y avoit une négociation ſecréte entre la France & l'Angleterre. Il n'en étoit cependant pas queſtion, & l'Abbé Gaultier n'avoit pas encore été envoyé en France. Malgré ces défiances il ne découvrit, ni les premiers voyages de Gaultier, ni celui que Prior fit à Fontainebleau au mois de Juillet 1711.

L'agitation du Miniſtre Allemand convenoit aux Wigs; ils n'oublioient rien pour l'entretenir. Le Comte de Stafford eut permiſſion en 1710, de paſſer de Hollande en Angleterre, pour ſes affaires particuliéres. Ce fut pour Gallas un nouveau ſujet d'inquiétude; il ne douta pas que Stafford, ſous prétexte de ſes affaires particuliéres, ne fût

venu

venu à Londres pour y recevoir les inſtructions ſecrétes & verbales, que les nouveaux Miniſtres lui donneroient pour un Traité de paix à faire ſéparément avec la France.

Enfin il aſſura poſitivement les Miniſtres de l'Empereur à Vienne & en Hollande, que c'étoit de concert avec la France que les Anglois formoient une entrepriſe ſur le Canada, qu'il ſuppoſoit cédé à l'Angleterre par un article du Traité de paix.

Ces avis ſi mal fondés, étoient ordinairement accompagnés de déclamations outrées contre la perfidie de l'Angleterre. Ceux qu'il accabloit des noms les plus odieux, étoient le Comte d'Oxford & Saint Jean, & ſelon lui ce qu'on pouvoit penſer de plus favorable pour eux, ſe réduiſoit à croire, que s'ils ne trahiſſoient pas leur patrie, ils étoient au moins très-inférieurs à leurs prédéceſſeurs, puisqu'ils ſe ſentoient accablés du poids d'une guerre, que les autres avoient ſoutenue avec gloire pendant le cours de leur Miniſtére.

Les Libelles compoſés à Londres, étoient ramaſſés avec ſoin, & envoyés en Hollande & en Allemagne, où ils étoient imprimés.

Les premiéres propoſitions de paix étoient faites, & la négociation réellement entamée, lorsque l'Empereur Joſeph mourut au mois d'Avril 1711. Cet événement imprévu déconcerta les projets de guerre, mais ſans changer l'animoſité de ſes partiſans. Gallas ſe préparoit à faire ſur le papier

une longue énumération des forces de son nouveau Maître, mais son projet ne fut pas approuvé du Comte de Sinzendorff, qu'il avoit consulté avant que de présenter à la Reine d'Angleterre l'état prétendu des Troupes de l'Archiduc, montant selon lui à quatre-vingt mille hommes.

Il crut devoir changer de conduite à l'égard du Conseil d'Angleterre, principalement dans une conjoncture, où l'Archiduc avoit besoin de l'assistance de la Reine de la Grande-Bretagne & de ses Alliés, pour obtenir la Dignité Impériale.

Ce Prince étoit alors dans l'embarras du parti qu'il prendroit, ou de passer en Allemagne, ou de continuer encore son séjour à Barcelone. Le premier parti convenoit à l'intérêt pressant qu'il avoit de se faire élire Empereur. L'Impératrice sa Mére, Régente des Pays héréditaires de la Maison d'Autriche, & le Conseil de Vienne le sollicitoient de se rendre au-plutôt dans ses Etats, & de laisser l'Archiduchesse sa femme à Barcelone. Tous craignoient le succès des négociations que la France ne manqueroit pas de faire, pour l'exclure d'une Dignité devenue comme héréditaire dans sa Maison.

L'Archiduc persuadé que c'étoit renoncer à l'Espagne, que d'en sortir lorsque l'état des affaires de son Compétiteur étoit infiniment supérieur aux siennes, ne pouvoit se résoudre à lui laisser le prix de la guerre & celui de la victoire, en lui abandonnant l'Espagne

pagne pour obtenir la Couronne Impériale. Il remit cependant à la décision de la Reine d'Angleterre le parti qu'il auroit à prendre, & son Ambassadeur chercha pour lors à se réconcilier avec les Ministres. C'étoit à peu près dans le tems que Prior, Envoyé en France, en revenoit conduisant avec lui Ménager & l'Abbé Gaultier.

Le Grand-Trésorier jugea qu'en ce moment il ne convenoit pas d'irriter Gallas. L'affabilité toute nouvelle du Ministre Anglois trompa l'Ambassadeur, & le séduisit au point, qu'il assura son Maître que l'esprit du Ministre étoit entiérement changé; qu'il n'étoit plus question de paix avec la France, que le Trésorier commençoit à parler de faire une campagne. Enfin Gallas desavouant tout ce qu'il avoit précédemment écrit,& toujours mal informé,s'excusoit de l'avis qu'il avoit donné d'un Traité secret avec la France, & se justifioit sur ce que son devoir l'obligeoit de rendre compte de ce qu'il entendoit dire. Il se vit bientôt dans la nécessité de faire une apologie différente. Les conférences de Ménager avec les Ministres d'Angleterre, les conditions proposées & convenues, ne demeurérent pas longtems secrétes; il fallut alors prendre un autre ton. Gallas protesta que son Maître mourroit l'épée à la main, plutôt que d'abandonner ses prétentions sur l'Espagne, & de se contenter de la partie de l'Italie dont il étoit actuellement en possession. Gallas ne trouvoit

d'autre parti à prendre pour l'Archiduc, que de proteſter, & contre la paix, & contre toute Aſſemblée à former, & pour la traiter & pour la conclure. Ainſi les proteſtations étant ſon unique reſſource, il vouloit que le Duc d'Hanovre en fît une; que les autres Princes de l'Empire ſuiviſſent ſon exemple; & ſi ces démarches étoient ſans effet, il penſoit que le tems qu'il falloit gagner, pourroit au-moins produire des incidens capables de changer la face des Affaires en Angleterre.

Un des incidens qui devoit arriver comme imprévu, étoit depuis quelque tems médité par les ennemis du Gouvernement. L'événement en étoit fixé au mois de Novembre, & le Miniſtre de l'Archiduc l'attendoit comme un de ces cas merveilleux, produits par les reſſorts d'une politique rafinée. L'exécution concertée dès le mois de Mai précédent, s'étoit trouvée alors impoſſible. Elle devoit ſe faire le jour qu'on obſerveroit à Londres la ridicule cérémonie de promener en pompe dans les rues de la ville, & de brûler enſuite l'effigie du Pape; eſpéce de fête qui raſſemble des gens de toute eſpéce, toujours prêts à exciter le déſordre, le pillage & la ſédition. A cette occaſion les mécontens ſe propoſoient de ſoulever le peuple, & d'attribuer à ſa fureur les moyens qu'elle leur prêteroit de ſe venger cruellement de leurs ennemis, & de renverſer le Gouvernement.

Pen-

Pendant que Gallas se flattoit de ces espérances, il reçut du Bureau de la Sécretairerie-d'Etat les articles signés entre Ménager & les deux Sécretaires-d'Etat d'Angleterre. Si ces articles l'irritérent, il ne fut pas moins irrité de la maniére dont les Ministres Anglois les lui communiquérent, envéloppés d'une simple feuille de papier, sans lui marquer verbalement, ni par écrit, de quelle part ils lui étoient envoyés. Il les fit imprimer, & crut se venger. L'Imprimeur menacé de la prison, déclara qu'il les avoit reçus de Gallas avec ordre de les imprimer. Alors les Ministres se crurent dispensés de toutes mesures à son égard, & représentérent à la Reine leur Maîtresse, qu'il étoit de son service de faire sortir au-plutôt de son Royaume un homme qui abusoit de son caractére pour y tramer des pratiques criminelles.

La Reine eut peine à se rendre à leurs instances. Elle considéroit Gallas, & l'estimoit homme d'honneur. D'ailleurs elle croyoit que ce seroit une espéce d'affront fait à l'Archiduc, & comme une rupture, de faire ainsi sortir d'Angleterre le Ministre de ce Prince. Peut-être, dit-elle, est-il faussement accusé de plusieurs faits graves, dont il n'est pas coupable.

Saint Jean l'éclaircit, & prouva que les accusations étoient fondées sur la vérité. La Reine ordonna donc d'interdire sa Cour à Gallas, de lui déclarer que ses Ministres n'au-

roient déformais avec lui aucune communication, & d'en avertir l'Archiduc.

En exécution de l'ordre de la Reine, le Maître des cérémonies faifant en Angleterre la fonction d'Introducteur des Ambaffadeurs, lui déclara que la Reine, offenfée de fa mauvaife conduite, vouloit qu'il s'abftînt de paroître à la Cour, & de faire aucune fonction de Miniftre public, puisqu'elle ne le regardoit plus comme en ayant le caractére.

Il demanda s'il pouvoit favoir les motifs de cette févérité, & ce qu'il avoit fait pour la mériter. L'Introducteur répondit qu'on auroit foin d'en informer fon Maître.

Ces faits précédérent l'arrivée de Gaultier à Verfailles. Il rendit compte, & des circonftances dont il étoit inftruit, & de ce qu'il favoit de l'état préfent de l'Angleterre.

Buys traité à cette Cour plus favorablement que Gallas, n'y faifoit pas de plus grands progrès. La Reine d'Angleterre lui avoit déclaré qu'elle vouloit la paix, & qu'on ouvrît inceffamment les conférences pour y travailler férieufement. Ce n'étoit ni l'objet du voyage de Buys, ni le fuccès qu'il s'en étoit promis. Il s'étoit flatté de rompre abfolument toute négociation, ou s'il ne pouvoit y parvenir, d'employer tant de voies pour détruire le nouveau Miniftére, qu'en le renverfant il parviendroit au-moins à prolonger la guerre. On ne parloit à La Haye que de la continuer plus vivement que jamais.

mais. Les déclamations contre les Ministres de la Reine Anne étoient sans bornes. On les décrivit comme traîtres à la Patrie aussi-bien qu'à ses Alliés, comme gens corrompus par l'argent de la France, & Buys à Londres n'en parloit, ni plus discrétement, ni avec plus de vérité. Tous les mécontens, soit Wigs, soit étrangers, étoient bien reçus chez lui; il prenoit soin de les y attirer, & remplissoit parfaitement la mission principale qu'il avoit reçu de souffler le feu, & de tout entreprendre, soit pour ruiner les nouveaux Ministres, soit pour rétablir leurs adversaires en possession du Gouvernement. Sa liaison intime & principale étoit Bothmar, Envoyé du Duc d'Hanovre.

Ce Prince alors héritier présomtif de la Couronne d'Angleterre, regardoit le parti des Wigs comme l'appui principal de la succession, établie dans la Ligne Protestante, dont le premier fruit devoit être en sa faveur & celle de sa Maison.

Les Wigs de leur part attendoient impatiemment son régne, comme le moment où devenus supérieurs à leurs ennemis, ils reprendroient sans contradiction toute l'autorité que les Torys leur avoient enlevée. Mais l'union, les démarches & les instances des Ministres étrangers ne suffisoient pas pour procurer ce changement, avant que le Duc d'Hanovre parvînt à la Couronne d'Angleterre. Cet instant désiré dépendoit de la vie de la Reine, & par conséquent il étoit in-

cer-

certain. Il falloit donc pendant qu'elle régnoit encore, donner plus de poids aux représentations faites jusqu'alors inutilement. Le parti contraire au Gouvernement imagina pour les appuyer, d'appeller à Londres un Général fameux par les services signalés qu'il avoit rendus aux Alliés pendant le cours de la guerre. Ils invitérent donc le Prince Eugéne, & le pressérent de venir à leur secours. Le Duc de Marlborough lui persuada de passer incessamment à Londres. Bothmar crut lui préparer les voyes, en présentant, au nom du Duc d'Hanovre, un Mémoire à la Reine de la Grande-Bretagne, pour la détourner de toute négociation avec la France, séparément de ses Alliés, sur d'autres fondemens que celui des préliminaires proposés en 1709.

Dieu, Maître de la durée comme des événemens de la guerre, ainsi que du retour de la paix, avoit fixé le terme de l'un & de l'autre. Il approchoit, & les hommes envain se seroient opposés à l'ordre souverain de la Providence. Tant de manéges pour empêcher le rétablissement de la tranquillité publique, ne servirent qu'à desunir les Alliés; à mesure que la défiance s'introduisoit entr'eux, la confiance au-contraire s'établissoit & se fortifioit entre les Ministres de France & d'Angleterre. Oxford, Grand-Trésorier, & Saint Jean, Sécretaire-d'Etat, étoient particuliérement chargés du détail & de la conduite de la négociation.

L'Ab-

L'Abbé Gaultier, porteur des paroles réciproques, ne fut pas retenu longtems à Versailles. Le Roi lui fit remettre un Mémoire servant de réponse aux questions faites par les Ministres Anglois, & contenant les éclaircissemens demandés au nom de la Reine leur Maîtresse. Il pouvoit servir de canevas aux instructions que le Roi se proposoit de donner à ses Plénipotentiaires pour la paix. C'étoit par conséquent une preuve incontestable de la confiance singuliére, que Sa Majesté prenoit en la sincérité de la Reine de la Grande-Bretagne, & véritablement cette Princesse n'étoit plus regardée comme ennemie, mais comme une amie discréte, prudente, sûre, à qui l'on pouvoit s'ouvrir sans crainte, & comme incapable de trahir le secret, dont elle savoit cependant faire usage par degrés, & suivant que les conjonctures le demandoient.

Les principaux articles du Mémoire portoient, que le Roi consentiroit en premier lieu, à donner aux Hollandois une barriére suffisante pour assurer la tranquillité de leur Pays, aussi-bien qu'à rétablir le commerce à leur avantage, si de leur part ils concouroient de bonne-foi au rétablissement de la paix.

En second lieu il étoit dit, qu'avant que de régler cette barriére, il étoit nécessaire de s'accorder sur la destination des Pays-Bas, & de régler à quel Prince ils appartiendroient.

Le

Le Roi d'Eſpagne avoit cédé ces Provinces à l'Electeur de Baviére. Le Roi demandoit l'exécution d'un Traité, que lui-même avoit ſigné. Sa Majeſté conſentoit cependant, pour calmer toute inquiétude de la part des Hollandois, qu'ils euſſent le droit de mettre & de tenir dans les Places fortes des Pays-Bas, des garniſons qui ſeroient payées & entretenues aux dépens du pays; ils auroient ainſi une double barriére, ſuffiſante pour calmer raiſonnablement toute crainte de la France.

Dans cette vue, le Roi conſentoit à laiſſer aux Etats-Généraux Menin & ſa Verge, d'y ajoûter encore Ypres & ſa Chatellenie, Furnes & le Furnembach.

Troiſiémement, le Roi demandoit pour l'équivalent de ces Places, que les villes d'Aire, de Béthune, de Saint Venant, de Bouchain, de Douay, & leurs dépendances lui fuſſent rendues.

Quatriémement, Sa Majeſté confirmoit, à l'égard de l'Angleterre, la promeſſe de faire démolir tous les ouvrages des fortifications de Dunkerque, tant ſur terre que ſur mer. Elle ſpécifioit pour équivalent la reſtitution qu'elle demandoit des villes de Lille & de Tournay avec leurs dépendances.

Le Roi confia cependant à la Reine de la Grande-Bretagne, qu'il ſe contenteroit de la reſtitution de la ville & de la citadelle de Lille avec ſes dépendances, & ſe déſiſte-

ſteroit de celle de Tournay, plutôt que de retarder la paix en inſiſtant opiniâtrement ſur cette reſtitution.

Cinquiémement, une condition que le Roi avoit fort à cœur, étoit celle du rétabliſſement de l'Electeur de Baviére dans tous ſes Etats, Rang & Dignités, avec la reſtitution parfaite de ce qui lui avoit été enlevé d'artillerie, meubles, pierreries, & généralement de tous ſes effets.

Le Roi jugeoit que s'il étoit impoſſible d'obtenir en faveur de ce Prince une reſtitution ſi juſte, peut-être pourroit-on le porter à céder ſes Etats & ſa Dignité d'Electeur au Prince ſon fils, lui donnant en même tems en mariage l'Archiducheſſe, fille aînée du défunt Empereur Joſeph, à condition toutefois que l'Electeur auroit pour lui-même la Souveraineté des Pays-Bas, & s'en contenteroit en échange de la Baviére, laiſſant aux Hollandois la garde des Places fortes, & le Pays chargé de l'entretien des garniſons.

D'autres équivalens propoſés en faveur de l'Electeur de Baviére, n'ont ſervi qu'à faire voir l'extrême attention que le Roi donnoit aux intérêts d'un Allié fidéle, dépouillé de ſes Etats injuſtement, & contre les conſtitutions de l'Empire, en haine de ſon attachement à la juſte cauſe de Sa Majeſté, & du Roi d'Eſpagne ſon petit-fils.

Comme il y avoit lieu de croire que ſi les Hollandois agiſſoient de bonne-foi, & de

de concert avec l'Angleterre, ils auroient beaucoup de crédit ſur le reſte de leurs Alliés, pour le réglement des conditions de la paix, Sa Majeſté voulut encore engager la République de Hollande, par l'appas de ſon commerce, à ſeconder les demandes de l'Electeur de Baviére. Le Roi promit pour cet effet d'accorder aux Hollandois le Tarif de 1664, & l'exemption ſi déſirée du payement de cinquante ſols par tonneau, s'ils contribuoient à procurer à ce Prince une des conditions propoſées en ſa faveur.

Au défautde ces offices & du ſuccès, le Roi ſe bornoit à leur accorder le Tarif de 1669.

L'engagement que Ménager avoit pris & ſigné en faveur du Duc de Savoye étoit confirmé. Le Roi déclaroit de plus, que loin de s'oppoſer à l'agrandiſſement de ce Prince en Italie, il croiroit du bien de cette partie de l'Europe, qu'il unît encore le reſte du Milanez à ce qu'il poſſédoit déjà de ce Duché.

Sa Majeſté voulut bien confier à la Reine de la Grande-Bretagne & à ſes Miniſtres, qu'en ce cas elle conſentiroit ſans peine à le reconnoître en qualité de Roi de Lombardie.

Elle inſiſtoit ſur la reſtitution d'Exilles & de Feneſtrelle. Comme elle s'expliquoit ſur les prétentions de tous ſes ennemis, elle déclara par le même Mémoire, qu'elle ne feroit aucune difficulté de reconnoître en la perſonne de l'Electeur de Brandebourg, la qua-

qualité qu'il s'étoit attribuée de Roi de Pruſſe. Qu'elle en uſeroit de-même en qualité du neuviéme Electorat, créé par l'Empereur en faveur du Duc d'Hanovre, elle remettoit ſeulement l'un & l'autre traitement à la ſignature de la paix.

L'Archiduc revenu d'Eſpagne, & paſſé par l'Italie dans ſes Etats héréditaires, avoit été élu Empereur. Il fut couronné à Francfort le 22 Décembre; ainſi la cérémonie du Couronnement n'étoit pas encore faite lorsque le Mémoire fut remis à l'Abbé Gaultier. Le Roi voulut bien cependant s'engager à reconnoître, lors de la paix, ce Prince en qualité d'Empereur.

Les autres conditions à ſon égard, furent de lui rendre, & à l'Empire, le Fort de Kell, de raſer ceux de Strasbourg conſtruits ſur le Rhin, de démolir les fortifications vis-à-vis d'Huningue, & généralement toutes celles qui étoient bâties ou élevées au-delà de ce fleuve.

La reſtitution de Briſac à l'Empereur étoit promiſe; le Fort-du-Mortier conſervé à la France, ſi ce Prince s'engageoit réciproquement à rendre au Roi Landau, ainſi qu'à rétablir dans leurs Etats & Dignités les Electeurs de Cologne & de Baviére.

Ces différens articles répondoient à chacune des queſtions faites au nom de la Reine de la Grande-Bretagne. Ses Miniſtres avoient demandé de ſa part d'être inſtruits des intentions du Roi, ſur les conditions de

la paix générale. Ils avoient envoyé l'Abbé Gaultier pour obtenir & rapporter en Angleterre ces éclairciſſemens néceſſaires pour la régle de leur conduite, & Sa Majeſté ne doutoit pas qu'ils ne fiſſent un bon uſage de ce qu'elle voudroit bien leur communiquer de ſes ſecrets. Elle ne leur en fit aucun de ſes deſſeins, & le Mémoire remis à Gaultier les informoit diſtinctement des points principaux qui composeroient l'inſtruction qu'elle ſe propoſoit de donner aux Plénipotentiaires qu'elle enverroit aux conférences d'Utrecht.

Il n'étoit pas néceſſaire de faire obſerver à l'Abbé Gaultier, fort au fait de cette négociation, à quel point la Reine & ſes Miniſtres devoient être touchés de la confiance, dont le Roi leur donnoit des preuves ſi certaines: comme elle ſeroit bien remarquée de leur part, il eut ordre de leur dire que le Roi ne doutoit, ni d'une confiance réciproque de la part de cette Princeſſe, ni de leur diſcrétion à faire un uſage prudent, & par degrés, de la connoiſſance qui leur étoit donnée. Comme il n'avoit à rendre compte de ſon voyage & des ordres qu'il avoit rapportés, qu'au Grand-Tréſorier & à Saint Jean, ils étoient auſſi les ſeuls qu'il dût aſſurer, & de l'eſtime du Roi, & de ſa confiance dans une affaire ſi importante. Prior, dont le zéle pour la paix & le bien de ſa patrie s'étoit diſtingué, ne devoit pas être oublié. Il étoit particuliérement néceſ-

ſai-

ſaire de leur faire entendre, que s'ils trouvoient quelqu'obſcurité, ſoit dans les réponſes dont il étoit porteur, ſoit dans celles qui leur ſeroient faites dans le cours de la négociation, ils ſeroient promptement éclaircis, & les difficultés applanies en ſe communiquant réciproquement & de bonne-foi les doutes qu'on pourroit avoir de part & d'autre : doutes aiſés à naître quand les Négociateurs ne peuvent ni ſe voir ni ſe parler, & qu'à peine ſe trouve-t-il un Agent pour porter les paroles.

On avoit entamé, par ordre du Roi, quelques négociations en Allemagne, avant que de pouvoir juger du progrès & des ſuites qu'auroit la négociation d'Angleterre. Le Roi, ferme dans ſa réſolution d'agir d'un parfait accord avec la Reine de la Grande-Bretagne, voulut que l'Abbé Gaultier dît aux Miniſtres de cette Princeſſe, que ces négociations ſeroient ſuſpendues, ſi elle ne jugeoit utile au bien de la paix de les continuer, & même de convenir à les conclure.

Enfin Sa Majeſté voulut entrer dans toutes les vues de la Reine de la Grande-Bretagne, en inſtruiſant directement le Duc de Savoye de l'article que Ménager avoit ſigné à Londres en faveur de ce Prince, & qu'elle avoit approuvé. Elle fit donc adreſſer au Marquis de Saint-Thomas, alors principal Miniſtre du Duc de Savoye, la copie de cet article.

Outre le payement des fraix du voyage de Gaultier, le Roi récompensa ses peines par une gratification de 6000 livres.

Peu de jours après son départ pour l'Angleterre, le Comte de Stafford écrivit que les passeports des Etats-Généraux pour les Plénipotentiaires de France, étoient enfin expédiés. On avoit compté en Angleterre qu'ils seroient remis à l'Ambassadeur de cette Couronne, pour être envoyés au Roi; mais l'Etat voulut apparemment s'en faire un mérite auprès de la Reine de la Grande-Bretagne, & Buys fut chargé de les présenter à cette Princesse. Il eut ordre en même tems de savoir d'elle-même ses intentions sur l'ouverture des conférences, & de remettre à sa décision le choix de la ville où elles se tiendroient.

Stafford souhaitoit La Haye préférablement à tout autre lieu; le Roi avoit exclu La Haye, & la Reine d'Angleterre étoit entrée dans les justes raisons de cette exclusion, fondées principalement sur ce que le Pensionnaire Heinsius seroit vraisemblablement nommé pour un des Plénipotentiaires de la République, si la paix se traitoit à La Haye. Son crédit étoit connu aussi-bien que ses sentimens, & son attachement aux articles préliminaires dont il étoit l'Auteur. Les conférences se tenant ailleurs qu'à La Haye, où le Pensionnaire est retenu par ses fonctions, il ne pouvoit remplir celle de Pléni-

Plénipotentiaire, & s'abſenter du lieu où réſide le Conſeil de l'Etat.

Le Roi ſe ſouvenoit encore, que lors de la paix de Ryswyck, ſes Ambaſſadeurs relégués à Delft, ignoroient ſouvent ce qui ſe paſſoit à La Haye entre les Miniſtres des Alliés. L'intention du Gouvernement de Hollande auroit été de priver encore les Plénipotentiaires de toute connoiſſance utile au bien de la négociation.

Le Comte de Stafford fut deſaprouvé en Angleterre, d'avoir inſiſté ſur le choix de La Haye; mais il agiſſoit ſi vivement pour avancer la paix, & ſuivoit ſi exactement les intentions de la Reine ſa Maîtreſſe, qu'il étoit juſte en quelque ſorte d'excuſer ſes inſtances, fondées apparemment ſur l'intérêt perſonnel qu'il trouvoit à demeurer dans un lieu où ſa maiſon étoit établie, & d'éviter la peine & la dépenſe de ſe tranſporter dans une ville: conſidérations légéres en comparaiſon des affaires publiques, mais ſouvent plus puiſſantes ſur les hommes, que le bien des Etats & le ſuccès des affaires importantes dont ils ſont chargés.

L'Abbé Gaultier de retour à Londres le 26 Novembre, informa les deux Miniſtres des intentions du Roi, contenues dans le Mémoire que Sa Majeſté lui avoit fait remettre. Ils témoignérent l'un & l'autre une égale ſatisfaction des réponſes préciſes données à toutes les queſtions faites au nom de la Reine leur Maîtreſſe. Cette Princeſſe

n'en fut pas moins contente, lorsqu'ils lui en rendirent compte. Oxford & Saint Jean l'écrivirent tous deux en France au Ministre du Roi. Oxford l'assura „ qu'ils faisoient „ tout ce qui étoit en leur pouvoir pour „ achever l'affaire tant désirée de part & „ d'autre; que la Reine avoit vu avec beau- „ coup de plaisir, par le dernier Mémoire, „ la grande confiance que le Roi avoit en „ elle; qu'elle en feroit un bon usage pour „ engager plusieurs Princes de l'alliance à „ régler leurs intérêts avant l'ouverture des „ conférences, particuliérement les Hol- „ landois; que la Reine vouloit absolument „ finir l'ouvrage de la paix, nonobstant „ beaucoup de difficultés qu'elle trouvoit, „ tant de la part d'une partie de ses sujets, „ que de quelques-uns de ses Alliés; qu'el- „ le étoit ferme & constante dans sa réso- „ lution; qu'elle se promettoit que le Roi „ feroit ensorte que les difficultés ordinai- „ res de traiter seroient abrégées, comme „ elle donneroit aussi des ordres précis à „ ses Ministres, de terminer sans perdre „ de tems les points les plus essentiels, „ ensorte que la paix fût arrêtée avant l'ou- „ verture des conférences, & qu'il n'y eût „ désormais ni obstacles à craindre à sa con- „ clusion, ni dépenses nouvelles à faire pour „ la continuation de la guerre".

Ce ne fut donc pas sans raison que les Anglois dirent depuis, pendant l'Assemblée des Plénipotentiaires, que la paix ne se feroit pas

pas à Utrecht, mais qu'elle étoit faite à Londres & à Verſailles.

Buys avoit remis entre les mains de la Reine d'Angleterre les paſſeports pour les Plénipotentiaires de France. Le Grand-Tréſorier en donnoit avis par la même Lettre. Il ajoûtoit, que les Hollandois convenoient que l'ouverture des conférences ſe feroit à Utrecht le 12 Janvier de l'année ſuivante 1712. Il renouvelloit enfin les louanges dûes à la bonne-foi de la France, dont il avoit vu des preuves évidentes depuis le commencement de la négociation. Il exhortoit à continuer d'en uſer avec la même candeur, comme un moyen ſûr & unique de rendre inutiles la malice & les artifices des mal-intentionnés, dont les armes principales étoient de répandre des ſoupçons de la ſincérité de la France, & de publier qu'il falloit bien ſe garder d'ajoûter foi aux feintes aſſurances qu'elle donnoit pour engager l'Angleterre à traiter avec elle. Il falloit donc faire connoître la malignité des ennemis de la paix, & diſſiper l'erreur pour avancer la négociation.

La bonne-foi n'étoit pas moindre de la part du Sécretaire-d'Etat Saint Jean, que de celle du Grand-Tréſorier. Il regardoit la paix comme néceſſaire à ſa patrie, & comme un bien ſolide, qu'il étoit de ſon zéle & de la fidélité d'un bon citoyen de lui procurer. Il perſiſta dans les mêmes ſentimens pendant tout le cours de la négociation, &

ſuivit ponctuellement les intentions de la Reine ſa Maîtreſſe. Ce fut par ſon ordre qu'il écrivit en même tems, que le Comte d'Oxford écriroit au Miniſtre du Roi, pour l'avertir du jour que les conférences devoient s'ouvrir à Utrecht, ſuivant la convention faite entre la Reine d'Angleterre & les Etats-Généraux.

Suivant cette convention, les Miniſtres employés à traiter la paix, ſeroient revêtus du ſimple titre de Plénipotentiaires, & ne prendroient le caractére d'Ambaſſadeurs que le jour même qu'elle ſeroit ſignée.

Les intérêts de l'Eſpagne, & ceux de la Maiſon de Baviére, ſeroient réglés avant que les Miniſtres de ces Puiſſances fuſſent admis aux conférences.

Les inſtances importunes & preſſantes de Buys, avoient arraché le conſentement de la Reine d'Angleterre, à cette excluſion des Miniſtres d'Eſpagne & de Baviére; elle n'étoit demandée que pour un tems, & le prétexte pour l'obtenir étoit, qu'il ſeroit impoſſible d'envoyer des paſſeports pour les Miniſtres de ces Puiſſances, avant que les qualités de leurs Maîtres fuſſent reconnues; & que ce ſeroit retarder par-là le commencement d'une négociation, dont il étoit de la derniére importance de preſſer l'ouverture & d'avancer le progrès. D'ailleurs il étoit peu néceſſaire pour régler les intérêts de l'Eſpagne & de la Maiſon de Baviére, que lors-

lorsqu'ils feroient difcutés, leurs Miniftres y fuffent préfens.

Buys opiniâtre dans fes demandes, & bien aife de retarder l'ouverture des conférences, faifoit dépendre la délivrance des paffeports, de la réponfe que le Roi feroit à l'article de l'admiffion des Miniftres d'Efpagne & de Baviére. La difficulté étoit mauvaife, & paroiffoit telle aux deux Miniftres de la Reine, mais ils défiroient écarter toutes celles qui pourroient empêcher ou retarder l'ouverture des conférences. Leurs bonnes intentions étoient fi parfaitement connues, le Roi fi perfuadé qu'il étoit important de les aider à conduire l'ouvrage de la paix à une heureufe fin, qu'il n'y avoit presque pas lieu de douter, que Sa Majefté ne voulût bien encore faciliter l'envoi des paffeports, en confentant, par confidération pour la Reine d'Angleterre, à commencer les conférences avant que les Miniftres d'Efpagne & de la Maifon de Baviére y fuffent admis.

Pendant qu'on attendoit à Londres la réponfe du Roi fur cet article, l'Abbé Gaultier écrivit le 4 Décembre, que la Reine d'Angleterre ne vouloit pas abfolument faire les fraix d'une nouvelle campagne, qu'elle ne permettroit pas au Duc de Marlborough de repaffer en Hollande, & qu'on lui préparoit à Londres, pendant la tenue du Parlement prochain, des affaires férieufes qu'il auroit peine à démêler.

Quant à la paix, les Hollandois, le Duc

de Savoye, & l'Electeur de Brandebourg, soumis aux sentimens de la Reine de la Grande-Bretagne, avoient remis leurs intérêts entre ses mains.

Ses Ministres ne témoignoient aucune inquiétude de la résistance de l'Empereur. Ils n'étoient pas si tranquilles sur ce que pensoit le Duc d'Hanovre, considéré & craint comme héritier présomptif de la Couronne d'Angleterre. Bothmar, son Envoyé à Londres, & Buys étroitement liés ensemble, ne cessoient de fomenter sous main le feu de la révolte & de la sédition. La seule différence de leur conduite consistoit en ce que les Hollandois s'étant conformés aux volontés de la Reine d'Angleterre, Buys cachoit ses démarches qu'il croyoit secrétes, & affectoit dans ses discours un désir sincére pour la paix; mais il avoit secrétement travaillé à la composition de ce Mémoire sans mesure, que Bothmar avoit remis de la part de son Maître à l'un des Sécretaires-d'Etat d'Angleterre.

On ne déclamoit pas moins en Hollande contre la conduite de cette Couronne. Les principaux de la République, comme le peuple, se reprochoient la complaisance de l'Etat pour le Ministére d'Angleterre. On se disoit, que trop de facilité & trop de condescendance avoient inspiré à l'Angleterre du mépris pour l'Etat; qu'il n'auroit pas dû chercher à soutenir sa considération par de lâches soumissions, mais par son courage.

Que la France tant de fois vaincue pendant le cours de la guerre, devenoit enfin victorieuſe, par la négociation, par des Traités honteux pour les Alliés, & par ſon bonheur d'avoir fait tomber le Miniſtére Anglois dans le piége qu'elle lui avoit tendu.

Mais les ennemis les plus dangereux de ce Miniſtére, ſupprimoient les plaintes vaines & s'abſtenoient de diſcours inutiles; ils cherchoient d'autres moyens de traverſer le Gouvernement. On prétend que le Penſionnaire de Hollande, avant l'envoi des paſſeports, avoit promis à l'Empereur de mettre tout en œuvre pour en empêcher l'expédition, qu'en cette occaſion ſon crédit n'avoit pas répondu à ſa mauvaiſe volonté.

Les ennemis domeſtiques perſiſtoient dans le deſſein d'exciter à Londres un ſouléveinent; & ſi le projet formé depuis longtems ne réuſſiſſoit pas, ils y ſubſtituoient l'eſpérance de réuſſir plus heureuſement dans les meſures ſecrétes priſes avec la Cour de Vienne & les Etats-Généraux, pour ſe ſaiſir de toutes les troupes Angloiſes, alors en garniſon dans les Places des Pays-Bas.

Le Roi informé de ces différens complots, voulut que Gaultier fît part aux deux Miniſtres d'Angleterre, des avis que Sa Majeſté en avoit reçus. Ils ne leur furent pas abſolument nouveaux, & la vérité en étoit confirmée par la conduite que le Comte de Gallas tenoit depuis la déclaration qu'il avoit reçue de la part de la Reine d'Angleterre, &

& depuis ſon interdiction de toute rélation avec les Miniſtres de cette Princeſſe. Il avoit témoigné dans ce moment toute l'impatience qu'il devoit naturellement avoir, de quitter une Cour où il recevoit un affront public; mais au-lieu de preſſer ſon départ, il le différoit, & demeuroit à Londres ſous le prétexte frivole d'attendre l'arrivée d'une flotte de Rotterdam, pour paſſer en Hollande. Le motif véritable de ce retardement, étoit le déſir & l'eſpérance de voir le ſuccès de cette proceſſion, dont les Wigs outrés comptoient profiter, pour exciter dans Londres une ſédition, dont les ſuites ne ſe borneroient peut-être pas à la ſimple deſtruction du Miniſtére.

L'événement d'un tel projet étant très-incertain, Gallas preſſa le voyage du Prince Eugéne à Londres, comme une derniére reſſource pour empêcher la paix que les Miniſtres déſiroient ſi ardemment.

„ Nos amis, écrivoit-il à Sinzendorff, „ alors à La Haye, preſſent fort qu'on envoye quelque perſonne de diſtinction pour „ prendre ma place. Ils ſont tous, & particuliérement Milord Sunderland, d'avis „ que perſonne n'y ſeroit ſi propre que le „ Prince, qui eſt d'une ſi grande réputation, „ & d'un caractére ſi populaire, que le Miniſtére n'oſera ni le mépriſer, ni lui faire „ aucun affront".

Déjà les meſures étoient priſes avec les principaux du parti oppoſé à la Cour, pour mar-

marcher avec un nombreux cortége au devant du Prince Eugéne, lorsqu'il arriveroit, & lui former une entrée éclatante dans Londres. Plus de mille hommes à cheval prêts à se trouver à son débarquement devoient le suivre, & entrer avec lui dans la ville; & le jour de cette entrée militaire étoit concerté de maniére qu'il se trouveroit le même que celui de la ridicule cérémonie de brûler l'effigie du Pape, ensorte que les deux troupes s'unissant, exécuteroient le complot qu'on prétendoit être approuvé par un grand nombre des Seigneurs, alors assemblés en Parlement.

L'intérêt du Duc d'Hanovre étoit regardé comme inséparable de ceux des Wigs & de l'Empereur; ainsi la Princesse de Bothmar étoit particuliérement désirée de ceux du même parti. Les Ministres de la Reine de la Grande-Bretagne avertis à tems de ces complots, en dissipérent les préparatifs. Le Comte de Stafford eut ordre de détourner le Prince Eugéne, actuellement en Hollande, de passer en Angleterre. Les représentations de Stafford ne rompirent pas un voyage prémédité & concerté depuis longtems, mais elles en retardérent assez l'exécution pour donner lieu à des changemens, & affoiblir le parti des ennemis.

Plus ce nom de paix se rendoit agréable à la Nation fatiguée du poids d'une longue guerre, infructueuse à l'Angleterre, utile seulement à la Maison d'Autriche, plus le par-

parti oppoſé à la Cour s'étudioit à donner de fauſſes couleurs aux intentions des Miniſtres. Les Wigs, entr'autres Sunderland & Halifax regardés comme à la tête du parti, s'efforçoient de perſuader au Peuple, que la vue principale du Miniſtére étoit de rétablir ſur le Trône de la Grande-Bretagne le Prince qu'ils déſignoient ſous le nom de Prétendant. La Reine ſelon eux étoit ſéduite, & le Peuple le ſeroit inceſſamment, ſi ces pratiques pernicieuſes n'étoient au-plutôt arrêtées. Le moyen de les faire tomber étoit de révéler le ſecret, & de le publier inceſſamment en Hollande & en Angleterre; mais de-plus il falloit encore ſans perdre de tems, faire paſſer à Londres le Duc d'Hanovre ou ſon fils. L'établiſſement de la ſucceſſion dans la Ligne Proteſtante ſeroit autrement en péril, & cette ſucceſſion d'autant plus menacée, que la ſanté de la Reine devenoit chaque jour plus incertaine; & ſon tempéramment ruiné elle ne ſoutenoit ſa vie que par les cordiaux, & les remédes violens que lui donnoient ſes Médecins. On ajoûtoit que l'arrivée du Prince héritier préſomptif de la Couronne, & ſon ſéjour à Londres diſſiperoient les trames ſecrétes en faveur du Prétendant, & maintiendroient l'ordre de la ſucceſſion; que ce ſeroit alors le tems de travailler à la paix, & de ménager de concert avec tous les Alliés un Traité juſte & raiſonnable.

La Reine d'Angleterre inſtruite ainſi que ſes

ſes Miniſtres, du ſecret des Wigs, de leurs complots, de l'appui qu'ils trouvoient de la part de l'Empereur & de ſes Alliés, en déſiroit encore avec plus d'empreſſement de terminer heureuſement la négociation commencée avec la France.

Le Roi n'omettoit rien de ſa part pour en faciliter la concluſion, ainſi Sa Majeſté conſentit à toutes les demandes que cette Princeſſe lui avoit faites en dernier lieu.

La ſeule qui pouvoit ſouffrir quelque difficulté, parce que Buys y attachoit la délivrance des paſſeports, étoit d'ouvrir les conférences ſans attendre l'arrivée des Miniſtres d'Eſpagne, de Cologne & de Baviére, & de traiter avant qu'ils y fuſſent admis; mais au fond cette condition demandée inſtamment par la Reine d'Angleterre, ne portoit aucun préjudice à ces Princes; leurs intérêts entre les mains du Roi devoient être mieux ſoutenus que par leurs Miniſtres. D'ailleurs ceux d'Eſpagne encore à Madrid, n'auroient pu ſe rendre en Hollande au jour marqué, pour commencer à conférer.

Le Roi conſentit que ce fût le 12 Janvier de l'année ſuivante 1712, ainſi que la Reine de la Grande-Bretagne l'avoit propoſé.

Qu'il ne parût d'autres titres que ceux de Plénipotentiaires, & que ces Miniſtres ne priſſent celui d'Ambaſſadeur que le jour & dans le moment de la ſignature des Traités.

Les diſpoſitions réciproques des Souverains paroiſſoient dans les Lettres que les Minis-

Miniſtres s'écrivoient de part & d'autre; la cordialité y régnoit. On avoit autrefois laiſſé entrevoir au Duc de Marlborough, s'il contribuoit à la paix, une récompenſe de la nature de celle dont il étoit ordinairement le plus touché; mais dans la négociation actuelle, il ne fut jamais queſtion d'autre récompenſe que de procurer la paix de l'Europe, ni d'autre intérêt que celui de l'Etat. Si de la part de la France on prit ſoin d'employer toujours les termes les plus capables de plaîre à la Reine, non ſeulement ils étoient dûs à ſon ſexe; mais ſon zéle pour la paix, la ſincérité de ſes Miniſtres méritoient les louanges, qu'il eſt juſte d'accorder à la bonne-foi, qui ne régne pas toujours entre les Négociateurs. Pluſieurs au-contraire ſe perſuadent fauſſement, que l'artifice & le menſonge, ſont de grands traits de politique.

L'Abbé Gaultier, ſimple Prêtre, ſans faſte, ſans le moindre embarras de cérémonial, étoit tellement du goût du Grand-Tréſorier, que lorsque le Roi eut quelque deſſein, & fit propoſer d'envoyer en Angleterre un Agent d'un caractére plus relevé, ce Miniſtre demanda inſtamment que Sa Majeſté voulût bien laiſſer à Gaultier le ſoin d'exécuter ſes ordres. En effet il s'acquittoit exactement de ceux qu'il recevoit, les expliquoit nettement, & n'étoit pas moins exact dans le compte qu'il rendoit des réponſes des Miniſtres d'Angleterre, des commiſſions qu'ils lui donnoient, des connoiſſances qu'il pou-

voit

voit avoir de l'Etat de ce Royaume, & des dispositions de la Nation. S'il falloit passer la mer, & venir rendre un compte verbal de quelque commission importante, l'expliquer plus en détail que les lettres ne le comportoient, il ne plaignoit pas sa peine; tout lui étoit aisé lorsqu'il s'agissoit du service.

Le Parlement d'Angleterre étant assemblé, la Reine s'y rendit le 18 Décembre 1711. Elle y déclara qu'elle avoit jugé à propos de mettre fin à une guerre qui coutoit à la Nation tant de sang & de trésors, & de la terminer par une paix honorable & avantageuse. Une telle déclaration fut diversement reçue. Les Wigs dans la Chambre des Seigneurs, s'élevérent avec fureur contre tout Traité de paix, dont la condition principale ne porteroit pas la restitution totale de la Monarchie d'Espagne & des Indes en faveur de l'Empereur ou de sa Maison.

La question de la paix fut agitée longtems dans la Chambre des Communes, & le parti pacifique, après de long débats, demeura supérieur de 126 voix.

La supériorité ne lui manqua que d'une seule voix dans la Chambre Haute, malgré tout l'emportement des Wigs.

Marlborough & ses adhérens avoient gagné par argent jusqu'aux domestiques de la Reine, & huit d'entr'eux furent du nombre de ceux qui votérent contre les intentions de cette Princesse.

Cette corruption bien vérifiée, auroit été suivant les Loix d'Angleterre un crime de

Haute-trahiſon, & les partiſans de la Cour ne parloient alors que de la juſtice qu'il y auroit de faire trancher la tête au corrupteur.

On attribuoit encore aux pratiques ſecrétes de Buys, l'oppoſition que la Reine d'Angleterre avoit trouvée dans ſon Parlement, dont ces Miniſtres ſe croyoient aſſurés. Buys donnoit au-moins lieu de croire qu'il attendoit & regardoit même comme prochain, quelque événement capable de renverſer toutes les meſures priſes pour la paix. Les paſſeports des Etats-Généraux qu'il avoit reçus depuis longtems, étoient encore entre ſes mains, quoiqu'il eût ordre de les remettre à la Reine. Il n'avoit plus de prétexte de les retenir depuis que le Roi avoit levé toute difficulté ſur l'admiſſion des Miniſtres d'Eſpagne & de Baviére. Enfin, tant de détours étant inutiles, & le mouvement excité dans la Chambre Haute ne produiſant pas l'effet que le Miniſtre Hollandois en avoit eſpéré, il comprit qu'il n'avoit d'autre parti à prendre, que celui de délivrer au Sécretaire-d'Etat Saint Jean ces paſſeports qu'il avoit ſi précieuſement gardés comme un moyen de retarder l'ouverture des conférences, qui devoient conduire à la paix générale.

Le Sécretaire-d'Etat ne perdit pas de tems à envoyer ces paſſeports en France. Il y joignit des aſſurances nouvelles, que les artifices des ennemis de la paix ſeroient inutiles, & que les difficultés qu'ils avoient ſuſcitées, ſeroient bientôt applanies par les

ſoins

ſoins & la fermeté de la Reine ſa Maîtreſſe, conſtante & inébranlable dans la réſolution qu'elle avoit priſe de ne rien oublier pour achever l'ouvrage important de la pacification générale.

Cette Princeſſe marquoit en toute occaſion, à quel point elle étoit ſatisfaite de connoître que les ſentimens du Roi & les ſiens étoient uniformes. Oxford & Saint Jean tenoient les mêmes diſcours. Le Grand-Tréſorier promettoit que les effets vérifieroient ſes promeſſes, & aſſuroit que le tems n'en étoit pas encore éloigné.

Toutefois le Parlement ne ſe conformoit pas encore aux volontés de la Reine. La Chambre des Seigneurs étoit diviſée. La prudence & les ménagemens étoient néceſſaires pour profiter de cette diviſion. Le Roi connoiſſant l'importance de ne rien précipiter dans ces conjonctures, auroit plutôt retenu qu'excité l'empreſſement des Miniſtres d'Angleterre, ſoit pour la paix, ſoit pour frapper les coups qu'ils avoient deſſein de porter à ceux qui s'oppoſoient le plus hautement aux volontés de la Reine. Les plus menacés alors, étoient les Ducs de Marlborough & de Sommerſet.

Ces vengeances particuliéres & domeſtiques plus ou moins tardives, étoient aſſez indifférentes à la conſommation de l'important ouvrage de la paix. On pouvoit s'en rapporter aux Miniſtres d'Angleterre, de la qualité & du tems de la punition des ennemis de la Reine leur Maîtreſſe. On ſe contenta

 tenta

tenta donc d'écrire ſimplement à Saint Jean, que les paſſeports qu'il avoit envoyés étoient arrivés; que le Maréchal d'Huxelles, l'Abbé de Polignac & Ménager, nommés par le Roi ſes Plénipotentiaires, partiroient inceſſamment bien inſtruits de ce qui s'étoit paſſé dans les négociations précédentes. D'ailleurs la prudence des Miniſtres d'Angleterre, & la connoiſſance qu'ils avoient de leurs propres intérêts n'étant pas douteuſes, il eût été inutile, peut-être même dangereux de leur inſinuer ce qu'ils auroient à faire, ſoit pour prévenir les deſſeins de leurs ennemis, ſoit pour s'en garantir. Les Plénipotentiaires avoient déjà reçu les inſtructions du Roi, dreſſées ſur le plan des articles précédemment communiqués à la Reine d'Angleterre; car il n'étoit plus queſtion depuis longtems de ces odieux préliminaires inventés & demandés par les ennemis de la paix, pour oppoſer un obſtacle invincible à ſa concluſion. Il ne s'agiſſoit plus, comme aux conférences de Geertruydenberg, de découvrir quelque expédient auſſi injuſte qu'impoſſible, pour forcer dans l'eſpace de deux mois le Roi Catholique à renoncer à la Monarchie d'Eſpagne & des Indes. Toute réſerve follement prétendue de demandes ultérieures, & tenues ſecrétes étoit abolie. La négociation devoit être conduite dans l'ordre ordinaire des Traités, & le Roi rentroit dans la poſſeſſion que les Hollandois s'étoient attribuée de régler les conditions de la paix, & de décider du deſtin de l'Europe.

Ainſi

Ainsi l'état des affaires étant changé, le Roi voulut que les principales Places qu'il avoit perdues en Flandres pendant le cours de la guerre, lui fussent restituées, comme il s'en étoit expliqué à la Reine d'Angleterre.

On a vu dans les articles confiés à cette Princesse, l'attention que le Roi donnoit aux intérêts des Electeurs de Cologne & de Baviére. L'ordre exprès de travailler au rétablissement de l'un & de l'autre dans leurs Etats, & d'obtenir en leur faveur la réparation des dommages qu'ils avoient soufferts, fut encore renouvellé aux Plénipotentiaires; & comme Sa Majesté comptoit qu'agissant de concert avec ceux d'Angleterre, une telle union contribueroit infiniment à l'avancement de la paix, elle leur commanda d'établir & de fortifier autant qu'il dépendroit d'eux cette bonne intelligence, de faire même enforte, s'il étoit possible, que dans le cours de la négociation les Anglois devinssent insensiblement Médiateurs, & qu'ils en fissent les fonctions sans en avoir le titre. Enfin il étoit à propos que les Hollandois connussent qu'ils seroient en partie redevables à l'intercession de la Reine d'Angleterre, des avantages qu'ils obtiendroient par le Traité; la conduite qu'ils avoient tenue ne méritant de la part du Roi aucune grace, mais au-contraire un long souvenir de l'orgueil & de l'injustice d'une République, que la prospérité avoit éblouie au point de se méconnoître.

Fin de la Troisiéme Partie.

SOMMAIRE.

LEs Plénipotentiaires de France, d'Angleterre & de Hollande arrivent à Utrecht, mais les affaires ſe traitent toujours entre la France & l'Angleterre. Etat de ce dernier Royaume. Le Prince Eugéne paſſe à Londres pour détruire le nouveau Miniſtére & s'oppoſer à la paix. Le Duc de Marlborough eſt dépoſé de ſes Charges & accuſé de péculat. Le Prince Eugéne tâche d'arrêter la négociation. Projets violens des ennemis du Miniſtére. Le Prince Eugéne quitte l'Angleterre. Etat de la négociation d'Utrecht. Mort de Monſieur le Dauphin, de Monſieur le Duc de Bourgogne devenu Dauphin, de Madame la Dauphine ſon épouſe, & du Duc de Bretagne. Ces malheurs retardent le ſuccès de la négociation. Obſtacles levés. Suſpenſion d'armes entre la France & l'Angleterre. Convention entre les deux Couronnes. Monſieur de Bollimbrock vient en France. On arrête une ſuſpenſion d'armes par terre & par mer. Etat des conférences d'Utrecht. Le Roi demande aux Hollandois & entretient ſatisfaction d'une inſulte faite à un de ſes Miniſtres. Après bien des obſtacles & des difficultés, les Miniſtres reſpectifs d'Angleterre, de France & de Hollande, ſignent le Traité de paix. Cette paix devient enfin générale entre toutes les Puiſſances belligérantes. Réflexion de l'Auteur de ces Mémoires, & comparaiſon de ce Traité avec les Préliminaires donnés par Heinſius

M E-

MÉMOIRES
POUR
SERVIR A L'HISTOIRE
DES NÉGOCIATIONS
Depuis le Traité de RYSWYCK jusqu'à la Paix D'UTRECHT.

QUATRIEME PARTIE.

Négociations pour la Paix d'Utrecht 1712.

LE retardement que Buys avoit apporté à l'envoi des passeports, retarda nécessairement le départ des Plénipotentiaires, par conséquent leur arrivée à Utrecht, où ils se rendirent enfin le 19 Janvier 1712. Buys de retour d'Angleterre, & nommé par la Province de Hollande pour assister aux conférences de la paix, les avoit précédés de quelques jours. Ses intentions n'étoient pas en-

encore changées ni favorables à la paix. Il n'avoit été chargé jusqu'alors, que d'en traverser la négociation, & de susciter à son progrès tous les obstacles qu'il pourroit y former. Il l'avoit tenté sans succès en Angleterre, & s'étoit conduit avec si peu de ménagement, que lorsqu'à la veille de son départ il prit congé de tout le Conseil assemblé, le Grand-Trésorier répondant à son compliment, lui reprocha qu'il étoit venu à Londres, & s'y étoit comporté pendant son séjour, non comme Ministre d'une Puissance amie, mais comme un incendiaire envoyé pour mettre tout en feu; que ses manéges qu'il croyoit secrets, étoient parfaitement connus; que la Reine étoit instruite exactement de ses liaisons avec ceux dont les intentions étoient justement suspectes à Sa Majesté Britannique, bien informée de leur opposition à son Gouvernement; qu'elle avoit su jusqu'aux moindres discours que ses amis & lui avoient tenus. „Vous étiez „ encore hier au soir, ajoûta le Trésorier, „ dans une telle maison; il la nomma aussi-bien que ceux qui s'y étoient assemblés. Il raconta ce que chacun avoit dit, & le récit fut si véritable, que Buys n'osa contredire la vérité ni répondre. Après cette conviction, le Grand-Trésorier lui dit: „Tenez, „ voilà une bourse de mille pistoles, dont „ la Reine vous fait présent".

Ainsi se firent les adieux. Après l'arrivée de Buys en Hollande, le bruit se répandit que

que les Etats-Généraux vouloient employer des moyens plus sûrs que les représentations inutiles qu'ils avoient faites à la Reine d'Angleterre, & qu'actuellement ils armoient une flotte destinée à porter dans ce Royaume le Duc d'Hanovre, suivi d'un corps considérable de ses propres troupes. On annonçoit déjà en Hollande, qu'on verroit dans peu renouveller une scéne pareille à celle de 1688, & vraisemblablement plus sanglante.

Les gens censés concluoient de ces discours, qu'il y avoit lieu d'admirer la modération des Ministres d'Angleterre, autant que de s'étonner de leur patience à l'égard des ennemis déclarés de la Reine & de son Gouvernement.

On avoit publié que ces Ministres seroient incessamment dépouillés de leurs charges. Aucun d'eux cependant n'en étoit encore privé; ils ne ménageoient rien, & ceux qu'ils attaquoient, usoient de ménagement à leur égard. Pourquoi, disoit-on, offenser à demi, & quand on a la puissance en main, laisser à ceux qu'on offense les moyens de nuire & de se venger.

Le Roi voulut que l'Abbé Gaultier fût instruit de ces raisonnemens, sans lui prescrire cependant d'exciter des Ministres sages & prudens, tels que ceux de la Reine de la Grande-Bretagne, à prendre d'autre parti que celui qu'ils jugeroient convenir à leur sûreté, à leur conservation, & au bon état des Affaires présentes.

Rien n'y convenoit mieux, que de mettre une prompte fin à la guerre, appui principal du crédit de leurs adverſaires. C'étoit auſſi à deſſein de travailler ſérieuſement à la paix, & d'en avancer la concluſion, que le Comte d'Oxford & Saint Jean avoient toujours eu intention de joindre Prior à l'Evêque de Briſtol & au Comte de Stafford, & de le faire nommer troiſiéme Plénipotentiaire de la Reine de la Grande-Bretagne.

Ils y trouvérent apparemment des obſtacles qu'ils n'oſérent franchir, & la place demeura vacante.

Les Plénipotentiaires du Roi comptoient s'ouvrir principalement à Prior. A ſon défaut ils demandérent à Sa Majeſté, auquel des deux Miniſtres Anglois ils pourroient plus ſûrement s'expliquer. Elle leur indiqua l'Evêque de Briſtol, quoique contente de la conduite qu'avoit tenue Stafford, particuliérement au ſujet de l'expédition des paſſeports des Etats-Généraux ſi longtems différée.

Après qu'ils eurent été délivrés, il parut que les Hollandois vouloient faire oublier tant de délais apportés de leur part à l'ouverture des conférences, & réparer en quelque façon leurs mauvais procédés, par les honneurs qu'ils firent rendre aux Plénipotentiaires du Roi dans les Villes de leur paſſage où la République tenoit des garniſons. Il n'en fut pas uſé de-même à Bruxelles, non plus qu'à Anvers. Les Commandans pour

pour l'Empereur, dans l'une & l'autre de ces Villes, s'excuſérent de faire tirer le canon, ſous prétexte que leur Maître ne vouloit avoir aucune part à la négociation de la paix; que les Officiers par conſéquent ne pouvoient reconnoître par une démonſtration publique, les Miniſtres François deſtinés à la traiter.

Le Prince Eugéne réſolu de tenter l'impoſſible pour la traverſer, étoit déjà parti pour l'Angleterre, autoriſé à faire les dépenſes qu'il jugeroit à propos, & muni de Lettres de crédit pour y ſatisfaire. Les ſommes qu'il devoit répandre, auroient été bien employées s'il renverſoit le nouveau Miniſtére, & ſes projets. Il eſpéroit y réuſſir lorsqu'il arriva à Londres le 16 Janvier 1712. La Reine d'Angleterre avoit auparavant mis en délibération dans ſon Conſeil, de quelle maniére il conviendroit de le recevoir. On avoit décidé de remplir à ſon égard tout ce qu'exigeoit la conſidération dûe au Souverain qui l'envoyoit, & de-plus celle que méritoit particuliérement la naiſſance, les ſervices, & la réputation du Prince Eugéne; mais en même tems qu'on ſatisferoit à tous ces points, il fut réſolu de faire obſerver ſes démarches de ſi près & ſi exactement, qu'il n'eût pas la moindre liberté de former ou de fomenter des cabales dans la Ville de Londres; car enfin la Reine ni ſon Conſeil n'ignoroient pas les grandes eſpérances que les Wigs fondoient ſur la pré-

préſence du Prince Eugéne, & ſur le ſéjour qu'il feroit à Londres; ils ſe flattoient que libéral & populaire, il uſeroit ſelon leurs vœux & leur direction, des moyens & des talens qu'il avoit, pour mettre en mouvement une populace naturellement inquiéte. Ils comptoient de-plus, que les propoſitions qu'il feroit à la Reine, auſſi-bien qu'au Parlement, feroient ſi avantageuſes à la Nation, que les nouveaux Miniſtres n'auroient pas le front de les rejetter.

Elles devoient conſiſter à laiſſer les Anglois maîtres abſolus du commerce de l'Eſpagne & de l'Amérique, & encore à faire entrer dans la grande Alliance le Roi de Dannemarc & le Czar de Moſcovie. Ces propoſitions étant admiſes malgré le nouveau Miniſtére, le Duc d'Hanovre ſoutenu par les Alliés devoit paſſer en Angleterre. Le Grand-Tréſorier ceſſant de ménager les ennemis de la Reine & les ſiens, prévint l'arrivée du Prince Eugéne. Il n'étoit pas encore à Londres, que le Duc de Marlborough fut enfin dépoſé de toutes ſes Charges, & accuſé du crime de *péculat*, dans le même lieu où depuis dix ans il recevoit, au nom de la Nation, des remercimens & des éloges au retour de chaque campagne. On lui reprocha les ſommes immenſes qu'il avoit priſes & retenues à ſon profit ſur la ſolde des troupes étrangéres; les préſens qu'il avoit reçus ou plutôt exigés des Munitionnaires de l'armée. Un ſeul article de ces

accufations de concuffion, montoit à 420000 livres fterling. Il répondit envain que le feu Roi Guillaume avoit attribué au Commandant-Général de l'Armée, le droit de retenir fur les troupes étrangéres les fommes que ce Prince avoit lui-même réglées & deftinées à entretenir les correfpondances fecrétes. Marlborough foutint qu'il n'avoit rien exigé au-delà de ce réglement, confirmé par un ordre de la Reine donné au mois de Juillet 1702. Nonobftant fes défenfes, la Reine déclara qu'elle avoit jugé à propos de priver le Duc de Marlborough de tous les emplois dont il étoit revêtu, afin de laiffer à l'examen d'une affaire fi importante un cours exemt de toute partialité & totalement libre.

La Chambre des Communes, d'où partoient les années précédentes les plus grands applaudiffemens donnés à la conduite de ce Général, décida qu'en acceptant des préfens annuels des Munitionnaires de l'armée de Flandre, il avoit fait chofe *illégitime & infoutenable*, qu'il devoit en rendre compte, auffi-bien que des fommes retenues fur la paye des troupes étrangéres.

Le Grand-Tréforier avoit eu deffein de porter plus loin fa vengeance; mais en Angleterre les retours font à craindre, lorsque la fortune vient à changer. Cette réflexion fauva la vie à fon ennemi. On foupçonna cependant Oxford d'avoir ufé de ménagement à l'égard de Marlborough, dans le des-

deſſein ſeulement de le gagner, & de le faire entrer dans le projet de la paix.

Le Duc d'Ormond fut nommé Commandant-Général des Forces de terre de la Grande-Bretagne, & la Reine créa douze nouveaux Pairs pour être aſſurée de la ſupériorité des ſuffrages dans la Chambre des Seigneurs.

Le Prince Eugéne étant arrivé à Londres après tant de changemens, Marlborough eut raiſon de lui reprocher d'avoir trop différé ſon voyage, qui peut-être auroit été utile ſix ſemaines ou un mois plutôt. „ Ce retardement, dit Marlborough, „ eſt un malheureux effet de la gravité Au„ trichienne, ſi ſouvent fatale aux intérêts „ de l'auguſte Maiſon. Nos amis, il y a „ un mois, avoient la ſupériorité dans la „ Chambre des Seigneurs. Ils auroient ſans „ peine fait mettre à la Tour trois ou qua„ tre des principaux du parti contraire. Les „ places vacantes euſſent été remplies à „ leur gré, & la guerre continuée ſur l'an„ cien pied; la création des nouveaux Pairs „ & l'arrivée de ceux d'Ecoſſe ont changé „ la face des Affaires. Il faut préſentement „ recourir à des moyens plus violens. On „ peut cependant eſpérer encore; car au „ fond il ne s'agit que de déplacer trois ou „ quatre perſonnes, & le Tréſorier, qui „ poſſédant la confiance d'une femme ſim„ ple, la gouverne comme il veut. Ces „ changemens faits, tout reprendra ſon

„ pre-

„ premier ordre; la flotte, l'armée, la mai-
„ ſon de la Reine ſont compoſées d'honnê-
„ tes gens pour nous. Le grand Miniſtre a
„ fait ſon poſſible pour nous diffamer; il a
„ ſi bien réuſſi, que nous ne pouvons ſui-
„ vre notre deſſein avec le même air de
„ popularité qu'auparavant".

La concluſion du diſcours fut de conſeiller au Prince Eugéne „ de ſe comporter
„ avec beaucoup de modération, de ne rien
„ demander que de raiſonnable, de gagner
„ par tous les moyens poſſibles la bonne
„ opinion du Miniſtére, & de faire enſorte
„ de l'engager, auſſi-bien que la Chambre
„ des Communes, à donner de puiſſans ſe-
„ cours pour la campagne prochaine, par-
„ ticuliérement pour la guerre d'Eſpagne".

Déjà le Prince Eugéne avoit eu de la Reine une courte audience le ſoir du 17 Janvier, le lendemain de ſon arrivée à Londres. L'accueil avoit été très-froid de la part de cette Princeſſe, peu de diſcours & nulle affaire traitée. Le Prince Eugéne rendit enſuite viſite au Grand-Tréſorier. Ce Miniſtre ſans lui parler d'affaires, affecta ſeulement de lui marquer ſon reſpect, dans la vue principalement d'ôter au parti oppoſé la ſatisfaction de lui reprocher d'avoir manqué à ce qui étoit dû à l'Empereur & au Prince chargé de ſes ordres.

Le Prince Eugéne les expoſa par écrit en différens Mémoires qu'il remit aux Miniſtres

tres de la Reine d'Angleterre, dont il reçut de-même les réponſes par écrit.

Ils contenoient premiérement les aſſurances du déplaiſir que l'Empereur avoit eu d'apprendre que la Reine eût été mécontente de la conduite du Comte de Gallas. Secondement, le Prince Eugéne ſe déclaroit autoriſé à convenir avec les Miniſtres d'Angleterre de quelque expédient propre à faire intervenir ceux de l'Empereur aux conférences de la paix, Sa Majeſté Impériale ne pouvant regarder comme fondement de Traités les Préliminaires propoſés par la France.

Troiſiémement, le Prince Eugéne donna la copie d'un état qu'il avoit déjà remis au Comte de Stafford des forces que l'Empereur feroit agir la campagne prochaine. Il obſervoit & faiſoit valoir l'omiſſion faite dans cet état des Eſpagnols, Italiens, & Griſons ſervans en Catalogne & ailleurs, dont l'Empereur offroit d'augmenter le nombre.

Le Prince Eugéne demanda que ce qui regardoit la guerre d'Eſpagne, fût diſcuté à Londres entre les Miniſtres d'Angleterre & lui, ayant expreſſément amené pour cet effet le Comte de la Corſana.

La Reine d'Angleterre répondant à ces différens Mémoires, obſerva qu'il étoit contraire à l'intérêt commun des Alliés de faire paroître entr'eux ou jalouſie ou diviſion, lors-

lorsqu'il s'agissoit de la paix; qu'une affaire si importante ne demandoit pas une union moindre que celle qu'ils avoient heureusement entretenue pendant le cours de la guerre. Cette Princesse déclaroit qu'elle avoit regardé les articles proposés par la France, comme des offres générales, faites pour engager tous les Confédérés à traiter, puisqu'ils contenoient tout ce qu'ils pouvoient demander.

Après une courte récapitulation de tout ce que l'Angleterre avoit contribué pour le soutien de la guerre, particuliérement de celle d'Espagne, la Reine se plaignoit du peu que l'Empereur avoit fait pour soi-même, pour ses intérêts personnels, & pour ceux de sa maison. S'il faisoit valoir le nombre de ses troupes employées dans les garnisons de Lombardie, & des Royaumes de Naples & de Sicile, la Reine prétendoit avoir le même droit de compter dans la liste des siennes, celles qu'elle employoit dans les Royaumes d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande, & dans les Colonies Angloises de l'Amérique.

Le nombre de troupes dont le Prince Eugéne, avoit fait l'énumération, coutoit peu à l'Empereur. Non seulement il recueilloit seul tout le fruit de la guerre; mais de-plus le Sécretaire-d'Etat Saint Jean démontra que pendant que les Alliés de ce Prince soutenoient toutes les dépenses d'une guerre infructueuse pour eux, l'Empereur n'aug-

mentoit réellement que d'un ſeul Régiment de Cavalerie, les troupes qu'il étoit obligé d'entretenir ordinairement pour la défenſe de ſes Etats.

Le Prince Eugéne voulut envain contredire cette ſupputation; mais le dénombrement fait en détail des troupes Impériales, prouva qu'elle étoit juſte & fondée ſur la vérité.

Il n'étoit pas néceſſaire d'être auſſi clairvoyant que l'étoit le Prince Eugéne, d'avoir autant d'expérience des grandes affaires pour appercevoir que ſon ſéjour à Londres ennuyoit beaucoup la Reine d'Angleterre, & déplaîſoit encore davantage à ſes Miniſtres. Il en avoit des preuves indubitables dans toutes les réponſes faites aux Mémoires qu'il avoit préſentés. Les reproches faits aux Alliés de l'Angleterre, ne laiſſoient pas douter que la Reine ne préférât le repos de ſon Royaume, & l'avantage de ſes ſujets, à la continuation d'une alliance infructueuſe & très-onéreuſe à la Grande-Bretagne. Il ne pouvoit douter que le Gouvernement ne fût inſtruit des pratiques ſecrétes & des cabales qu'il entretenoit. Les mortifications particuliéres qu'il avoit reçues en différentes occaſions en faiſoient foi. Il ſuffit de rapporter celle que la Cour lui donna au ſujet du repas que le Maire & les Officiers de la Ville de Londres lui préparoient. Pour le rendre plus magnifique ils s'étoient joints à la Compagnie des Négocians en Siléſie, qui devoit

auſſi

auſſi contribuer aux fraix du feſtin. Tout étant diſpoſé pour la fête, un Officier de la Ville, ou de lui-même, ou ſuſcité, repréſenta qu'il croyoit néceſſaire avant l'invitation, de ſavoir ſi elle ſeroit agréable à la Reine. La repréſentation parut juſte. La Ville députa deux de ſes Conſeillers au Vicomte Darmouth, Sécretaire-d'Etat, pour ſavoir de lui ce qu'il en penſoit. Il écrivit le lendemain au Maire de Londres, „ que les „ Seigneurs du Conſeil s'étoient informés „ ſi les Députés de la Ville avoient leur „ meſſage par écrit, qu'on avoit répondu „ qu'ils n'avoient ni ordre ni réſolution par „ écrit; qu'ils venoient ſur une minute priſe „ à la Cour des Aldermans dont ils n'avoient „ point de copie. Sur ce rapport, la Reine „ avoit commandé aux Seigneurs de ſon „ Conſeil, de faire ſavoir aux Députés „ de la Ville qu'elle ne vouloit pas répondre à un meſſage, qui ne lui étoit pas „ porté avec le même reſpect que cette „ Ville avoit toujours rendu aux Rois ſes „ prédéceſſeurs".

Le Prince Eugéne voyoit donc en toutes occaſions importantes, ou moins conſidérables, qu'il n'auroit de ſon voyage d'autre ſatisfaction, que celle d'avoir été témoin de l'acharnement du parti oppoſé à la Cour comme à la paix; mais en même tems il avoit vu les efforts inutiles de ce parti inférieur à celui du nouveau Miniſtére, & trop foible pour garantir le Duc de Marlborough

des accuſations portées contre lui dans le Parlement, de la privation de ſes Charges, & pour préſerver de la priſon Robert Walpole, un des Wigs les plus emportés dans la Chambre des Communes, envoyé à la Tour pour crime de péculat.

Malgré tant d'obſtacles au deſſein du Prince Eugéne, & les avertiſſemens qu'il reçut pluſieurs fois, que le Yacht préparé par ordre de la Reine, pour le reporter en Hollande, étoit prêt à faire voile quand il lui plaîroit de s'embarquer, il ne pouvoit encore ſe réſoudre à partir après avoir paſſé près de deux mois à Londres auſſi deſagréablement qu'inutilement. Il vouloit avant que d'abandonner totalement le projet de détruire le nouveau Miniſtére, tenter toute ſorte de voies d'y réuſſir, bien réſolu de ne pas épargner la force & la violence pour emporter ce qu'il ne pouvoit obtenir par de ſimples repréſentations.

Il conſulta principalement le Duc de Marlborough & Bothmar, & voulut ſavoir de l'un & de l'autre ce qu'ils jugeoient le plus à propos de faire pour l'intérêt commun des Alliés. Marlborough comparant l'état préſent de l'Angleterre à celui où ſe trouvoit ce Royaume en 1688, dit qu'il falloit aux maux préſens les mêmes remédes que le Prince d'Orange & la Nation avoient employés pour lors. Bothmar ſoutint au-contraire qu'ils étoient impraticables, & fonda ſon raiſonnement ſur ce que le Corps de la Nation

tion n'étoit nullement disposé à favoriser une révolution: „ ainsi le mauvais succès „ d'une pareille entreprise chargera, disoit- „ il, de la haine publique les auteurs d'un „ projet malheureux".

Marlborough assuroit au-contraire, „ que „ la Nation se soucieroit très-peu de trois „ têtes, reste du parti de Cromwel, & que „ les Torys particuliérement seroient en- „ core plus indifférens à leur perte; mais „ pour concilier les deux opinions, Marl- „ borough proposa d'employer une bande „ de gens sans aveu, de les encourager à „ courir de nuit dans les rues, & sous pré- „ texte de bouffonerie d'insulter les pas- „ sans; enfin d'augmenter peu à peu la li- „ cence, & de commettre d'un jour à l'autre „ de plus grands désordres. Il prétendoit „ que lorsque le Peuple & les habitans de „ Londres seroient accoutumés aux insul- „ tes de ces coureurs de nuit, il ne seroit „ pas difficile de faire assassiner telles per- „ sonnes dont on jugeroit à propos de se „ défaire, & d'en rejetter le crime sur cet- „ te bande licencieuse".

On a fait honneur au Prince Eugéne d'avoir rejetté un projet si odieux, mais la proposition plus hardie qu'on lui attribue, étoit encore plus à détester. Elle consistoit, si l'on en croyoit des gens peut-être mal informés, à mettre le feu en différens quartiers de la Ville de Londres, choisissant pour cet effet le tems où la Garde de la Reine seroit

commandée par un Officier affidé. Marlborough à la tête d'un nombre de gens armés devoit ſurvenir dans le moment que l'incendie cauſeroit le plus de déſordre & ſe ſaiſir de la Tour, enfin de la perſonne de la Reine, qu'on auroit obligée alors de caſſer le Parlement, d'en convoquer un nouveau pour examiner librement les correſpondances & négociations liées avec la France, & punir à la derniére rigueur ceux qui les auroient entretenues.

Quoi qu'il en ſoit de ces différentes propoſitions, il eſt certain que les idées du Prince Eugéne, de Marlborough & de Bothmar furent ſoumiſes à l'avis de Sommers, de Cowper & d'Halifax, principaux Wigs; mais ils refuſérent de s'expliquer, encore plus d'approuver aucun de ces projets. Ils dirent qu'ils s'étoient rendus peu agréables aux Peuples en pourſuivant Sacheverel, quoique par une voie juridique; que c'en étoit aſſez pour les inſtruire de ce qu'ils avoient à craindre de la haine & de la vengeance publique, s'ils ſe rendoient complices d'entrepriſes ſanglantes & de haute trahiſon; que le parti le plus ſage, le ſeul ſelon les Loix, étoit d'accuſer les mauvais Conſeillers, & de procéder contr'eux par les formes ordinaires. Bothmar, ſelon leur avis, devoit préſenter un ſecond Mémoire plus clair, plus précis que le premier, & contenant des plaintes améres contre le Gouvernement, dont les maximes & la conduite tendoient

à met-

à mettre la Nation en eſclavage. Bothmar avoit conſenti jusqu'alors à toute propoſition qui intéreſſoit ſeulement les Anglois; il refuſa d'acquieſcer à celle que lui ſeul ſe trouveroit chargé d'exécuter. Il dit qu'il y iroit de ſa tête, de préſenter un tel Mémoire, ſans en avoir reçu l'ordre de ſon Maître; que ſa complaiſance ne pouvoit aller qu'à compoſer un Ecrit anonyme, où il inſéreroit tout ce qu'il auroit fait entrer dans le Mémoire, le feroit imprimer en Hollande & publier en Angleterre.

Cette offre rejettée, fut depuis deſaprouvée par le Penſionnaire de Hollande, perſuadé que ces ſortes de libertés ne ſervoient qu'à agrandir la bréche.

Le Comte de Sinzendorff conſeilla même au Prince Eugéne de prendre ſi bien ſes meſures, que ſi quelqu'un de ces projets étoit admis, il en prévînt l'exécution en ſortant auparavant du Royaume d'Angleterre, & ſeulement de ménager ſa retraite de maniére à ne pas mécontenter les Wigs.

La derniére reſſource du Prince Eugéne ſe réduiſoit à perſuader à l'Empereur, de donner au Duc d'Hanovre le Gouvernement des Pays-Bas, avec le commandement général de l'armée, & de faire en même tems paſſer le Prince ſon fils en Angleterre.

Marlborough & Godolphin ne furent pas plus favorables à cette nouvelle propoſition, qu'à tant d'autres précédemment rejettées. „ Les Torys, dirent-ils, ſans en excepter

„ aucun, ſont ennemis de cette famille; ſi „ le Prince d'Hanovre arrivoit à Londres „ pendant qu'ils ſont en poſſeſſion du Gouvernement, les mouvemens de ſa préſence ne finiroient que par l'abrogation de „ l'Acte de ſucceſſion, peut-être même par „ une guerre auſſi fatale à l'Angleterre, „ que celle des deux Maiſons d'Yorck & de „ Lancaſtre".

Un motif plus preſſant engageoit le Duc de Marlborough à s'oppoſer à ce nouveau projet. Le crédit de ſes ennemis en Angleterre augmentoit. Le ſien étoit tombé, enſorte qu'il avoit encore à craindre de plus grands revers. Il vouloit pour les éviter, ſe ſouſtraire à la dépendance du Gouvernement, & ſe mettre à couvert de ſes variations. L'Empereur lui avoit donné des dépouilles de l'Electeur de Baviére, une Terre dans l'Empire. Il y avoit ajoûté le rang de Prince; mais un tel établiſſement lui aſſuroit ſeulement une retraite tranquille, & ne contentoit pas ſon ambition. Il ſe flatta de la ſatisfaire s'il pouvoit obtenir le commandement des Troupes Impériales dans les Pays-Bas Catholiques, avec le titre de Vicaire-Général de l'Empereur dans ces Provinces. Il étoit donc très-éloigné d'approuver un projet qui donneroit l'un & l'autre au Duc d'Hanovre. Cependant le Prince Eugéne piqué de tant de difficultés, ſans aucun expédient, ne put s'empêcher de dire qu'il voyoit que les Wigs n'étoient pas plus

amis

amis que les Torys de la Maiſon d'Hanovre, mais qu'ils étoient ennemis de tout Gouvernement Royal, & ne déſiroient qu'une République. Il les avertit qu'il ſavoit de bonne part, qu'à l'ouverture de la campagne il y auroit une ſuſpenſion d'armes entre les armées de France & d'Angleterre; que pour gage de cette ceſſation d'hoſtilités, la France remettroit quelque Ville conſidérable entre les mains des Anglois. On réſolut dès-lors unanimement de travailler de maniére, que les Troupes étrangéres, à la ſolde de l'Angleterre, deſobéîſſent aux ordres de la Reine, enſorte que cette deſobéiſſance déconcerta les meſures priſes avcc la France.

Les Miniſtres d'Angleterre reçurent cependant pluſieurs avis de complots, ou vrais ou ſuppoſés, & ſurtout de prendre garde au jour de la naiſſance de la Reine. Ces avis, peut-être mal fondés, firent aſſez d'impreſſion pour faire annoncer dans la Gazette de Londres, que celui qui les avoit donnés, s'il ſe découvroit, ſeroit récompenſé de ſon zéle & de ſa fidélité.

On prit d'ailleurs de plus grandes précautions pour la ſûreté de la Reine, & pour prévenir tout danger. Sa garde fut redoublée; on ferma pluſieurs portes du Palais St. James, & dans les environs on poſta différentes gardes à cheval. On en donna même une au Prince Eugéne, pour l'accompagner pendant toute cette journée, ſous

prétexte de le garantir des insultes du Peuple. Enfin son départ pour la Hollande calma tant d'agitations.

Les Ministres supérieurs alors à leurs adversaires, continuoient d'assurer que les cabales formées ou entretenues pour le Prince Eugéne, pendant le séjour qu'il avoit fait à Londres, ses instances, ses représentations, n'empêcheroient pas l'accomplissement de l'ouvrage de la paix. Toutefois, dans le même tems, le Roi apprit que Buys, dont la conduite avoit paru si odieuse au Gouvernement d'Angleterre, avoit signé avant que de partir de Londres un Traité d'alliance entre cette Couronne & sa République. L'inquiétude que ce renouvellement d'amitié pouvoit causer, fut dissipée par les assurances données au Roi, qu'il n'étoit question, ni de conditions nouvelles, ni d'engagemens secrets; que la Reine par un nouveau témoignage d'affection envers les Hollandois, avoit eu simplement intention de les desabuser de l'opinion dont ils étoient faussement prévenus, qu'elle eût signé un Traité secret avec la France. Elle espéroit qu'une telle complaisance de sa part les rendroit plus dociles, & les disposeroit à suivre ses sentimens au sujet de la paix générale. La Reine désiroit la conclure avant le tems d'assembler les armées, & que la signature des Traités prévînt l'ouverture de la campagne. L'Evêque de Bristol & le Comte de Stafford avoient ordre d'y travailler de tout leur pouvoir,

voir, mais le moyen néceſſaire pour réuſſir à ce grand ouvrage leur manquoit totalement; ils ignoroient les intentions de la Reine leur Maîtreſſe ſur l'article d'Eſpagne, la premiére des conditions fondamentales du Traité de paix. Le ſecret en étoit réſervé au ſeul Prior, qu'on attendoit alors en Hollande en qualité de troiſiéme Plénipotentiaire d'Angleterre. Gaultier devoit paſſer avec lui, & dans l'attente d'un troiſiéme collégue, les deux Plénipotentiaires Anglois, loin de s'ouvrir à ceux de France, parloient encore comme ennemis. Ils ſuivoient à la lettre les ordres qu'ils avoient reçus, leurs inſtructions étoient les garants de leur conduite. Il eſt dangereux d'en tenir une différente dans un Pays de variations, où ſuivant la ſupériorité des partis on eſt jugé digne, ou de récompenſe ou de punition: incertitude malheureuſe, que les Plénipotentiaires de France n'avoient point à craindre, obéiſſant au Roi ſeul, n'ayant à plaîre qu'à lui, & ſûrs d'y réuſſir en exécutant ponctuellement les ordres clairs & précis que Sa Majeſté leur donnoit ſans réſerve de ſecret.

Comme ils ſouffroient avec quelqu'impatience le froid des Anglois, le Roi voulut bien plus d'une fois entrer dans leurs peines, & les exhorter pour le bien de la négociation dont ils étoient chargés, à ramener à eux les Plénipotentiaires d'Angleterre, en oppoſant à leur froideur beaucoup de cordialité & de déſir d'agir de concert, ainſi

que

que la Reine d'Angleterre & ses Ministres l'avoient souvent demandé.

Les conférences pour la paix générale s'étoient enfin ouvertes à Utrecht le 29 Janvier 1712. Il n'y avoit alors aucun sujet pour la France de s'inquiéter des prétentions chimériques des Hollandois ni de leurs Alliés. On devoit plutôt croire qu'avant qu'il fût peu, cette grande alliance se soumettroit totalement aux conditions de paix que la Reine de la Grande-Bretagne jugeoit équitables. Mais malgré les apparences flatteuses d'une tranquillité prochaine, la guerre ni les peines personnelles du Roi n'étoient pas encore à leur fin. Il en avoit éprouvé de toute espéce. Celles de l'état d'un Monarque, auparavant victorieux, accoutumé à donner la loi, réduit par les mauvais succès de la guerre à se rapprocher des conditions injustes que des ennemis orgueilleux exigeoient, avoient été augmentées par les afflictions domestiques dont aucune élevation ne peut garantir, & que les plus grands Rois éprouvent comme le moindre de leurs sujets. La mort avoit enlevé au mois d'Avril de l'année précédente 1711. Louis Dauphin de France, fils unique du Roi, & pére du Roi d'Espagne, pére tendre & fils obéissant. Il avoit vu sans jalousie son fils monter sur un des premiers Trônes de l'Europe, & craignoit le jour où selon le cours de la nature lui-même occuperoit celui de France. Attaché tendrement au Roi son pére, occupé

pé de lui plaîre, il étoit content à l'âge de cinquante ans de lui obéir comme le premier de ſes Sujets. Sa bonté lui attiroit l'amour de tous les François, & ſa valeur connue lui en avoit acquis l'eſtime. Le Roi vivement touché d'une telle perte, avoit délibéré s'il feroit prendre le titre de Dauphin au Duc de Bourgogne. Le nom & les honneurs n'en ſont dûs qu'au fils aîné du Monarque régnant. Un des Miniſtres conſultés repréſenta que le Duc de Bourgogne étoit devenu l'héritier néceſſaire; qu'aucun autre ne ſurviendroit qui lui fît perdre ſon droit; qu'on ne pouvoit donc lui refuſer un titre & des traitemens que perſonne ne lui diſputeroit. Les autres Miniſtres furent de même avis, & les Peuples applaudirent aux honneurs déférés juſtement au Duc de Bourgogne, Prince dont les vertus méritoient leurs reſpects & leur admiration.

Un Auteur célébre remarque l'infortune qui ſembloit attachée à la perſonne des Princes que les Romains chériſſoient; une mort prématurée les enlevoit ſouvent à l'affection du Peuple. Le Duc de Bourgogne, alors Dauphin, eut le même ſort; il mourut le dernier Février de l'année 1712, après avoir ſurvécu de ſix jours ſeulement à la Dauphine Marie-Adélaïde de Savoye ſon épouſe, qu'une mort également précipitée venoit d'arracher le 12 du même mois à toute la tendreſſe du Roi, méritée par l'attention ſans contrainte que cette Princeſſe avoit eue

eue à lui plaîre, depuis qu'elle étoit arrivée en France à la fin de l'année 1696, âgée pour lors de près de onze ans. Elevée ſous ſes yeux elle en étoit aimée, ainſi que les perſonnes d'un âge avancé aiment ordinairement les enfans dont l'éducation leur a été confiée, ou qui a été faite ſous leurs yeux. Elle fut donc regretée ſenſiblement du Roi, & la Cour dont elle faiſoit l'ornement, partagea ſincérement la juſte douleur de Sa Majeſté.

Ces événemens funeſtes furent ſuivis de près de la mort du Duc de Bretagne, fils aîné du dernier Dauphin, à qui le titre en avoit été donné depuis la mort de ſon pére. Il n'avoit que cinq ans, lorſqu'une maladie mortelle, inconnue aux Médecins, le mit au tombeau le 8 Mars 1712, & le même convoi porta les trois corps à Saint Denis.

De trois Princes que le Duc de Bourgogne avoit eus de ſon mariage, le Duc d'Anjou reſtoit ſeul, plus malade en apparence que celui qui venoit de mourir. Dieu réſervoit cette lampe prête à s'éteindre, & vouloit la conſerver pour continuer dans la ligne directe de la Famille Royale, la ſucceſſion que peu de tems auparavant on regardoit comme ſolidement établie.

Les malheurs de la France relevérent le courage des ennemis de la paix, & refroidirent les intentions des Plénipotentiaires d'Angleterre à Utrecht. Jusqu'alors les Hollandois s'étoient comportés comme forcés à con-

conſentir aux conférences, & perſuadés qu'ils ne devoient concourir à la paix qu'aux conditions ſpécifiées par les préliminaires de 1709, ils faiſoient voir en toute occaſion leur animoſité, & s'oppoſoient vivement à tout ce qu'ils croyoient convenir aux intérêts du Roi. L'eſprit de guerre, plutôt que celui de conciliation, régnoit dans les ſept Provinces, & vraiſemblablement ne devoit changer que lorsque l'Angleterre s'expliqueroit avec plus de fermeté, & que ſes Plénipotentiaires parleroient plus clairement & plus haut qu'ils ne s'étoient encore expliqués.

Ceux de France déſiroient ardemment l'arrivée de Prior, perſuadés que les ordres dont il ſeroit chargé de la part de la Reine d'Angleterre, pourroient ſeuls ranimer l'inaction de ſes Miniſtres. Le Maréchal d'Huxelles ſoupçonneux, prévenu en faveur des Hollandois, malgré leur conduite, craignoit, diſoit-il, l'eſprit Anglois; & portant, à l'égard de l'Angleterre, la défiance au-delà de ſes juſtes bornes, il vouloit cependant que pour détacher cette Couronne de ſes Alliés, le Roi conſentît généralement à toutes les conditions qu'elle demanderoit, à l'exception ſeulement de celles qui lui donneroient quelque entrée dans le Royaume.

Mais ce n'étoit pas ſur les ſeuls intérêts de l'Angleterre que ſes Plénipotentiaires inſiſtoient. Leurs ſollicitations n'étoient pas

moins vives en faveur du Duc de Savoye, du Roi de Portugal, & de l'Electeur de Brandebourg. Enfin ſous prétexte des ordres qu'ils avoient reçus en faveur de ces Princes, il y avoit lieu de croire que leur intention étoit d'embrouiller la négociation plutôt que de preſſer ſon heureuſe concluſion.

Gaultier étoit attendu à Utrecht, comme l'Ange de la paix. Il y devoit accompagner Prior, inſtruit du ſecret de la Reine de la Grande-Bretagne, qu'elle n'avoit confié, ni à l'Evêque de Briſtol, ni au Comte de Stafford. Un tel ſecours manqua aux Plénipotentiaires de France, dans le tems qu'ils le croyoient le plus néceſſaire, & l'attendoient avec le plus d'impatience. Les protecteurs de Prior n'oſérent le faire nommer troiſiéme Plénipotentiaire, ou peut-être ne le voulurent pas lorſqu'ils virent le changement que la mort fatale des Princes de France apporteroit à la négociation. La Reine d'Angleterre en déſiroit toujours la concluſion; il étoit de l'intérêt de ſes Miniſtres de mettre fin à la guerre; mais l'Angleterre & ſes Alliés concouroient à vouloir de nouvelles précautions pour aſſurer ſolidement la paix, & pour empêcher à jamais l'union des Couronnes de France & d'Eſpagne ſur la tête d'un même Prince. Tous craignoient ou feignoient de craindre qu'elle ne devînt inévitable, ſi dans la conjoncture de la paix on ne prænoit de ſages précautions pour prévenir un événement capable d'opprimer la liberté de l'Europe.

Har-

Harley, coufin du Grand-Tréforier, fut envoyé à Utrecht, chargé des ordres fecrets de la Reine d'Angleterre. Les Miniftres de cette Princeffe affurérent l'Abbé Gaultier, que fa commiffion étoit de propofer différentes alternatives, dont il feroit aifé de former de concert un plan capable de contenter les Alliés de la Grande-Bretagne, & de les porter à fe défifter de tant de prétentions injuftes. On ajoûta même que Harley avoit pouvoir de traiter avec les Plénipotentiaires de France, indépendamment de ceux d'Angleterre. Le Roi ne crut pas cette derniére circonftance; car il n'étoit pas vraifemblable qu'un Particulier fans caractére osât traiter fecrétement, fans la participation des Plénipotentiaires, dans le méme lieu où ils étoient affemblés pour la paix, principalement dans un tems où l'animofité régnoit en Angleterre entre deux partis puiffans, & que le Gouvernement étoit affez incertain pour donner lieu d'un jour à l'autre à quelque grand changement. Enfin rien n'avançoit, & les conférences avec les Miniftres Anglois à Utrecht, fe terminoient en difputes fur les intérêts des Alliés.

On étoit cependant fur le point d'en convenir de part & d'autre, lorsque dans une conférence où les Anglois s'étoient rapprochés, & donnoient lieu d'efpérer un accord parfait, ils s'arrêtérent; & après avoir parlé fecrétement l'un avec l'autre, ils déclarérent aux Plénipotentiaires de France, que

Harley arrivé de Londres le 2 Avril, leur avoit apporté des ordres capables de tout rompre, ſi le Roi rejettoit une demande qui intéreſſoit toutes les Puiſſances de l'Europe; que cette demande avoit été déjà faite à Sa Majeſté par un Mémoire dont l'Abbé Gaultier étoit porteur.

Les Miniſtres d'Angleterre l'avoient en effet dépêché en France le 23 Mars, & lui avoient remis ce Mémoire, dont le rapport du Commité Secret ſuppoſe que Prior étoit chargé. Il contenoit les raiſons que toute l'Europe auroit lieu de craindre pour la liberté, ſi le même Prince, actuellement Roi d'Eſpagne, réuniſſoit encore un jour ſur ſa tête la Couronne de France; que le péril n'étoit plus imaginaire depuis la mort des deux derniers Dauphins, le Roi Philippe ſe trouvant héritier ſi prochain de la Couronne; que l'unique moyen de calmer cette allarme commune, étoit donc que ce Prince conſentît à renoncer purement & ſimplement aux droits de ſa naiſſance & à les céder au Duc de Berry, ſon frére; & que ſans cet expédient la paix devenoit impoſſible, & les Anglois & leurs Alliés ne conſentiroient jamais à la conclure.

Les Plénipotentiaires d'Angleterre ſurpris que ceux de France n'euſſent pas encore reçu les ordres du Roi ſur un article ſi important, ſoupçonnérent quelque artifice de leur part à deſſein de différer de répondre; mais Gaultier arrivé à Utrecht le 4 Avril, ſavoit

avant ſon départ de Verſailles, que le Roi avoit fait écrire à Saint Jean que la demande de la renonciation étoit contre les Loix du Royaume, & qu'en même tems il avoit lui-même écrit au Roi ſon petit-fils, pour ſavoir ſes intentions ſur le nouvel obſtacle qu'on oppoſoit à la paix.

Gaultier inſtruiſit donc les Plénipotentiaires de France & ceux d'Angleterre, de la raiſon qui retardoit l'arrivée des ordres de Sa Majeſté. La matiére étoit aſſez importante pour ſe donner le tems de délibérer ſur la déciſion.

Le Roi Maître de ſon Etat, ne l'eſt pas d'en changer les Loix fondamentales. Le déclarer étoit renoncer à tout Traité de paix. Le déguiſer, étoit une ruſe inutile, & directement contraire à la bonne-foi dont on avoit uſé dans tout le cours de la négociation.

L'avis de ſuivre la même méthode conforme à la droiture des ſentimens du Roi, prévalut. Sa Majeſté avoit donc commandé au Sécretaire-d'Etat qui correſpondoit avec Saint Jean, de lui écrire que tout engagement contraire à ſes Loix ne ſeroit jamais ſolide, & de lui faire connoître quelle étoit la régle inviolable de la ſucceſſion à la Couronne.

Les termes employés autrefois par un fameux Magiſtrat (Jérôme Bignon, Avocat-Général) ſervirent à répondre au Sécretaire-d'Etat d'Angleterre. La Lettre portoit que

la renonciation demandée feroit nulle & invalide fuivant les Loix fondamentales du Royaume, felon lesquelles „ le Prince qui eft le „ plus proche de la Couronne en eft héritier „ de toute néceffité; que c'eft un héritage „ qu'il ne reçoit, ni du Roi fon prédéceffeur „ ni du peuple, mais en vertu de la Loi, de-„ forte que lorfqu'un Roi vient à mourir, „ l'autre lui fuccéde immédiatement fans „ demander le confentement de perfonne; „ qu'il fuccéde non comme héritier, mais „ comme le Maître du Royaume dont la „ Seigneurie lui appartient, non par choix, „ mais feulement par le droit de la naiffance.

„ Qu'il n'eft obligé de fa Couronne ni à „ la volonté de fon prédéceffeur, ni à au-„ cun Edit, ni à aucun Decret, ni à la li-„ béralité de qui que ce foit; qu'il ne l'eft „ qu'à la Loi. Cette Loi eft eftimée l'ou-„ vrage de celui qui a établi les Monar-„ chies, & qu'on tient en France qu'il n'y „ a que Dieu qui puiffe l'abolir, par con-„ féquent qu'il n'y a aucune renonciation „ qui puiffe la détruire"; & que fi le Roi d'Efpagne renonçoit à fon droit pour l'amour de la paix & pour obéir au Roi fon grand-pére, ce feroit fe tromper & bâtir fur le fable, que de recevoir une telle renonciation, comme un expédient fuffifant pour prévenir le mal qu'on fe propofoit d'éviter.

Le Roi prévit lorfque le dernier Dauphin mourut, les nouveaux obftacles que la perte des Princes apporteroit à la paix, & Sa Ma-

jefté

jesté jugea que les événemens funestes arrivés si subitement dans la Famille Royale serviroient à ses ennemis de prétexte spécieux pour exiger des conditions capables d'éloigner toute conciliation. Il le fit sentir au Roi d'Espagne par la Lettre qu'il lui écrivit le 11 Mars, pour lui donner part de la mort du dernier Dauphin ; & lorsque les Ministres d'Angleterre demandérent la renonciation du Roi d'Espagne au droit de sa naissance comme condition absolument nécessaire à la paix, le Roi écrivit encore à ce Prince le 9 Avril, que cette demande qui touchoit personnellement Sa Majesté Catholique, étoit de ces délibérations où l'on devoit prendre conseil de soi-même & décider ; qu'elle devoit donc examiner, & bien peser ce que Bonnac alors son Envoyé extraordinaire auprès d'elle lui feroit considérer. Le Roi l'exhortoit à réfléchir sur l'état & la situation des affaires d'Espagne, à se consulter elle-même, à résoudre, & à faire savoir au-plutôt sa résolution, tous les momens étant précieux dans la conjoncture présente.

La paix demeuroit suspendue en attendant cette décision. L'arrivée de Harley à Utrecht en avoit comme fixé la négociation, loin de lui donner le mouvement qu'on avoit toujours espéré des ordres qu'il devoit apporter. Depuis son arrivée les Plénipotentiaires d'Angleterre, plus reservés que jamais à l'égard de ceux de France, soutenoient encore avec plus de vivacité les intérêts & les

prétentions de leurs Alliés. Intérieurement l'Evêque de Briſtol & le Comte de Stafford déſiroient la paix, ils le témoignérent par leurs diſcours. Ils ſavoient que la Reine d'Angleterre & ſes Miniſtres avoient de fortes raiſons de ſouhaiter qu'elle fût promptement conclue; mais les derniers ordres qu'ils avoient reçus par Harley, leur liérent les mains. Non ſeulement ils n'oſoient paſſer ces ordres, mais à peine oſoient-ils uſer de leurs pouvoirs très-bornés. La crainte des changemens ſi fréquens en Angleterre, celle des recherches de la conduite des Miniſtres, ſoit au dehors, ſoit au dedans du Royaume, les frappoit. A chaque pas ils avoient devant les yeux que leurs têtes répondroient de leurs démarches; que le ſecret des négociations devenoit public; qu'on voyoit tous les jours imprimer en Hollande des Mémoires où les Négociateurs qui s'étoient entendus avec la France, étoient nommés.

En cas de changement de Gouvernement, ils penſoient que les ordres de la Reine & de ſes Miniſtres, ne feroient plus pour eux des garants ſuffiſans de leur conduite; qu'on leur imputeroit comme crime de les avoir exécutés. C'étoit ce qu'ils répondoient quand les Plénipotentiaires de France citoient les articles ſignés à Londres, comme régle à ſuivre à Utrecht, & ſe plaignoient des changemens & des additions que les Anglois y vouloient faire.

Harley, loin de les raſſurer, ne paroiſſoit être

être à Utrecht que pour augmenter leurs allarmes. Il s'étoient absenté plusieurs fois pour aller à La Haye. Il ne facilitoit en rien la négociation. Ce concert secret qu'il devoit avoir avec les Plénipotentiaires de France, n'étoit qu'une vaine idée sans réalité, dont le projet paroissoit inventé seulement pour amuser Gaultier; & depuis que Harley étoit arrivé à Utrecht, il ne les avoit ni visités ni vus. La Reine d'Angleterre continuoit cependant de témoigner un désir sincére de la paix. Elle pressoit le Roi de prévenir les événemens de la campagne, ce qui devenoit tous les jours plus difficile, principalement depuis que cette Princesse avoit fait dépendre la pacification de l'Europe de la renonciation qu'elle demandoit au Roi d'Espagne.

Ce que le Roi pouvoit faire alors, étoit de le presser de s'expliquer. Sa Majesté réitéra donc ses avertissemens par la Lettre qu'elle écrivit au Roi Catholique, le 18 Avril. Après avoir marqué à ce Prince que les instances de l'Angleterre pour la renonciation étoient chaque jour plus pressantes, Sa Majesté ajoûtoit, „ la néceſſité de la paix
„ augmente auſſi chaque jour, & les moyens
„ de soutenir la guerre étant épuisés, je me
„ verrai enfin obligé de traiter à des condi-
„ tions également desagréables, & pour
„ moi, & pour Votre Majesté, si elle ne
„ prévient cette extrémité, en prenant in-
„ cessamment son parti sur le compte que

„ le Sieur de Bonnac lui rendra des affai-
„ res. Il vous dira ce que je penſe dans une
„ conjonCture ſi difficile, & qui exclut tout
„ raiſonnement.

„ Comme je compte ſur la tendreſſe que
„ vous avez pour moi & pour votre maiſon,
„ je m'attends que vous ſuivrez le conſeil
„ qu'il faut néceſſairement que je vous don-
„ ne, & qui n'eſt point contraire à la vérita-
„ ble amitié que j'ai pour vous.

Ce conſeil étoit celui de conſerver la poſſeſſion actuelle de l'Eſpagne & des Indes, & d'accorder à l'opiniâtreté des Anglois, de renoncer à la ſucceſſion incertaine de la Couronne de France: condition dont ils ſe contentoient, perſuadés qu'ils ſauroient bien en aſſurer l'effet.

„ Nous voulons croire, écrivoit Saint
„ Jean dans ſa réponſe à Torcy, que vous
„ tenez en France, qu'il n'y a que Dieu
„ ſeul qui puiſſe abolir la Loi ſur laquelle
„ votre droit de ſucceſſion eſt fondé; mais
„ vous nous permettrez auſſi de croire en
„ Angleterre qu'un Prince peut ſe départir
„ de ſes droits par une ceſſion volontaire,
„ & que celui en faveur de qui il auroit fait
„ la renonciation pourroit être ſoutenu avec
„ juſtice dans ſes prétentions, par les Puiſ-
„ ſances qui en auroient garanti le Traité.
Il concluoit, „ enfin la Reine m'ordon-
„ ne de vous dire que cet article eſt de ſi
„ grande conſéquence, tant à ſon égard qu'à
„ celui de toute l'Europe pour le ſiécle pré-
„ ſent,

„ ſent, & pour la poſtérité, qu'elle ne peut
„ conſentir à continuer la négociation de la
„ paix, à-moins qu'on n'accepte l'expédient
„ qu'elle a propoſé, ou un autre qui ſoit
„ également ſolide".

Le Roi d'Eſpagne avoit réglé quelque tems avant qu'il fût queſtion de la paix, l'ordre de la ſucceſſion à ſa Couronne. Le réglement accepté & publié dans l'aſſemblée des Cortes ou Etats des Royaumes de Caſtille & d'Arragon, régiſtré dans tous les Conſeils, pouvoit diſſiper la crainte de l'union des Couronnes de France & d'Eſpagne, directement contraire aux mœurs, à l'inclination, par conſéquent aux vœux de l'une & de l'autre Nation, très-éloignées de ſouhaiter de vivre ſous les loix d'un ſeul & même Maître.

On avoit donc propoſé à Saint Jean de s'en tenir à ce Réglement; mais il répondit qu'une telle aſſurance ne ſuffiſoit pas; que la Reine ſa Maîtreſſe avoit fait pour la paix, ce que nulle autre Puiſſance n'auroit pu faire; qu'elle avoit agi ſe confiant abſolument en la parole que le Roi lui avoit donnée de conſentir à toutes les meſures qui ſeroient jugées néceſſaires pour empêcher à jamais une réunion ſi fatale à toute l'Europe; qu'elle ne voyoit d'expédient ſolide, & de moyen ſûr d'y réuſſir, que la renonciation du Roi d'Eſpagne qu'elle avoit demandée.

Que ce ſeroit en effet bâtir ſur le ſable que d'omettre les précautions néceſſaires

pour prévenir un mal tel que celui dont il s'agissoit, & qui étoit si apparent.

La Reine, ajoûtoit Saint Jean, envoyoit à ses Plénipotentiaires à Utrecht des ordres conformes à ce que cette Lettre contenoit. Il ne refusoit pas cependant de chercher réciproquement, & de travailler de concert à trouver, s'il étoit possible, quelqu'autre expédient pour achever & assurer solidement l'ouvrage de la paix.

Comme la décision dépendoit de la réponse du Roi d'Espagne, la négociation languissoit à Utrecht. Les Plénipotentiaires de part & d'autre étoient arrêtés jusqu'à ce que ce Prince se fût expliqué. Ceux d'Angleterre proposoient aux Plénipotentiaires de France d'employer le tems de cette suspension à lever de concert, autant qu'il seroit possible, les autres difficultés moins essentielles qui s'opposoient encore à la paix. Ils étoient réciproquement instruits les uns des intentions du Roi, les autres de celles de la Reine leur Maîtresse. Ils convinrent de s'assembler chez l'Evêque de Bristol, sous prétexte d'y travailler simplement au Traité de commerce entre la France & l'Angleterre. Il parut aux Anglois qu'un tel prétexte suffiroit pour dissiper la jalousie que leurs Alliés auroient vraisemblablement de ces conférences particuliéres. Elles réussirent, & de part & d'autre les difficultés s'applanirent au point, qu'il s'en falloit peu que

que le Traité entre la France & l'Angleterre n'eût été en état d'être ſigné ſuivant les déſirs de la Reine de la Grande-Bretagne, ſi la condition de la renonciation demandée comme eſſentielle, n'eût formé jusqu'alors un obſtacle invincible à toute concluſion.

On travailloit ſincérement en France & en Angleterre à chercher quelque expédient qui tînt lieu, s'il étoit poſſible, d'une condition ſi fâcheuſe pour le Roi d'Eſpagne. Les Sécretaires-d'Etat, de part & d'autre, ſe communiquoient réciproquement leurs penſées. Le Roi n'avoit aucun Agent à Londres, ni la Reine d'Angleterre perſonne en France pour exécuter ſes ordres. L'Abbé Gaultier étoit encore à Utrecht, Sa Majeſté l'en rappella pour l'envoyer en Angleterre. Il continua d'y ſervir avec intelligence & fidélement.

L'incertitude de la réponſe du Roi d'Eſpagne arrêtoit cependant toute négociation. Le Roi jugea que ce ſeroit la remettre en mouvement, que de confier à la Reine d'Angleterre, que ſi le Roi ſon petit-fils ne ſe ſoumettoit pas à la néceſſité de renoncer aux droits de ſa naiſſance, Sa Majeſté prendroit de concert avec cette Princeſſe les meſures néceſſaires pour le déterminer, & aſſurer à l'Europe une paix déjà ſi avancée. On pourroit donc regarder comme une difficulté déjà levée celle qui s'oppoſoit le plus à ſa concluſion; mais tant d'ennemis la traverſoient qu'on devoit s'attendre qu'à meſure qu'u-

qu'une difficulté s'applaniroit, il en naîtroit d'autres ſuſcitées de la part de ceux qui n'avoient en vue que de rompre les conférences.

C'eſt ce que le Roi fit écrire à Saint Jean pour en informer la Reine de la Grande-Bretagne.

A ces réflexions on ajoûta que le meilleur moyen de renverſer les deſſeins des ennemis de la paix, ſeroit que ſans perdre de tems la Reine fît propoſer à ſes Alliés une ſuſpenſion d'armes, puiſque ce ſeroit diſſiper les eſpérances qu'ils fondoient ſur les événemens de la campagne.

La réponſe que fit Saint Jean par ordre de la Reine ſa Maîtreſſe, renouvella les aſſurances ſi ſouvent données du véritable déſir qu'elle avoit de contribuer à la pacification générale, & ſurtout de l'aſſurer ſolidement.

Il ajoûta que cette Princeſſe ſouhaitoit une paix raiſonnable pour la France. Ce fut auſſi dans la vue de la rendre moins deſagréable au Roi d'Eſpagne, qu'elle fit ajoûter à la demande de la renonciation une propoſition alternative, laiſſant au choix de ce Prince, ou de renoncer aux droits de ſa naiſſance, & de conſerver la Monarchie d'Eſpagne & des Indes; ou de renoncer à la Monarchie d'Eſpagne & des Indes, de conſerver ſes droits à la ſucceſſion de France, & de recevoir en échange de la Couronne d'Eſpagne, le Royaume de Sicile dont il

étoit actuellement en possession, celui de Naples, les Etats du Duc de Savoye, le Montferrat, & le Mantouan, à condition que si lui, ou quelqu'un de ses descendans parvenoit un jour à la Couronne de France, tous ces Etats échangés seroient réunis à la même Couronne, à l'exception seulement de la Sicile, dont la Maison d'Autriche seroit mise en possession.

Suivant ce projet le Duc de Savoye en échange de ses Etats recevroit la Couronne d'Espagne & des Indes.

Un choix si important fut remis, comme il étoit juste, à la décision du Roi d'Espagne; mais de quelque maniére qu'il répondit, le Roi renouvella sa parole à la Reine d'Angleterre, de faire la paix sous l'une ou l'autre des deux conditions alternatives qu'elle avoit proposées.

On savoit déjà par la réponse du Roi d'Espagne à la premiére Lettre du Roi, que ce Prince préféroit la possession de sa Couronne à la conservation des droits de sa naissance, & qu'il renonçoit à toute espérance de succession, plutôt que d'abandonner le Trône où Dieu l'avoit placé. Il ne restoit donc que de savoir ce qu'il penseroit sur l'échange: proposition toute nouvelle, & qui jusqu'alors n'avoit pas été seulement imaginée.

Le Roi n'oublia rien pour la rendre spécieuse, & l'orner, pour ainsi dire, de toutes les réflexions capables d'éblouïr & de toucher vivement le Roi d'Espagne. Bonnac étoit

étoit chargé de lui rendre compte de l'échange projetté par la Reine d'Angleterre, & de lui remettre la Lettre que le Roi lui écrivoit de sa main.

„ Je vous avoue (ce sont les termes de „ Sa Majesté) que nonobstant la dispropor-„ tion des Etats, j'ai été sensiblement tou-„ ché de penser que vous continueriez de „ régner; que je pourrois toujours vous re-„ garder comme mon successeur, & que „ votre situation vous permettroit de venir „ de tems en tems auprès de moi. Jugez en „ effet du plaisir que je me ferois, de pou-„ voir me reposer sur vous pour l'avenir; „ d'être assuré que si le Dauphin vit, je „ laisserois en votre personne un Régent „ accoutumé à commander, capable de „ maintenir l'ordre dans mon Royaume, & „ d'en étouffer les cabales. Que si cet en-„ fant vient à mourir, comme sa comple-„ xion foible ne donne que trop sujet de le „ croire, vous recueillerez ma succession „ suivant l'ordre de votre naissance; que „ j'aurois la consolation de laisser à mes „ Peuples un Roi vertueux capable de leur „ commander, & qui me succédant réu-„ niroit à sa Couronne des Etats aussi con-„ sidérables que la Savoye, le Piémont & „ le Montferrat. Je suis si flatté de cette „ idée, mais principalement de la douceur „ que je me proposerois de passer avec vous „ & avec la Reine une partie du reste de „ ma vie, & de vous instruire moi-même

„ de

„ de l'état de mes affaires, que je n'ima-
„ gine rien de comparable au plaisir que
„ vous me ferez, si vous acceptez ce nou-
„ veau projet.

„ Si la reconnoissance & la tendresse pour
„ vos sujets sont pour vous des motifs pres-
„ sans de demeurer avec eux, je puis dire
„ que vous me devez les mêmes sentimens;
„ vous les devez à votre Maison, à votre
„ Patrie avant que de les devoir à l'Espa-
„ gne. Je vous en demande l'effet; je
„ regarderai comme le plus grand bonheur
„ de ma vie que vous preniez la résolution
„ de vous rapprocher de moi, & de con-
„ server des droits que vous regretterez un
„ jour inutilement si vous les abandonnez.

„ Je suis cependant engagé à traiter sur
„ le fondement que vous y renoncerez
„ pour conserver seulement l'Espagne &
„ les Indes, si Votre Majesté rejette la
„ proposition de l'échange avec le Duc de
„ Savoye; & ce que je puis faire, est de
„ vous laisser encore le choix, la nécessité
„ de conclure la paix devenant tous les jours
„ plus pressante".

La Lettre du Roi l'étoit assez, pour prouver encore à quel point il désiroit de faciliter tout expédient propre à lever le grand obstacle qui s'opposoit alors à la conclusion de la paix; mais cette Lettre n'ébranla pas la fermeté du Roi d'Espagne. Avant que de la recevoir, il avoit déjà répondu au Roi son grand-pére, que sa résolution étoit pri-

se,

se, „qu'il renonceroit à tous droits de succ-
„ cession à la Couronne de France, plutôt
„ que d'abandonner celle d'Espagne. Toutefois, avant que de réitérer la même déclaration, & de s'expliquer décisivement sur l'échange nouvellement proposé par la Reine d'Angleterre, il voulut consulter celui par qui régnent les Rois. Après avoir communié, il fit venir Bonnac, lui dit que son choix étoit fait, que rien ne seroit capable de lui faire abandonner la Couronne que Dieu lui avoit donnée, & lui remit sa réponse à la Lettre qu'il avoit reçue du Roi.

Cette réponse commençoit par les remercimens dûs au Roi de tant de marques d'amitié contenues dans ces deux derniéres Lettres du 16 & du 18 de Mai. Il continuoit:
„ L'idée que Votre Majesté me met devant
„ les yeux, de pouvoir me trouver auprès
„ d'elle seroit bien flatteuse pour moi, si
„ je croyois pouvoir embrasser le nouveau
„ parti que l'Angleterre me propose; mais
„ trop de raisons s'y opposent pour que je
„ puisse l'accepter. Il me semble qu'il est
„ bien plus avantageux qu'une branche de
„ notre Maison régne en Espagne, que de
„ mettre cette Couronne sur la tête d'un
„ Prince de l'amitié duquel elle ne pourroit
„ s'assurer; & cet avantage me paroît bien
„ plus considérable, que de réunir un jour
„ à la France la Savoye, le Piémont, &
„ le Montferrat. Je crois donc vous mar-
„ quer mieux ma tendresse & à vos sujets
„ en

„ en me tenant à la réſolution que j'ai dé-
„ jà priſe, qu'en ſuivant le nouveau plan
„ projetté par l'Angleterre. Je donne par-
„ là également la paix à la France, je lui
„ aſſure pour Alliée une Monarchie, qui
„ ſans cela pourroit un jour, jointe aux
„ ennemis lui faire beaucoup de peine, &
„ je ſuis en même tems le parti qui me pa-
„ roît le plus convenable à ma gloire, &
„ au bien de mes ſujets, qui ont ſi fort
„ contribué par leur attachement & leur
„ zéle, à me maintenir la Couronne ſur la
„ tête".

Il n'eſt peut-être pas hors de propos de remarquer, que dans le même tems que le Roi d'Eſpagne ſacrifioit au bien de la paix la propriété du Royaume de Naples, du Duché de Milan, des Pays-Bas; que dans la vue de la tranquillité publique, il cédoit à ſes ennemis des Etats ſi conſidérables; que de-plus le même motif l'engageoit à renoncer à jamais pour lui & pour ſes deſcendans, au droit inconteſtable que ſa naiſſance lui donnoit à la ſucceſſion de la Couronne de France; dans ce même tems la Princeſſe des Urſins entêtée d'une folle ambition, abuſoit du crédit qu'elle s'étoit acquiſe ſur l'eſprit de la Reine, & par conſéquent du Roi Catholique, pour exiger que du débris de la Monarchie d'Eſpagne, il fût détaché quelque petite partie dans les Pays-Bas ou ailleurs, qu'on érigeroit en ſa faveur en Souveraineté indépendante; phantôme

dont la vanité ne laiſſa pas de retarder réellement la ſignature des Traités de paix entre le Roi d'Eſpagne, l'Angleterre & la Hollande. Les Plénipotentiaires Anglois attendoient impatiemment quelle ſeroit la réponſe du Roi d'Eſpagne. Ceux de France, au-moins auſſi ennuyés de perdre le tems inutilement, écrivirent au Roi que la Reine d'Angleterre venoit d'envoyer ordre au Comte de Stafford, de paſſer inceſſamment à Londres pour y recevoir ſes derniéres inſtructions; l'intention de cette Princeſſe étant de le mettre, auſſi-bien que l'Evêque de Briſtol, en état de conclure & de ſigner la paix, ſitôt que la réponſe du Roi d'Eſpagne ſeroit arrivée.

La cauſe de cet ordre étoit, ſelon ce que diſoit Stafford, que le Parlement s'impatientoit de voir traîner la négociation, qu'il étoit à craindre que les Membres les mieux intentionnés ſe retirant & ſe diſperſant dans les Provinces, ceux qui leur étoient oppoſés ne devinſſent les maîtres des ſéances & des délibérations; enſorte que le Miniſtére ſeroit en danger de voir ſes projets renverſés par quelqu'événement imprévu; qu'en un mot, il étoit tems de finir; qu'il eſpéroit apprendre à Londres la réſolution & la réponſe du Roi Philippe, dont l'incertitude & la longue attente nuiſoit infiniment au bien des affaires. Pour abréger tout délai, Stafford pria les Plénipotentiaires d'obtenir, pendant ſon abſence, des ordres déci-

cisifs du Roi sur les points qui restoient encore indécis, ensorte qu'à son retour il n'y eût plus à disputer, mais à conclure. Lorsqu'ils seroient d'accord, les Plénipotentiaires d'Angleterre devoient proposer aux Alliés une suspension d'armes. Stafford croyoit qu'ils y consentiroient difficilement, à cause de la haute opinion qu'ils avoient de leurs forces en Flandres. Il proposa, comme un moyen de surmonter cet obstacle, que le Roi permît d'offrir aux Hollandois de remettre entre leurs mains, comme ôtage, quelqu'une des Places que Sa Majesté vouloit bien céder dans les Pays-Bas.

Les Plénipotentiaires jugérent parfaitement qu'un tel expédient ne convenoit nullement, & sans attendre d'ordre ils en rejettérent la proposition.

On s'inquiétoit moins à Londres qu'à Utrecht du retardement des réponses de Madrid. La Reine d'Angleterre & ses Ministres convaincus de la bonne-foi du Roi, dont ils avoient eu des preuves dans tout le cours de la négociation, comprenoient qu'il étoit impossible à Sa Majesté de décider sûrement sur les propositions faites au Roi d'Espagne, sans savoir de lui-même ce qu'il en pensoit, & quel parti il vouloit choisir; ainsi le dessein de cette Princesse étoit de retenir Stafford auprès d'elle, jusqu'à l'arrivée de cette réponse, si nécessaire à la conclusion de la paix. Elle devoit le renvoyer alors à Utrecht avec ses derniéres instructions.

Gaultier informé de tout, devoit paſſer en même tems en France, & le concert entre les Plénipotentiaires de France & d'Angleterre devoit être ſi bien établi, qu'ils n'auroient plus entr'eux de ſujet de diſputer, & ne ſe trouveroient pas dans la triſte néceſſité d'oppoſer inſtruction à inſtruction. C'eſt ce que le Roi fit ſavoir à ſes Plénipotentiaires par ſa dépêche du 25 Mai.

Il les avertit que les Anglois ne ſeroient pas alors embarraſſés de propoſer une ſuſpenſion d'armes, & qu'il ſeroit aſſez inutile de chercher des expédiens pour diſpoſer leurs Alliés à les accepter. „ C'en ſeroit un per„ nicieux, ajoûtoit Sa Majeſté, que d'offrir „ aux Hollandois des Places en ôtage; le „ tems n'eſt plus de flatter leur orgueil, & „ déſormais il faut, en traitant avec eux „ de bonne-foi, que ce ſoit avec la digni„ té qui me convient". Style différent de „ celui des conférences de La Haye & de Geertruydenberg.

Le Roi leur recommandoit encore de ne pas craindre qu'une fermeté bien placée fût capable de déranger la négociation, crainte qui ne frappe que trop ceux qui veulent avoir l'honneur de ſigner un Traité, & qui regarderoient comme un malheur, ſi la gloire leur en étoit enlevée.

Les Anglois inſiſtoient à conſerver Tournay à leurs Alliés, & prétendoient de-plus obtenir Condé. Le Roi regardant ces inſtances comme démonſtrations extérieures, qu'ils cro-

croyoient devoir à leurs Alliés, écrivit à ſes Plénipotentiaires de ne faire aucun uſage du pouvoir qu'il leur avoit donné de ſe relâcher ſur cet article & ſur quelques autres, toute condeſcendance étant inutile jusqu'à ce que le Roi d'Eſpagne eût déclaré ſes intentions & ſon choix; qu'alors ſeulement Sa Majeſté ſeroit en état de juger du fruit qu'elle retireroit de ſa complaiſance pour les demandes de l'Angleterre.

Enfin le Courier qu'on attendoit de Madrid, porteur de la réponſe du Roi d'Eſpagne, arriva au commencement du mois de Juin. La déciſion de ce Prince levoit le principal obſtacle à la paix. On ne perdit pas un moment, ſuivant les ordres du Roi, à le faire ſavoir à Saint Jean pour en informer la Reine d'Angleterre. On lui marquoit en même tems, que Sa Majeſté s'attendoit à voir inceſſamment lever, de la part de cette Princeſſe, toutes les autres difficultés, & faire les déclarations qu'elle avoit promiſes. La premiére & la plus preſſante étoit celle d'une ſuſpenſion d'armes, ou générale, ou ſeulement entre les armées des Pays-Bas, jusqu'à la concluſion de la paix.

Cette Lettre étoit à peine écrite, & le Courier parti, qu'il en arriva un de Saint Jean avec un Mémoire, dreſſé par ordre de la Reine d'Angleterre. Il contenoit ſept articles.

Les cinq premiers regardoient les ceſſions,

demandées par l'Angleterre, dans l'Amérique Septentrionale.

Les deux derniers, le Traité de commerce à faire entre la France & l'Angleterre, ouvrage dont la discussion exigeroit vraisemblablement plus de tems, que la conjoncture présente ne permettoit d'y employer. On proposoit donc de le remettre à des Commissaires, qui seroient nommés de part & d'autre, pour y travailler à Londres après la conclusion de la paix.

L'article suivant portoit, qu'il ne seroit accordé, de la part de la France & de celle d'Angleterre, ni prérogative ni privilége à aucune Nation qui ne fût aussi communiquée de part & d'autre aux François & aux Anglois.

Le Mémoire finissoit par le consentement que la Reine d'Angleterre donnoit à la suspension d'armes, pendant deux mois seulement, à deux conditions.

La premiére, que dans cet espace de tems, l'article qui regardoit la réunion des deux Monarchies de France & d'Espagne, seroit entiérement & ponctuellement exécuté.

La seconde, que le Roi retireroit la garnison de Dunkerque, & que les Troupes Angloises entreroient dans cette ville le jour que la suspension auroit lieu; qu'elles y demeureroient jusqu'à ce que les Etats-Généraux consentissent à donner au Roi un équivalent à sa satisfaction pour la démolition

tion des ouvrages que Sa Majeſté s'obligeroit de faire raſer, comme auſſi de combler le Port & de détruire les écluſes.

A ces demandes, le Roi répondit ſur les articles, concernant l'Amérique Septentrionale, à-peu-près comme la Reine d'Angleterre le ſouhaitoit. Il y eut ſeulement quelques obſervations d'échange. Les deux conditions demandées, au ſujet du Traité de commerce, furent accordées.

Quant à la ſuſpenſion d'armes, le terme de deux mois, propoſé par la Reine d'Angleterre, ſe ſeroit écoulé ſi promptement, que ç'auroit été donner aux ennemis de la paix une nouvelle eſpérance d'interrompre les conférences avant la fin de la campagne. Le Roi jugeoit donc néceſſaire de prolonger jusqu'à quatre mois la ſuſpenſion dont on conviendroit.

La propoſition de confier Dunkerque aux Anglois étoit dure, la guerre ſubſiſtant, & aucune convention n'étant encore faite pour la ſuſpenſion d'armes. Une telle demande fut le ſujet d'une importante délibération; les avis dans le Conſeil furent partagés, mais il falloit finir, & cette condeſcendance étoit encore néceſſaire. La Reine d'Angleterre & ſes Miniſtres avoient marqué dans le cours de la négociation beaucoup de bonne-foi & de déſir de la paix; le Roi décida qu'il falloit encore s'y abandonner, & que la défiance, lorsqu'on étoit près de conclure, ſeroit très-mal placée. Sa Majeſté voulut ſeu-

lement qu'on fît une tentative pour essayer de faire changer & d'adoucir, s'il étoit possible, une demande regardée comme suspecte.

Ainsi, suivant ses ordres, la réponse à cet article du Mémoire portoit : „ que la bon-
„ ne-foi & la confiance réciproque ayant
„ commencé & conduit la négociation, il
„ convenoit de bannir jusqu'à l'apparence
„ de défiance, quand de part & d'autre on
„ approchoit du but qu'on s'étoit proposé.
„ Le Roi laissoit donc au jugement de la
„ Reine d'Angleterre, si ce n'étoit pas une
„ demande desobligeante, que celle de met-
„ tre une garnison Angloise dans Dunkerque
„ pendant la suspension d'armes, & si le Pu-
„ blic ne croiroit pas que cette Princesse dou-
„ toit de l'exactitude du Roi à s'acquitter
„ de sa parole. Elle avoit donné tant de
„ preuves de ses sentimens, qu'il n'y avoit
„ pas lieu de soupçonner qu'elle eût une
„ telle pensée; aussi le Roi se fondant sur
„ son amitié, nonobstant la continuation
„ de la guerre, se persuadoit qu'elle n'in-
„ sisteroit pas sur une demande non seule-
„ ment inutile, mais capable peut-être de
„ produire un effet contraire à ses propres
„ intentions; car elle avoit seulement en
„ vue d'obliger les Hollandois à donner un
„ équivalent pour la démolition des forti-
„ fications de Dunkerque, & ce n'étoit,
„ ni les presser ni les menacer, de façon à
„ vaincre leur obstination, que de leur dé-

„ cla-

„ clarer que les troupes Angloiſes garde-
„ roient Dunkerque jusqu'à ce que les E-
„ tats-Généraux euſſent donné un équiva-
„ lent à la ſatisfaction du Roi. C'étoit au-
„ contraire les encourager à former de nou-
„ veaux obſtacles à la paix, dans le moment
„ où il s'agiſſoit de trouver & d'employer
„ les moyens de les rendre plus dociles".

La reſtitution de Tournay étoit l'équivalent que le Roi demandoit pour combler le Port de Dunkerque, & détruire les Ecluſes. En renouvellant la promeſſe déjà faite, Sa Majeſté fit obſerver que la deſtruction des Ecluſes cauſeroit la ruine du pays des environs; qu'amis & ennemis en ſouffriroient un égal dommage.

Elle laiſſoit à la Reine à le conſidérer, & confirmoit cependant la convention faite au ſujet de Dunkerque, moyennant la reſtitution de Tournay & de ſes dépendances.

Quant à l'introduction d'une garniſon Hollandoiſe dans Cambray propoſée par la Reine de la Grande-Bretagne, pour y demeurer pendant le tems de la ſuſpenſion d'armes, le Roi en rejetta la propoſition, & fit répondre qu'à cette condition il refuſeroit non ſeulement la ſuſpenſion; & que de-plus il romproit toute négociation, plutôt que d'admettre une clauſe ſi contraire à ſon honneur & au bien de ſon Royaume.

Comme on venoit d'apprendre que les ennemis avoient deſſein d'aſſiéger le Queſnoy, la même réponſe contenoit, „ que le Roi

 „ ne

„ ne pouvoit croire que cette entreprise eût
„ l'approbation de la Reine d'Angleterre,
„ & qu'elle permît à ses troupes de servir à
„ un Siége dont l'événement pourroit pro-
„ duire encore de nouveaux engagemens
„ qu'il étoit de la prudence de Saint Jean
„ de prévenir".

Il répondit, „ que quoique le Roi n'eût
„ pas acquiescé aux demandes de la Reine,
„ comme elle s'y attendoit, elle ne laisseroit
„ pas de se rendre au Parlement le jour
„ même qu'il écrivoit: Quelle y feroit tou-
„ tes les déclarations nécessaires pour por-
„ ter la Nation à la paix, & en obtenir les
„ suffrages d'un consentement unanime;
„ qu'elle ne parleroit pas encore de la sus-
„ pension, mais qu'elle avoit pris sa ré-
„ solution: elle insistoit sur la nécessité
„ de consommer le point de la renonciation,
„ comme le principal de la négociation, &
„ si capital que cette Princesse aimeroit
„ mieux se départir de toutes les autres
„ conventions, que de laisser cet article en
„ suspens. Si le Roi (ajoûtoit Saint Jean)
„ consent aux demandes que la Reine a fai-
„ tes comme condition de la suspension,
„ vous n'aurez qu'à signer l'Acte, & l'en-
„ voyer au Duc d'Ormond. Il prendra pos-
„ session de Dunkerque, & déclarera aux
„ Alliés qu'il a ordre de ne plus agir contre
„ la France".

Suivant la même Lettre „ le Comte de
„ Stafford étoit parti pour retourner à
„ U-

„ Utrecht, & ses instructions affranchiroient „ les Plénipotentiaires Anglois des mesures „ qu'ils avoient jusqu'alors observées à l'é- „ gard des Plénipotentiaires Alliés, ensorte „ que rien ne les empêcheroit à l'avenir de „ se joindre à ceux de France, & de don- „ ner des Loix à qui refuseroit de se sou- „ mettre à des conditions de paix justes „ & raisonnables".

La Reine d'Angleterre, constante dans la résolution qu'elle avoit prise de contribuer de tout son pouvoir à la pacification de l'Europe, se rendit au Parlement le 17 de Juin, ainsi que Saint Jean l'avoit écrit, & communiqua aux deux Chambres, suivant sa promesse, l'état où elle avoit conduit la négociation de la paix. Elle eut soin d'observer en commençant sa harangue „ que c'étoit „ une prérogative incontestable de la Cou- „ ronne, de faire la paix & la guerre; & „ par conséquent le seul effet de la con- „ fiance qu'elle prenoit en son Parlement, „ étoit la communication qu'elle lui avoit „ promise, & qu'elle venoit lui donner des „ conditions proposées pour la paix géné- „ rale".

Après avoir protesté que rien ne pouvoit la détourner de suivre en premier lieu le véritable intérêt de ses Royaumes, & de procurer ensuite à ses Alliés ce qui leur étoit dû en conséquence des Traités, elle dit qu'elle avoit pris un soin particulier d'assurer dans la Maison d'Hanovre la Succession pro-

Proteſtante aux Royaumes de la Grande-Bretagne, établie par les Loix; qu'elle avoit ſtipulé pour plus de ſûreté, que la perſonne qui avoit prétendu troubler cet établiſſement, ſortît des pays dépendans de la Couronne de France.

Elle fit valoir ſes ſoins pour prévenir & empêcher à jamais l'union des Couronnes de France & d'Eſpagne ſur la tête du même Prince, & pour obtenir les renonciations dont elle fit le détail.

Elle parla des ceſſions avantageuſes que la France faiſoit à l'Angleterre dans l'Amérique; des avantages qu'elle ſe promettoit pour le commerce de la Nation Angloiſe.

De la démolition de Dunkerque.

De l'eſpérance presque certaine d'obtenir Gibraltar, toute l'Ile de Minorque & Port-Mahon.

De la promeſſe d'accorder aux Anglois le privilége de fournir pendant trente années les Négres dans les Indes Eſpagnoles; prérogative connue ſous le nom *d'Aſſiento*.

Après l'énumération des avantages obtenus en faveur de ſes Sujets, la Reine expliqua ce qu'elle prétendoit faire pour ſes Alliés, ajoûtant que les conditions contenues dans le projet formé pour leurs intérêts dont elle donnoit part à ſon Parlement, étoit une affaire à régler aux conférences d'Utrecht.

La harangue de la Reine d'Angleterre fut reçue avec applaudiſſement, & les différen-

tes

tes Adreſſes préſentées enſuite à cette Princeſſe, marquérent la reconnoiſſance de la Nation, & la ſatisfaction de la fin d'une guerre, dont le poids étoit depuis longtems ſi onéreux, & ſi inutile à l'Angleterre. Les Wigs cependant ne perdirent pas courage, & malgré le panchant presque univerſel à la paix, quelques membres de la Chambre-Haute oſérent proteſter contre pluſieurs articles de cette harangue; mais cette proteſtation fut effacée auſſi-bien qu'une antérieure faite auſſi par quelques membres de la même Chambre contre les ordres donnés au Duc d'Ormond.

Ces ordres contenus dans la premiére inſtruction qu'il avoit reçue en partant de Londres, portoient que la Reine étoit d'avis que les troupes qui étoient à ſon ſervice en Flandres, tant de ſes ſujets qu'étrangers, devoient être toutes ſous les ordres de ſon Général; qu'il pouvoit y avoir eu autrefois des raiſons d'en uſer autrement, mais qu'il y en avoit alors de très-fortes de prendre une voie contraire, & que peut-être ces raiſons deviendroient de jour en jour plus preſſantes; qu'il pourroit même en ſurvenir de concevoir de la jalouſie du Prince Eugéne; ainſi le Duc d'Ormond avoit ordre de n'être pas trop prompt pendant quelque tems à s'engager à une action, à-moins qu'il ne vît un avantage apparent & conſidérable; il pouvoit prendre pour prétexte d'attendre les troupes Allemandes, afin de leur don-

donner part à la gloire s'il y avoit une action.

Le Duc d'Ormond connut toute la difficulté d'exécuter de tels ordres, & de cacher le véritable motif de la conduite qu'il tiendroit. Il prévit les suites desagréables du refus qu'il seroit obligé de faire, s'il falloit employer les troupes de la Reine sa Maîtresse, soit à quelque Siége, soit à quelque action, si le Prince Eugéne vouloit entreprendre l'un ou l'autre, & qu'il s'attendît à l'assistance ordinaire des troupes de la Reine d'Angleterre. Il écrivit à Saint Jean qu'il obéiroit ponctuellement aux ordres de la Reine, qu'il en garderoit le secret autant qu'il seroit possible, & feroit même ensorte qu'on ne pourroit soupçonner la cause de la conduite qu'il tiendroit; mais qu'il seroit bien difficile d'empêcher qu'elle ne fût bientôt pénétrée, & qu'il auroit peine à déguiser les raisons secrétes qui l'obligeroient de s'opposer aux desseins du Prince Eugéne, soit qu'il voulût donner bataille, soit qu'il fît le Siége du Quesnoy. Comme le bruit commençoit à se répandre, que son dessein étoit de faire l'un ou l'autre, il demandoit de nouveaux éclaircissemens sur les instructions qui lui avoient été remises avant son passage en Hollande.

La Reine d'Angleterre venoit de donner une nouvelle marque de la satisfaction qu'elle avoit de son Sécretaire-d'Etat en le créant Pair d'Angleterre, sous le titre de Vicomte

de

de Bollinbroke. Il exhorta le Duc d'Ormond à ſuivre exactement les ordres qu'il avoit reçus de la Reine ſa Maîtreſſe, ſans ſe mettre en peine, ni des inſtances preſſantes du Prince Eugéne, ni des clameurs affectées & induſtrieuſes des Députés des Etats-Généraux, dont cette Princeſſe n'étoit nullement embarraſſée.

En effet bien loin d'avoir égard aux reproches des Etats-Généraux contenus dans une Lettre très-vive qu'ils lui avoient écrite, ni de faire attention à une Lettre que le Duc d'Ormond avoit reçue de leurs Députés à l'armée, pleine de repréſentations offenſantes, ſur le refus qu'il faiſoit de concourir aux deſſeins du Prince Eugéne, cette Princeſſe ne ſongea plus qu'à diſpoſer le plan de la ſuſpenſion d'armes, enſorte que l'Acte en fût inceſſamment ſigné.

Ce plan étoit ſigné du Vicomte de Bollinbroke. Le Roi y fit quelques changemens, & commanda au Sécretaire-d'Etat, chargé de cette négociation, de ſigner réciproquement les réponſes de Sa Majeſté.

Le plan contenoit quatre articles.

Le premier prolongeoit jusqu'à trois, & même quatre mois s'il étoit néceſſaire, la ſuſpenſion d'armes que la Reine d'Angleterre avoit propoſée ſeulement pour deux mois.

Le ſecond article ſpécifioit les renonciations à faire pendant la ſuſpenſion, tant par le Roi d'Eſpagne à la Couronne de France,

que

que par les Princes de la Famille Royale de France à la Couronne d'Eſpagne.

On demandoit de la part de l'Angleterre, que la renonciation du Roi Catholique fût ratifiée par les Etats du Royaume de France, de la maniére la plus ſolemnelle. L'autorité que les Etrangers attribuent aux Etats étant inconnue en France, le Roi changea cette clauſe; il promit ſeulement, qu'il accepteroit la renonciation du Roi ſon petit-fils; qu'elle ſeroit enſuite publiée par ſon ordre, & régiſtrée dans tous les Parlemens du Royaume de la maniére la plus ſolemnelle; que de-plus, les Lettres Patentes que Sa Majeſté avoit accordées à ce Prince au mois de Décembre 1700, pour conſerver ſes droits à la Couronne, nonobſtant ſon abſence hors du Royaume, ſeroient rayées des régiſtres du Parlement, & du conſentement du Roi Catholique, & abolies, & annullées.

Il étoit porté par le troiſiéme article que la garniſon Françoiſe ſortiroit de Dunkerque, & que les troupes Angloiſes y entreroient le jour que la ſuſpenſion d'armes auroit lieu; que la Place demeureroit entre les mains de la Reine d'Angleterre, jusqu'à la déciſion de l'équivalent que les Hollandois donneroient pour la démolition des fortifications & des écluſes, & la deſtruction du Port de cette Ville.

La Reine d'Angleterre s'engageoit par l'ar-

l'article quatriéme, à ne point interrompre le gouvernement civil de Dunkerque, à permettre une entrée libre dans le Port, non ſeulement aux Navires du Roi, mais encore à tous Vaiſſeaux marchands, à laiſſer enfin le plein exercice de leurs fonctions à tous les Officiers chargés du ſoin des magazins, tant de terre que de mer.

L'embarras du Duc d'Ormond augmenta, lorſque les armées entrérent en campagne. Le Maréchal de Villars ſe preſſa de lui faire ſavoir qu'il avoit reçu l'ordre du Roi, & la permiſſion de la Reine d'Angleterre de lui écrire. Le Duc d'Ormond répondit que la Reine ſa Maîtreſſe lui avoit donné les mêmes ordres, qu'il ne manqueroit pas de les ſuivre très-exactement.

Ils ne pouvoient demeurer longtems ſecrets. Le Prince Eugéne informé de la ſituation de l'armée Françoiſe, crut pouvoir l'attaquer avec avantage; il réſolut de n'en pas perdre l'occaſion, & fit part au Duc d'Ormond du projet qu'il avoit formé, perſuadé, ou feignant de l'être, que les troupes Angloiſes ne feroient nulle difficulté de marcher comme à l'ordinaire avec celles des Alliés, pour combattre l'ennemi commun.

Il eut été difficile au Duc d'Ormond d'alléguer des raiſons même ſpécieuſes de s'en diſpenſer, tant que le concert entre la France & l'Angleterre devoit demeurer ſecret. Il ne pouvoit cependant faire agir les trou-

pes qu'il commandoit, ſans contrevenir aux ordres précis qu'il avoit reçus. Il prit pour prétexte d'éluder les inſtances du Prince Eugéne, le départ imprévu du Comte de Stafford, appellé en Angleterre par la Reine, dans une conjoncture où il n'avoit pas lieu de s'attendre à recevoir un tel ordre. Le Duc d'Ormond ſuppoſoit que Stafford n'étant pas encore de retour en Hollande, il s'agiſſoit apparemment de quelque affaire de la derniére importance, dont il comptoit être éclairci avant que cinq ou ſix jours ne fuſſent paſſés.

Il demanda donc au Prince Eugéne, auſſi-bien qu'aux autres Officiers, de différer toute entrepriſe pendant un délai ſi court, & de lui laiſſer le tems de recevoir les Lettres qu'il attendoit inceſſamment.

La vérité étoit facile à pénétrer, auſſi ne fut-elle pas longtems cachée. L'Evêque de Briſtol demeuré ſeul Plénipotentiaire à Utrecht, pendant l'abſence de Stafford, eut ordre de déclarer aux Miniſtres des Alliés que la Reine d'Angleterre jugeoit à propos de convenir avec le Roi d'une ſuſpenſion d'armes, & qu'elle en avoit donné part à ſon Parlement. Dès-lors l'Evêque de Briſtol ceſſa d'uſer à l'égard des Plénipotentiaires de France, de la même réſerve qu'il avoit obſervée envers eux depuis qu'ils étoient aſſemblés à Utrecht. Il leur communiqua les ordres qu'il avoit reçus, & ce qu'il ſe propoſoit de dire le même jour aux

Minis-

Miniſtres des Alliés. Il demanda ſi de la part de la France il n'y avoit rien de particulier à lui confier ſur l'article de la ſuspenſion, la Reine d'Angleterre ne s'en étant expliquée qu'en termes généraux dans ſa harangue au Parlement.

Les Plénipotentiaires répondirent, que s'il étoit interrogé ſur cet article, il pourroit aſſurer que la harangue de cette Princeſſe contenoit mot à mot la réponſe du Roi; que les Alliés n'en devoient pas eſpérer d'autre, & qu'il n'étoit pas permis aux Plénipotentiaires de Sa Majeſté d'y rien ajoûter.

L'Evêque de Briſtol ſatisfait de cet éclairciſſement, promit qu'après le retour du Comte de Stafford on travailleroit de concert ſur le plan dont la Reine de la Grande-Bretagne étoit convenue. Il en donna part enſuite aux Miniſtres des Alliés. Ils écoutérent ſans répondre: aucun d'eux ne ſavoit les intentions de ſes Maîtres ſur un événement imprévu; tous craignirent également, mais par différens motifs, ou de découvrir mal-à-propos ce qu'ils penſoient, ou de s'engager plus qu'ils ne devoient, & qu'ils n'en avoient le pouvoir.

L'intelligence étant bien établie entre les Plénipotentiaires du Roi & l'Evêque de Briſtol, ils l'informérent du conſentement que Sa Majeſté donnoit à l'entrée des troupes Angloiſes dans Dunkerque. Une telle preuve de ſa confiance en la parole de la

Reine de la Grande-Bretagne fut reçue par les Plénipotentiaires d'Angleterre, comme une assurance certaine de la suspension dont il ne douta plus de voir incessamment l'effet.

Le Prince Eugéne avoit formé le Siége du Quesnoy le 8 Juin; il ne dura pas long-tems, la Place se rendit après une molle défense, la garnison fut faite prisonniére de guerre. Ce prompt succès releva le courage des ennemis, abattu principalement en Hollande, par la nouvelle du refus que le Duc d'Ormond avoit fait au Prince Eugéne de lui donner aucune assistance pour le Siége de Landrecy, qu'il se proposoit d'entreprendre.

On ne doutoit pas que toutes les troupes à la solde de l'Angleterre ne suivissent les Anglois. On prévoyoit tristement que le Maréchal de Villars profiteroit d'une occasion si favorable d'attaquer le Prince Eugéne; & quelque entreprise qu'il eût dessein de faire après la prise du Quesnoy, tout paroissoit à craindre pour l'Etat. Dans cette fatale conjoncture, les Plénipotentiaires Hollandois reprochérent à l'Evêque de Bristol l'odieux procédé du Ministére d'Angleterre. Ils se croyoient exposés déjà à se trouver incessamment sans armée. Ils exagéroient le malheur de leur situation, & mêlant à l'abattement d'esprit le désir de la vengeance, ils prétendirent faire craindre, non seulement tout ce qu'on penseroit

roit & diroit contre la gloire de la Reine d'Angleterre, mais peut-être ce qu'on feroit au préjudice de cette Princeſſe, s'il y avoit un combat dont l'événement ne pourroit être que funeſte aux Alliés. Ainſi ces ennemis de la paix, occupés peu de jours auparavant à trouver les moyens de la traverſer, ceux qui rejettoient toute ſuſpenſion d'armes, perſuadés qu'elle raviroit la victoire d'entre leurs mains, que la ceſſation des hoſtilités les priveroit de l'avantage qu'ils ſe promettoient de pénétrer inceſſamment dans le cœur de la France, ces mêmes politiques, qui dans leurs idées voyoient déjà leurs armées aux portes de Paris, trembloient pour leur propre pays, parce que la Reine d'Angleterre laſſe d'une guerre onéreuſe, avoit déclaré qu'elle vouloit la paix ; & parce que les troupes Angloiſes en petit nombre s'étoient ſéparées de la grande armée des Alliés.

On apprit bientôt en Hollande que les Commandans particuliers des troupes d'Hanovre, de Brandebourg, & autres Etrangers à la ſolde de l'Angleterre, à l'exception d'un Bataillon, de quatre Eſcadrons d'Holſtein, & deux Eſcadrons du Régiment de Dragons de Walef du Pays de Liége, avoient refuſé de ſuivre le Duc d'Ormond, s'ils n'en recevoient l'ordre exprès de leurs Maîtres.

Cette diſſenſion entre les troupes commandées par le Duc d'Ormond, calma la

crainte que la diminution d'une partie si considérable de l'armée des Alliés avoit causée en Hollande, lorsqu'on en reçut la premiére nouvelle; mais la consolation des ennemis du Roi étoit pour Sa Majesté un sujet légitime de se plaindre, & de se croire dégagée de la parole qu'il avoit donnée de laisser entrer les Anglois dans Dunkerque. Elle savoit par un état que le Vicomte de Bollinbroke avoit signé, que les troupes de la Reine d'Angleterre composoient soixante & cinq Bataillons, & quatre-vingt-quatorze Escadrons. Ce n'étoit plus de la part de cette Princesse accomplir la condition principale de la suspension, que de réduire ce nombre considérable de troupes, à celles qui étoient demeurées sous les ordres du Duc d'Ormond.

On étoit convenu de plus, que la suspension seroit générale entre les armées actuellement dans les Pays-Bas; & cependant il n'étoit question alors, que d'une suspension particuliére entre l'armée du Roi & les seules troupes Angloises.

Le Roi n'auroit pas cependant relevé ce nouveau sujet de plainte, il se feroit contenté d'une suspension particuliére avec l'Angleterre, si toutes les troupes à la solde de cette Couronne étoient demeurées unies, & si elles eussent fait ensemble le même mouvement; mais leur séparation imprévue altéroit tellement l'utilité que Sa Majesté & la Reine de la Grande-Bretagne s'étoient pro-

proposée de la suspension, que le Roi jugea nécessaire de suspendre les ordres donnés pour admettre les troupes Angloises dans Dunkerque. Sa Majesté fit en même tems écrire au Vicomte de Bollinbroke, & demander par lui à la Reine sa Maîtresse l'accomplissement de sa parole, comme le Roi vouloit réciproquement accomplir la sienne, ses ordres étant déjà donnés pour y satisfaire avec la derniére exactitude.

Bollinbroke répondit que cette Princesse voyoit avec un déplaisir sensible, que les ennemis de la paix trouvoient toujours les moyens d'en retarder la conclusion; que la Reine étoit bien résolue de ne se pas rebuter par les obstacles, mais au-contraire de travailler d'accord avec le Roi à rétablir la tranquillité publique; qu'elle ne doutoit pas qu'au moyen de cette union, on ne fît avorter ce dernier effort de ceux qui voudroient acheter leurs avantages, ou satisfaire leur ressentiment particulier au prix de la prolongation des miséres de la guerre.

Il marquoit ensuite qu'il venoit de parler, par ordre de la Reine, aux Ministres résidens à Londres, de la part des Princes dont les Troupes servoient à la solde de l'Angleterre; qu'il leur avoit déclaré qu'elle regarderoit la conduite des Officiers qui les commandoient, comme déclarations de leurs Maîtres, ou pour ou contre elle & que s'ils persistoient à se séparer des troupes Angloises, elle cesseroit aussi de payer la solde à

leurs troupes; qu'il étoit tems de ſe réſoudre, que le courier qu'on alloit dépêcher à l'armée, porteroit les Lettres qu'ils jugeroient à propos d'écrire à leurs Généraux, & que le Duc d'Ormond recevroit par ce même courier, non ſeulement l'ordre de faire les mêmes déclarations, mais de les exécuter.

Suivant la Lettre de Bollinbroke, l'ordre précis donné au Duc d'Ormond, ſi les troupes étrangéres perſiſtoient à l'abandonner, étoit de quitter l'armée avec les troupes Angloiſes, & celles qui voudroient ſe joindre aux Anglois, & de déclarer que la Reine ne vouloit plus agir, ni payer ceux qui agiroient contre la France; qu'après les égards qu'elle avoit eus pour les Alliés, le traitement qu'elle recevoit de leur part la juſtifieroit devant Dieu & devant les hommes, & lui laiſſoit la liberté de continuer la négociation, ſoit à Utrecht, ſoit ailleurs, ſans ſe mettre en peine du concours ou du refus de ſes Alliés.

Ainſi Bollinbroke promettoit au nom de la Reine de la Grande-Bretagne, que ſi le Roi remettoit entre les mains de cette Princeſſe la Ville, Citadelle, & Forts de Dunkerque, ſans en être détourné par la ſéparation des troupes étrangéres payées par l'Angleterre, elle ne feroit en ce cas aucune difficulté de conclure ſa paix particuliére, laiſſant aux autres Puiſſances un tems pour ſe ſoumettre aux conditions du plan dont elle con-

conviendroit avec le Roi. „ Vous voyez,
„ concluoit Bollinbroke, que la paix eſt en-
„ tre les mains du Roi. Si toute l'armée du
„ Duc d'Ormond conſent à la ſuſpenſion d'ar-
„ mes, le premier projet dont nous ſommes
„ convenus aura ſon effet. Si elle n'y con-
„ ſent pas, les troupes Angloiſes ſe ſépa-
„ reront de celles des Alliés, & les étrangé-
„ res pourront s'adreſſer aux Etats-Géné-
„ raux pour leur ſubſiſtance, lesquels, loin
„ de pouvoir ſubvenir à cette nouvelle char-
„ ge, ne ſont pas en état de continuer cel-
„ les qu'ils ont déjà ſur les bras. En un
„ mot, la Grande-Bretagne ſe retirera du
„ Théâtre de la guerre, & n'y laiſſera que
„ des Puiſſances, qui ſont trop foibles pour
„ faire tête à la France, deſorte que la
„ paix pourra être conclue entre les deux
„ Couronnes en peu de ſemaines. Voilà,
„ Monſieur, les propoſitions que la Reine
„ m'ordonne de vous faire, & elle croit
„ que le Roi Très-Chrétien y trouvera auſſi-
„ bien ſon compte que dans le premier plan.
„ Si le Roi accepte ces propoſitions, la Rei-
„ ne juge qu'il ſera à propos pour le bien des
„ deux Nations, de travailler inceſſamment
„ à une ſuſpenſion d'armes générale, par mer
„ & par terre, entre la Grande-Bretagne
„ & la France, enſuite de celle qui ſera éta-
„ blie dans les Pays-Bas.

Le Vicomte de Bollinbroke marquoit à la fin de ſa Lettre, beaucoup d'impatience d'apprendre la réponſe du Roi, & convenoit

„ que tous les momens étoient précieux. Il „ ajoûtoit, vous dépêcherez en même tems, „ s'il vous plaît, un courier au Duc d'Or- „ mond, afin qu'il ſache ce qu'il doit faire. „ Si vous lui ſignifiez que le Roi a don- „ né ordre à l'Officier qui commande à „ Dunkerque d'y laiſſer entrer les troupes „ de la Reine, ce Seigneur fera immédia- „ tement ce que je viens de vous dire, & „ Sa Majeſté enverra quelques Régimens „ d'ici, pour en prendre poſſeſſion. On „ évitera de cette maniére pluſieurs obſta- „ cles qu'on pourroit faire naître, ſi cela „ ſe faiſoit par un détachement tiré de l'ar- „ mée du Duc d'Ormond, comme on avoit „ eu deſſein de le faire.

Bollinbroke donnoit avis qu'après ſa Lettre écrite, la Reine avoit pris la réſolution d'envoyer Stafford à l'armée, & qu'il partiroit le lendemain au ſoir 21 Juin, ou le jour ſuivant.

L'objet principal que le Roi s'étoit propoſé en traitant directement avec l'Angleterre, étoit de parvenir par cette voie à la paix générale de l'Europe. Elle étoit infaillible lorsque la Reine de la Grande-Bretagne ſe ſéparoît des Puiſſances que l'animoſité contre la France excitoit à continuer la guerre. Elle s'engageoit à cette ſéparation; ainſi le plus ou le moins de troupes qu'elle retiroit du ſervice de ſes Alliés, ne devoit pas empêcher la paix particuliére qu'elle offroit, & qui conduiſoit néceſſairement à la paix

paix générale. Le Roi voulut donc qu'on écrivît au Vicomte de Bollinbroke, & que rappellant tous les points essentiels de sa Lettre, on lui répondît que les raisons qu'il avoit simplement exprimées, avoient déterminé Sa Majesté à laisser entrer les troupes de la Reine dans Dunkerque; que le courier chargé de cet ordre partoit pour le porter au Maréchal de Villars, & que le Duc d'Ormond en recevroit l'avis le lendemain de cette Lettre écrite le 5 Juillet.

Le Roi consentoit également à la proposition de convenir immédiatement après, d'une suspension de toutes hostilités par mer & par terre entre la France & l'Angleterre, persuadé que les Peuples qui avoient si longtems soutenu le fardeau & les miséres de la guerre, ne pouvoient goûter trop tôt les douceurs de la paix.

Pendant que du côté de l'Angleterre tout se préparoit à la paix, dont la suspension d'armes étoit le prélude, rien n'étoit omis en Hollande pour traverser l'une & l'autre. La séparation des troupes étrangéres du corps d'armée commandé par le Duc d'Ormond, avoit ranimé l'espérance des partisans de la guerre. Ils se flattoient de quelque changement en Angleterre, & le jugeoient d'autant plus apparent, que le Duc d'Ormond n'avoit fait encore aucun mouvement, qu'il avoit au-contraire suspendu la marche du détachement destiné à remplacer la garnison de Dunkerque. Ils espérérent que la

Reine d'Angleterre hors d'état d'accomplir ce qu'elle avoit promis à la France, laisseroit enfin aux Alliés le tems & la liberté de renverser les projets d'une paix aussi odieuse que fatale à la grande Alliance.

Les Wigs d'Angleterre ne cessoient d'écrire pour enflammer encore ceux qui pensoient comme eux en Hollande. Les Lettres de Londres promettoient un nouveau Parlement favorable à la cause commune, par conséquent un changement infaillible & total des dispositions faites jusqu'alors par le Gouvernement actuel.

Le Comte de Sinzendorff renchérissoit sur ces flatteuses promesses, & confirmant toutes celles des Wigs, il y ajoûtoit que quand même elles seroient sans effet pendant un certain tems, les forces réunies de l'Empereur, de l'Empire & de la Hollande suffiroient pour soutenir une guerre défensive jusqu'au moment où la révolution, certaine selon lui, éclateroit en faveur du Duc d'Hanovre, & changeroit le Gouvernement d'Angleterre au point que les hostilités contre la France recommenceroient plus fortement que jamais. Le Prince Eugéne qualifioit de trahison, la suspension désirée & proposée par la Reine d'Angleterre. On lui donnoit communément ce même nom, dans les Provinces qui composent la République de Hollande. Leurs Députés, & ceux des Villes assemblés à La Haye conféroient souvent, mais sans rien conclure. L'animosité augmen-

mentoit, ſeulement à meſure que ſe découvroit l'impuiſſance de la ſatisfaire.

Le Duc d'Ormond avoit ſuſpendu la marche des troupes demeurées ſous ſon commandement, par la ſeule raiſon qu'il attendoit le Comte de Stafford, & les nouvelles inſtructions qu'il lui apporteroit d'Angleterre. L'ordre que Stafford avoit reçu de la Reine de paſſer directement à l'armée, avoit été changé au moment de ſon départ de Londres; & ſuivant une nouvelle diſpoſition, il s'étoit rendu à La Haye pour y repréſenter aux Etats-Généraux, quelles ſeroient pour eux les ſuites fâcheuſes du refus qu'ils faiſoient de la ſuſpenſion d'armes.

Il s'étoit acquitté très-exactement d'une commiſſion dont il connoiſſoit toute l'importance. Ses repréſentations faites avec autant de force que de franchiſe, étoient fondées ſur une vérité ſi évidente qu'il étoit difficile d'y repliquer; auſſi ceux qni repréſentoient le Corps des Etats, ſe montrérent plus civils & plus dociles à ſon égard qu'ils ne l'avoient été juſqu'à ce jour; & comme il étoit près de partir pour aller trouver le Duc d'Ormond, ils le priérent de différer ſeulement de vingt-quatre heures. Pendant cet intervalle ils dépêchérent un courier à leurs Députés à l'armée, & demandérent au Prince Eugéne de ſuſpendre tout mouvement aumoins pendant ſix jours.

Ces démarches, tendantes en apparence à la paix, étoient l'effet de la foibleſſe de

l'Etat,

l'Etat, non de l'inclination de ceux qui le gouvernoient, toujours également éloignés de concourir au repos de l'Europe, & de se désister de ces conditions préliminaires dont ils voyoient avec douleur qu'ils étoient forcés de perdre toute espérance.

L'Evêque de Bristol, venu à La Haye pour y voir le Comte de Stafford, apprit de lui les ordres qu'il avoit reçus en partant de Londres, & comment il les avoit exécutés. Les Etats l'avoient assuré qu'ils lui rendroient incessamment une réponse définitive; ils s'étoient excusés du retardement, sur la nécessité d'attendre la résolution des Provinces; prétexte ordinaire, que le Gouvernement de Hollande employe lorsqu'il croit de son intérêt de gagner du tems, mais régle dont il sait s'affranchir, quand il convient à la République d'accepter ou de conclure des Traités qu'elle croit utiles & avantageux.

Ainsi le Pensionnaire Heinsius se vantoit en 1709, que le Traité, dit de la grande Alliance, avoit été conclu & signé en vingt-quatre heures, terme trop court pour consulter les Provinces & les Villes, & pour en obtenir le consentement.

Le Plénipotentiaire d'Angleterre de retour à Utrecht, informa ceux du Roi de ce qu'il avoit appris du Comte de Stafford. Ils lui communiquérent réciproquement les copies de la Lettre écrite par le Vicomte de Bolinbroke au sujet de la séparation des trou-

pes

pes à la ſolde de l'Angleterre, de l'admiſſion des Anglois dans Dunkerque, & de la réponſe faite par ordre de Sa Majeſté à tous les points contenus dans cette Lettre. L'Evêque de Briſtol très-content de l'une & de l'autre, convint que la maniére dont le Roi tranchoit toutes les difficultés de la négociation particuliére entre la France & l'Angleterre, étoit le moyen le plus ſûr de forcer enfin la réſiſtance des ennemis de la paix.

Elle s'approchoit cette paix. Les troupes Angloiſes avoient été reçues dans Dunkerque le 19 Juillet, & leur entrée dans cette Place cauſa de nouvelles allarmes aux Hollandois. Ils craignirent que le Roi ne prît la réſolution de céder Dunkerque fortifié à l'Angleterre, s'ils perſiſtoient dans le refus opiniâtre & de la ſuſpenſion d'armes & de la paix; ils ne pouvoient cependant ſe réſoudre encore à convenir ni de l'une ni de l'autre.

L'Evêque de Briſtol fit un nouveau voyage à La Haye, avec auſſi peu de fruit que le précédent. Il revint à Utrecht ſans avoir reçu de réponſe, convaincu plus que jamais par cette nouvelle expérience, que l'intention des Etats-Généraux étoit uniquement de temporiſer & de gagner la fin de la campagne. En effet, le Penſionnaire de Hollande continuoit d'employer, intrigues, crédit, pour empêcher la paix. Il s'efforçoit de perſuader à ceux qui la déſiroient, que la conduite qu'il tenoit étoit la voie la plus

ſûre

ſûre pour obtenir des conditions avantageuſes. Il animoit ceux du parti contraire, en les aſſurant qu'il trouveroit des reſſources connues de lui ſeul pour continuer la guerre ſans l'aſſiſtance de l'Angleterre. Les partiſans dans les Provinces agiſſoient vivement, pour les détourner de conſentir à la ſuſpenſion. Ils répandoient qu'une telle propoſition étoit un piége tendu pour arrêter les progrès; que l'Angleterre cachoit les points principaux qui regardoient l'étendue & la ſûreté de la Barriére de l'Etat ſi néceſſaire & ſi déſirée; que le même ſecret s'obſervoit à leur égard ſur l'article du Commerce. Il vaut donc mieux, concluoient-ils, faire la guerre éternellement, que de la finir par l'ordre des Anglois, ou traiter la paix par leur médiation. S'il faut recevoir la loi après tant d'avantages remportés, on la recevra moins dure de la part du Roi que de tels Alliés; il n'eſt pas impoſſible de réparer avec beaucoup d'œconomie la bréche que la défection de l'Angleterre fait à la grande alliance; mais il eſt cruel que la France après tant de déſaſtres dans le cours de douze années, triomphe par la négociation, & remporte le prix & l'honneur d'une guerre ſi glorieuſe pour nous, ſoutenue avec tant de dépenſe de notre part, & tant de ſang répandu.

La priſe du Quesnoy ſuivie du Siége de Landrecy, l'eſpérance qui ſubſiſtoit encore de pénétrer inceſſamment dans le cœur de la

la France, donnoient du poids à ces diſcours, & c'étoit envain que les Plénipotentiaires d'Angleterre preſſoient la réponſe définitive promiſe de la part de la République: on trouvoit moyen d'éluder leurs inſtances.

Les raiſonnemens mélancoliques qu'on faiſoit en France, ſervoient au deſſein du Penſionnaire. L'impatience de la paix augmentoit chaque jour, on s'en expliquoit ſcandaleuſement; on attribuoit au Roi trop peu d'empreſſement pour la conclure, & l'on cenſuroit cette prétendue négligence. Gens de tous états auroient voulu qu'il fléchît devant les Hollandois & leurs Alliés. A meſure que la négociation avançoit, la crainte de manquer le moment de la conclure devenoit plus vive, & frappoit davantage ceux même qui étoient le plus particuliérement inſtruits de ſon état.

Le premier des trois Plénipotentiaires du Roi à Utrecht, prévenu malgré ſon expérience en faveur de la bonne-foi des Hollandois, plus encore de la confiance qu'ils avoient en ſa candeur, ne pouvoit ſe réſoudre à les regarder comme les plus grands ennemis & de la France & de la paix. Il s'étoit perſuadé qu'on négligeoit trop la République de Hollande. Il ſe ſervit même de voies indirectes pour faire parvenir aux oreilles du Roi cette réflexion timide. Il y ajoûta, qu'on devoit attribuer le conſeil pernicieux de traiter par la voie de l'Angleterre, au reſſentiment particulier du Minis-

tre employé en 1709 aux conférences de La Haye, auſſi-bien qu'au déſir ſecret qu'il conſervoit apparemment de ſe venger d'avoir ſeulement rapporté de ſon voyage ces fameux préliminaires que le Roi ſe trouvoit maintenant en état de rejetter. Ainſi ſans réfléchir, & ſe dire que l'anéantiſſement de ces injuſtes conditions étoit dû à l'heureux ſuccès de la négociation faite avec l'Angleterre, ce Plénipotentiaire écrivoit ſecrétement à ſes amis à la Cour, qu'on avoit pris une mauvaiſe route, & que jamais on ne parviendroit à la paix par le moyen des Anglois. Peut-être étoit-il bleſſé de les entendre dire, que la paix ne ſe traiteroit pas à Utrecht entre les Plénipotentiaires de la France & de la Grande-Bretagne, mais à Verſailles & à Londres, par la correſpondance de Lettres établie réciproquement entre les Miniſtres de l'une & de l'autre Couronne. Ces repréſentations indirectes colorées du prétexte du zéle pour le ſervice, ne furent pas capables de détourner le Roi de la route que Sa Majeſté avoit priſe, & dont elle voyoit chaque jour l'utilité. Comme il convenoit d'y ramener le premier Plénipotentiaire, elle écrivit dans la dépêche commune à tous trois, & leur commanda d'éviter déſormais toute démonſtration d'empreſſement pour la paix, ces démarches étant plus capables de l'éloigner que d'en faciliter la promte concluſion; elle leur preſcrivit, & ſurtout à l'égard des Hollandois,

dois, d'attendre que cette République fît les premiers pas pour se rapprocher.

En ce cas le Roi vouloit bien ne pas rejetter les avances que cet Etat pourroit faire, mais il ne convenoit plus à son service de rechercher une Nation devenue plus fiére à proportion des avantages que Sa Majesté lui avoit offerts.

La séparation de l'Angleterre du reste des Alliés, n'étoit pas un événement aussi indifférent pour les Hollandois qu'ils feignoient de le croire, & affectoient de le publier. Les troupes Angloises étant reçues dans Dunkerque, & la cessation d'hostilités entre les troupes de France & d'Angleterre en Flandres étant publiée dans l'une & l'autre armée, le Roi fit écrire au Vicomte de Bollinbroke, que Sa Majesté ayant satisfait ponctuellement à ses engagemens, s'attendoit que la Reine d'Angleterre s'acquitteroit aussi de la promesse que Bollinbroke avoit faite au nom de cette Princesse, & que rien ne retarderoit la conclusion d'une paix particuliére entre la France & l'Angleterre; que tout obstacle étoit levé, puisque les conditions du Traité avec l'Angleterre étoient toutes réglées. Qu'à l'égard de la paix générale, le Roi avoit confié ses intentions à la Reine d'Angleterre, & que cette Princesse les avoit approuvées.

On proposoit en même tems à Bollinbroke de convenir d'une suspension de toutes hostilités par mer, ensorte que pendant

qu'elle dureroit, il ne feroit permis de transporter en Portugal, non plus qu'en Catalogne, ni dans aucun lieu où la guerre se feroit encore, troupes, munitions, ni provision de quelque espéce que ce pût être.

Ces propositions étoient l'effet & la suite d'une véritable suspension d'armes. Elles étoient justes, & furent acceptées. A cette occasion, Bollinbroke fit de la part de la Reine sa Maîtresse une demande dont il n'avoit pas été question jusqu'alors. Il représenta que de tous les Alliés dont cette Princesse pouvoit avoir à cœur les intérêts, & les justes prétentions, il n'y en avoit aucun qu'elle désirât de favoriser autant que le Duc de Savoye; que ce seroit même un moyen d'attirer ce Prince dans les engagemens déjà pris, & de lui faire comprendre qu'il n'avoit rien à craindre des insultes des Impériaux, lorsqu'il seroit protégé par la France & l'Angleterre. Elle se proposoit donc de lui faire donner le Royaume de Sicile. Bollinbroke ajoûtoit, *& c'est une chose dont elle ne sauroit se désister.*

Les ennemis de son Gouvernement, & personnellement de Bollinbroke, publiérent après la mort de cette Princesse, & sous le régne du Duc d'Hanovre, que la demande du Royaume de Sicile pour le Duc de Savoye, avoit été faite sans sa participation; qu'il en parut très-agité lorsque le Comte de Petersborourg lui en apprit la premiére nouvelle; que dans ce moment, il répondit

dit qu'il n'étoit pas aſſez avide d'un vain titre de Roi, pour ſacrifier des intérêts réels à l'ambition mal placée d'obtenir cette nouvelle Dignité; qu'au-reſte rien ne lui paroiſſoit plus extraordinaire que de laiſſer à un Prince battu par ſes ennemis le prix ſi long-tems diſputé: prix que le Parlement d'Angleterre avoit ſi ſouvent reconnu, & déclaré être le juſte & principal motif de la guerre.

Cette demande imprévue en faveur du Duc de Savoye, cauſa de nouveaux embarras à la négociation de la paix. Une telle prétention fit d'autant plus de peine au Roi, que l'intention de Sa Majeſté avoit toujours été d'engager le Roi d'Eſpagne à céder le Royaume de Sicile à l'Electeur de Baviére, pour le dédommager des pertes que ſa fidélitité dans ſes engagemens lui avoit cauſées, & de celles que peut-être il ſouffriroit encore par le Traité de paix dont les conditions étoient douteuſes. Il eſt certain que pendant le cours de la négociation, le Roi n'avoit jamais diſtingué ſes propres intérêts de ceux de l'Electeur de Baviére, ils lui avoient été également chers; & Sa Majeſté attentive au rétabliſſement parfait de ce Prince, & de l'Electeur de Cologne ſon frére, avoit donné & ſouvent renouvellé des ordres très-précis à ſes Plénipotentiaires, de conſidérer ce qui regardoit la Maiſon de Baviére, comme un des points principaux de leur négociation.

Les Hollandois continuoient de ſuſciter à ſon heureuſe concluſion toutes les difficultés qu'il dépendoit d'eux d'y faire naître; la réponſe qu'ils avoient ſi longtems promiſe aux Plénipotentiaires d'Angleterre ne paroiſſoit pas encore. Il falloit, pour les déterminer à s'expliquer, quelque événement déciſif. Il arriva, & les ennemis de la paix éprouvérent enfin que la ſéparation de l'Angleterre n'étoit pas indifférente à la proſpérité des armes de cette alliance formidable.

Le Comte d'Albermale commandoit à Denin un corps détaché de l'armée du Prince Eugéne, ſon camp étoit bien retranché, il occupoit ce poſte principalement pour garder pendant le Siége de Landrecy toutes les proviſions néceſſaires pour la grande armée; elles étoient raſſemblées dans les magazins faits à Marchiennes. Les Maréchaux de Villars & de Montesquiou l'attaquérent le 24 de Juillet, forcérent les retranchemens, défirent entiérement les troupes qui les défendoient, & ſe rendirent maîtres de Marchiennes & des magazins. Albermale fut fait priſonnier, & pluſieurs Officiers-Généraux des ennemis périrent dans cette journée. Les François attribuérent ce grand événement à la valeur de la Nation, auſſi-bien qu'à la bonne diſpoſition que les Maréchaux de Villars & de Montesquiou avoient faite pour l'attaque. Les Anglois des deux partis dirent également, mais

par des motifs opposés, que la séparation des troupes Angloises avoit causé la défaite des Alliés. On jugea de part & d'autre, que la paix en seroit la suite immanquable; ceux qui la craignoient, s'en élevérent encore davantage contre les négociations; elles étoient selon eux l'origine d'un si grand changement. L'erreur étoit égale de tous côtés. La valeur ou la politique se glorifieroient mal à propos des succès qui ne dépendent pas des hommes. Le Dieu des armées, maître de la victoire, la donne suivant sa volonté; il éléve les humbles, abbaisse les superbes, soutient & protége ceux qui mettent en lui leur confiance, & punit l'orgueil des Nations qui s'appuyent sur leurs forces, & se figurent que rien n'est capable d'y résister.

Il étoit important aux intérêts de l'Empereur, d'entretenir en Hollande les partisans de la guerre dans la haute opinion qu'ils avoient de la puissance de l'Etat & de celle de leurs Alliés; ainsi le Prince Eugéne eut soin de répandre que la défaite de Denin ne dérangeroit pas ses projets, qu'il continueroit le Siége de Landrecy; qu'après avoir pris cette Place il pénétreroit en France, ravageroit la Picardie, la Champagne, donneroit bataille, la gagneroit, & se feroit voir victorieux aux portes de Paris.

Ces bravades convenoient peu à la réputation d'un Général, dont le vrai mérite connu étoit hors de toute contestation.

Toutefois Sinzendorff & le Penſionnaire ne laiſſoient pas de les faire valoir, dans l'eſpérance qu'elles ranimeroient ceux que l'Action de Denin avoit abattus. Ainſi leurs émiſſaires dans la ville d'Amſterdam, travaillérent à perſuader que ce malheureux événement ſeroit bientôt & facilement réparé; qu'il falloit s'unir plus que jamais, montrer une fermeté nouvelle, & ne pas donner à la France lieu de croire, qu'un accident fâcheux fût capable de conſterner & deſunir des Alliés, qui pendant une longue guerre avoient eu jusqu'à ce jour des ſuccès toujours heureux.

Le Roi avoit jugé, même avant la journée de Denin, que toute exhortation à diſcontinuer la guerre, ſeroit mal reçue & peu écoutée dans les Provinces-Unies, ſi les Anglois, ſéparés de l'armée du Prince Eugéne, ne s'aſſuroient des villes de Gand & de Bruges. Sa Majeſté en fit avertir le Duc d'Ormond. Le Comte de Stafford lui avoit déjà donné le même conſeil. Il s'aſſura de Bruges, ſe rendit maître de la citadelle de Gand & des portes de la ville, & ſe mit en état de ne craindre aucune ſurpriſe de la part d'un Bataillon Hollandois, & d'un autre Bataillon Wallon, en garniſon dans la même ville.

Tant de contretems que les Alliés eſſuyoient, affoiblirent les grandes eſpérances dont le Prince Eugéne & le Penſionnaire les avoient flattés. La levée du ſiége de Landrecy

drecy acheva de détruire la confiance, donnée aux promesses & du Général & du Ministre.

Toutefois le moment heureux & si désiré du retour de la paix, n'étoit pas arrivé; elle devoit souffrir encore de nouveaux retardemens par la maniére décisive, dont la Reine d'Angleterre demandoit la cession du Royaume de Sicile en faveur du Duc de Savoye. La derniére Lettre du Vicomte de Bollinbroke finissoit par une espéce de menace, plus capable d'exciter l'aigreur dans la négociation que d'en faciliter la conclusion. Le Roi ne voulut pas cependant qu'il parût dans la réponse, que Sa Majesté fût blessée de la déclaration que le Ministre de la Reine de la Grande-Bretagne faisoit, que la suspension générale de toutes hostilités par mer & par terre, n'auroit lieu qu'autant que le Roi consentiroit à la condition demandée; mais Sa Majesté commanda qu'on répondît aux instances de Bollinbroke, qu'elle avoit jusqu'alors accordé toutes les conditions désirées par la Reine d'Angleterre; que cette Princesse témoignant souhaiter la paix, n'avoit cependant donné de sa part aucune assurance de ce qu'elle feroit pour en avancer la conclusion; que les Anglois étoient actuellement dans Dunkerque, & que les portes leur en avoient été ouvertes, quoique les troupes étrangéres, à la solde de l'Angleterre, eussent suivi le Prince Eugéne; que nonobstant la complaisance du Roi &

ſon exactitude ſcrupuleuſe à s'acquitter de ſa parole, la Reine n'avoit pas encore accompli l'engagement qu'elle avoit pris de procurer entre les armées, actuellement en Flandres, une ſuſpenſion générale; qu'elle donnoit lieu de penſer & de dire, que malgré l'ingratitude de ſes Alliés elle étoit uniquement occupée de leur procurer des conditions avantageuſes. Le Roi déſirant auſſi le dédommagement de l'Electeur de Baviére, offroit de conſentir à la demande de la Grande-Bretagne en faveur du Duc de Savoye, ſi cette Princeſſe travailloit, & faiſoit enſorte que l'Electeur fût maintenu dans la Souveraineté des Pays-Bas que le Roi d'Eſpagne lui avoit cédée.

On attendoit la réponſe du Vicomte de Bollinbroke. Il écrivit qu'il l'apporteroit lui-même; que la Reine ſa Maîtreſſe lui avoit commandé de paſſer en France, qu'il s'y rendroit inceſſamment, & conduiroit avec lui Prior & l'Abbé Gaultier. Le Roi ſuſpendit juſqu'à l'arrivée de ce Miniſtre toute déciſion ſur le projet de la paix particuliére à faire avec l'Angleterre.

Les inſtructions données à Bollinbroke, ſecrétes alors, devinrent publiques deux ans après, lorsque le Duc d'Hanovre ſuccédant à la Reine Anne, en conſéquence de l'Acte du Parlement, monta ſur le Trône de la Grande-Bretagne. Comme il étoit perſuadé que les principaux Miniſtres du régne précédent avoient agi contre ſes intérêts en con-

conduisant la négociation de la paix, qu'ils avoient d'autres vues encore plus à son préjudice & favorables au Roi Jaques, il établit une commission, qu'il chargea de rechercher avec la derniére rigueur la conduite du Comte d'Oxford & du Vicomte de Bollinbroke. Robert Walpole fut nommé pour examiner les papiers de l'un & de l'autre, principalement ceux de la Sécretairie-d'Etat du département de Bollinbroke.

Ce censeur n'avoit pas oublié que son opposition déclarée à la paix & ses cabales pour exciter les Communes à la traverser, avoient été la cause de sa prison à la Tour sous le dernier Gouvernement. Il trouvoit l'occasion de s'en venger, de plaîre en même tems à son nouveau Maître, d'acquérir la confiance d'un Prince paresseux, & nullement instruit des affaires de son nouveau Royaume. Il profita d'une conjoncture si favorable, répandit dans ce rapport, imprimé depuis, tout le venin que lui fournit la passion & l'esprit de vengeance; il s'insinua de-plus dans l'esprit du Roi George, de façon que que non seulement il acquit sa confiance, & conserva sa faveur pendant le régne de ce Prince; mais, par un exemple rare en tout Pays, & peut-être uniqne en Angleterre, il jouït du même crédit & de la même autorité sous le régne du fils, quoique l'un & l'autre de ces Princes eussent toujours été contraires en sentimens, & le fils haïssant ceux que le Pére favorisoit.

Le

Le rapport imprimé de Walpole a publié les instructions que reçut Bollinbroke.

Le premier point étoit de témoigner au Roi le déplaisir que la Reine de la Grande-Bretagne ressentoit des difficultés, & du retardement d'une négociation qu'elle croyoit prête à conclure.

Il devoit dire que pleinement instruit des intentions de cette Princesse, elle avoit aussi jugé à propos de l'autoriser à traiter, & à régler les conditions capables d'applanir toutes les difficultés apportées à la suspension d'armes.

La Reine lui prescrivoit d'y ajoûter les assurances d'un désir sincére de sa part de rétablir une intelligence parfaite entre les deux Nations. Il devoit tenir à-peu-près les mêmes discours aux Ministres du Roi; & les assurant du pouvoir qu'il avoit de conclure la suspension d'hostilités par mer & par terre entre la France, l'Espagne & l'Angleterre, il lui étoit permis d'en fixer la durée à deux, trois ou quatre mois, de l'étendre même jusqu'à la conclusion de la paix; mais ce pouvoir étoit attaché à la condition fatale d'obtenir le Royaume de Sicile demandé pour le Duc de Savoye; & de-plus la Reine d'Angleterre prétendoit, qu'autant qu'il seroit possible, on réglât la forme des différentes renonciations à faire réciproquement aux successions des Couronnes de France & d'Espagne.

Elle avoit insisté sur l'étendue d'une Barrié-

riére que le Duc de Savoye prétendoit ; car alors il n'y avoit point de Prince engagé dans l'alliance contre la France qui ne se crût en droit d'en prétendre quelque démembrement, sous prétexte d'assurer ses frontiéres contre les entreprises de cette Couronne. La Reine de la Grande-Bretagne, sans insister sur cette prétendue Barriére, ordonnoit seulement à Bollinbroke de ne rien accorder au préjudice de la liberté qu'elle vouloit laisser au Duc de Savoye de négocier lui-même les avantages qu'il pourroit obtenir.

Elle témoignoit une attention particuliére aux intérêts de ce Prince ; & comme le point principal pour lui étoit le droit de succéder à la Couronne d'Espagne, au défaut du Roi Philippe & de ses descendans, la Reine commandoit à son Ministre de faire expliquer cet article bien clairement, & de le rédiger autant qu'il seroit possible dans les mêmes termes du Mémoire présenté par le Comte Maffei.

L'Acte de cession de la Sicile, ceux de la succession à la Couronne d'Espagne en faveur du Duc de Savoye, devoient être, suivant l'instruction, dressés en même tems que ceux des renonciations réciproques du Roi Catholique & des Princes de France aux successions de l'une & de l'autre Couronne.

L'intention de la Reine d'Angleterre étoit que le Royaume de Sicile fût remis au Duc de Savoye incessamment, & sans attendre la conclusion de la paix générale. Elle consen-

ſentoit cependant que la poſſeſſion qu'il en prendroit, fût différée jusqu'à la paix de l'Angleterre avec la France & l'Eſpagne.

Elle approuvoit auſſi que ſon Miniſtre conſentît, s'il étoit néceſſaire, à prévenir par un article ſecret le deſſein que le Duc de Savoye pourroit former d'échanger la Sicile contre quelqu'autre Etat contigu aux ſiens, ce qui ne conviendroit, ni aux intentions de cette Princeſſe, ni à l'intérêt de ſes Royaumes.

A l'égard des renonciations, Bollinbroke devoit les concerter de maniére qu'elles ne ſouffriſſent ni délais ni diſputes, lorsque ceux que la Reine nommeroit pour en être témoins, arriveroient en France & en Eſpagne.

Le Roi ſouhaitant ardemment d'obtenir des conditions avantageuſes pour l'Electeur de Baviére, la Reine déclaroit qu'elle conſentiroit volontiers au rétabliſſement de ce Prince dans ſes Etats d'Allemagne, à la réſerve du Haut-Palatinat, & du rang de premier Electeur, que l'Electeur Palatin conſerveroit. Au-reſte que celui de Baviére étant en poſſeſſion de Namur, Luxembourg, Charleroi & Niewport, pourroit s'en ſervir pour obtenir en échange quelque choſe de-plus, lors du Traité de la paix générale. Elle approuvoit que le Royaume de Sardaigne fût accordé à ce Prince pour lui tenir lieu d'équivalent de ces quatre Places.

Bollinbroke devoit ſurtout éviter tous nouveaux

veaux engagemens, & par cette raiſon déclarer & répéter que la Reine ſa Maîtreſſe vouloit bien entrer dans la garantie commune pour aſſurer la diſpoſition de l'Europe, telle que la paix générale la régleroit; mais qu'elle ne vouloit ſtipuler aucune condition capable de l'engager dans une nouvelle guerre, principalement contre ſes anciens Alliés; car il ſuffiſoit à la France que leur conduite eût perſuadé cette Princeſſe qu'il étoit raiſonnable, juſte, & même néceſſaire de terminer de ſa part la guerre préſente.

Ces points étant réglés, Bollinbroke devoit traiter des intérêts particuliers de la Grande-Bretagne, & tâcher de faire expliquer le plus avantageuſement qu'il ſeroit poſſible les articles qui paroîtroient douteux.

Il devoit faire auſſi tous ſes efforts pour découvrir les derniéres intentions de la France, ſur les différentes parties du plan de la paix générale. La Reine jugeoit que le Traité entre la France & l'Angleterre étant conclu, il ſeroit à propos de fixer un tems aux Alliés pour convenir auſſi de leurs Traités particuliers. Elle promettoit d'employer ſes offices pour concilier les différends qui s'oppoſeroient à la paix générale; mais elle ne prétendoit pas leur impoſer comme loi le plan offert par la France, ni les priver de la liberté de travailler eux-mêmes à obtenir de meilleures conditions.

La convention pour la ſuſpenſion d'armes étant

étant conclue, Bollinbroke devoit envoyer les ordres dont il étoit chargé au Commandant de la flotte Angloiſe dans la Méditerranée, à celui des troupes de la même Nation en Catalogne, & à l'Envoyé d'Angleterre à Génes. Il devoit concerter auſſi avec les Miniſtres du Roi, les moyens de retirer en toute ſûreté les troupes Impériales de Catalogne, auſſi-bien que les Portugaiſes, ſi l'Empereur & le Roi de Portugal le jugeoient à propos.

La réſolution que la Reine de la Grande-Bretagne prit d'envoyer en France un de ſes principaux Miniſtres, devoit prouver à ſes Alliés qu'elle perſiſtoit conſtamment dans la volonté de conclure une paix particuliére, s'ils continuoient à refuſer de concourir avec elle à la paix générale. Ils ſoupçonnoient même que le Traité ſecret en étoit déjà ſigné, lorsque la nouvelle imprévue du voyage, que le Vicomte de Bollinbroke devoit faire, parvint en Hollande.

La concluſion d'un tel Traité auroit depuis longtems précédé, même empêché la commiſſion dont ce Miniſtre fut chargé, ſi ſes avis euſſent été ſuivis. Il avoit conſeillé à la Reine ſa Maîtreſſe de préférer une paix particuliére à la ſuſpenſion d'armes, & d'aſſurer au-plutôt à ſes ſujets la jouïſſance de toutes les conditions dont le Roi étoit convenu en faveur de l'Angleterre. C'étoit le moyen de trancher toutes les difficultés que les ennemis de la paix ſuſcitoient à la ſimple

ple ceſſation des hoſtilités. L'exemple de l'Angleterre auroit été bientôt ſuivi, & l'on pouvoit s'aſſurer que les Rois de Portugal & de Pruſſe, le Duc de Savoye & les Hollandois même, ne prendroient pas le mauvais parti de demeurer engagés dans une guerre dont l'Angleterre ſe ſeroit retirée, & que le reſte des Alliés, ſans moyens & ſans forces pour la ſoutenir, ne la continueroient pas longtems.

Le conſeil donné par Bollinbroke fut contredit par le Grand-Tréſorier, trop attentif à ménager le Duc d'Hanovre, & craignant ſa vengeance lorsqu'il ſeroit aſſis ſur le Trône d'Angleterre. On réſolut de s'en tenir au projet d'une ſuſpenſion. Elle cauſa beaucoup d'embarras, qu'on auroit évité par une paix définitive entre la France & l'Angleterre. La Reine de la Grande-Bretagne, dont les infirmités augmentoient, auroit eu le loiſir de pourvoir avant ſa mort au repos de ſon Royaume, auſſi-bien qu'à la ſûreté de ſes Miniſtres dont elle avoit été fidélement ſervie.

Les Hollandois commençoient enfin à connoître que la guerre étoit inſoutenable, ſi l'Angleterre ſe détachoit de la grande alliance. L'événement de Denin, la levée du ſiége de Landrecy, tous les projets du Prince Eugéne évanouïs, détruiſoient l'eſpérance dont il avoit entretenu leur oppoſition opiniâtre à la paix. Ils ouvrirent les yeux, & leurs Miniſtres s'humiliérent à des dé-

marches très-contraires à la fierté que le ſuccès des armes de la Ligue avoit inſpirée aux Etats-Généraux. Leurs Plénipotentiaires à Utrecht allérent trouver ceux de la Grande-Bretagne, & les priérent d'employer leurs bons offices pour renouer avec les Plénipotentiaires de France les conférences interrompues depuis longtems. La cauſe de l'interruption étoit la prétention formée par les Députés de Hollande, de ne recevoir que par écrit les réponſes des Plénipotentiaires de France. Les Hollandois ſe déſiſtérent de cette prétention, & les Miniſtres du Roi conſentirent à reprendre les conférences, pourvu que la harangue de la Reine d'Angleterre, faite à ſon Parlement, ſervît de plan au Traité de paix, moyennant les reſtrictions qu'ils répétérent, ſuivant les ordres que le Roi leur en avoit donnés.

Sa Majeſté vouloit en premier lieu, que Lille lui fût reſtitué comme équivalent de la démolition de Dunkerque.

Elle déclaroit que Tournay, Condé & Maubeuge, étoient les trois villes qu'elle exceptoit du nombre de celles que les Hollandois demandoient en 1709, ſous le nom & le prétexte de Barriére.

La reſtitution de toutes les Places priſes ſur la France, depuis la même année 1709, étoit une des conditions que le Roi leur impoſoit.

Les

Les intérêts de l'Electeur de Baviére n'étoient pas oubliés, & formoient un des points principaux de ces reſtrictions.

Les Miniſtres des Alliés, alors à La Haye, accoururent à Utrecht, dès qu'ils ſurent que ceux de Hollande avoient fait la démarche humiliante de recourir à l'interceſſion des Miniſtres d'Angleterre pour renouveller les conférences. Le Comte de Sinzendorff renouvella ſes exhortations & ſes promeſſes, pour ranimer le courage abbatu des Hollandois. Il aſſura que le Prince Eugéne marchoit au Maréchal de Villars, qu'il donneroit bataille, que la victoire qu'il étoit ſûr de remporter, changeroit en un inſtant la face des affaires; qu'il étoit de la ſageſſe, comme de l'intérêt de la République, de temporiſer; qu'elle ne risquoit rien en ſuſpendant les conférences; que le prétexte dont les Plénipotentiaires de Hollande devoient ſe ſervir pour les différer, quoiqu'ils euſſent ſollicité pour les rouvrir, étoit de dire & de prétendre que c'étoit aux François à demander qu'elles fuſſent renouées.

Sinzendorff perſuada. Il obtint des Plénipotentiaires de la République, qu'ils apporteroient de nouvelles difficultés à l'ouverture de ces conférences qu'ils avoient déſirées.

Elles furent donc retardées. Un incident qui ſera expliqué dans la ſuite, prolongea

ce retardement, & laiſſa dans l'inaction les Plénipotentiaires aſſemblés à Utrecht.

Le Vicomte de Bollinbroke étoit cependant arrivé à Paris vers la fin du mois d'Août. Torcy s'y rendit de Fontainebleau, & trouva chez la Marquiſe de Croiſſy ſa mére le Miniſtre d'Angleterre. Elle l'avoit invité à loger chez elle, pendant le ſéjour qu'il feroit en France. Ils ne perdirent point de tems à conférer ſur les points principaux de l'inſtruction que la Reine d'Angleterre avoit donnée à ſon Miniſtre; & ſuivant les ordres que Torcy avoit reçus du Roi, ils convinrent:

Que le Duc de Savoye & ſes deſcendans ſeroient appellés à la Monarchie d'Eſpagne, au défaut du Roi Philippe & de ſes descendans; que la ſubſtitution en ſeroit inſérée dans l'Acte que le Roi d'Eſpagne donneroit de ſa renonciation à ſes droits, & aux droits de ſes deſcendans à la Couronne de France.

Que la même ſubſtitution ſeroit pareillement inſérée dans les Actes que ſigneroient les Ducs de Berry & d'Orléans, contenant la renonciation à leurs droits ſur la ſucceſſion à la Monarchie d'Eſpagne.

Que la renonciation du Roi Catholique ſeroit enrégiſtrée dans les Parlemens du Royaume: il ſeroit ſpécifié dans le même Acte, que ce Prince conſentoit & demandoit que le Roi fît retirer des Archives du Par-

Parlement de Paris, les Lettres que Sa Majesté fit expédier au mois de Décembre 1700, pour conserver au Roi son petit-fils les droits de sa naissance, nonobstant son absence & sa demeure hors du Royaume, & que ces Lettres seroient annullées.

Les renonciations des Ducs de Berry & d'Orléans dévoient être admises réciproquement par les *Cortes*, ou Etats de Castille & d'Arragon, & ces formalités accomplies le plutôt qu'il seroit possible, ensorte que le Duc d'Hamilton, que la Reine avoit désigné son Ambassadeur en France, lui rendit compte au-plutôt de l'enrégistrement de la renonciation du Roi Catholique, & que le Comte d'Elexington, destiné pour Ambassadeur à la Cour de Madrid, fût pareillement témoin de l'admission que les Etats d'Espagne feroient des renonciations des Ducs de Berry & d'Orléans.

A l'égard de la cession de la Sicile, le Roi avoit jugé qu'en favorisant le Duc de Savoye, il falloit éviter de lui faire perdre l'avantage que la Reine d'Angleterre souhaitoit de lui procurer. Une déclaration prématurée pouvoit soulever, en faveur de la Maison d'Autriche, les Peuples de ce Royaume, naturellement inquiets & portés à la révolte.

On convint donc, suivant les intentions de Sa Majesté, que sitôt que le Ministre de la Reine d'Angleterre seroit arrivé à Madrid,

drid, le Roi d'Espagne signeroit un article secret contenant la promesse de céder la Sicile au Duc de Savoye, soit par le Traité de la paix générale avec toutes les Puissances actuellement en guerre, soit par un Traité particulier entre la France, l'Espagne, l'Angleterre & la Savoye; que le Roi Catholique s'engageroit par le même article à laisser au Duc de Savoye la possession du Royaume de Sicile après l'échange des ratifications, avec la clause qu'il ne pourroit jamais échanger ni aliéner cette Ile, pour quelque cause & sous quelque prétexte que ce pût être.

Il ne fut pas aussi aisé de convenir sur l'article de la Barriére, à laisser au Duc de Savoye. Le Vicomte de Bollinbroke déclaroit que la Reine sa Maîtresse ne demandoit pas l'agrandissement des domaines de ce Prince du côté de la France, mais seulement sa sûreté; que le Roi avoit promis celle de tous les Alliés de l'Angleterre en général, que Sa Majesté s'étoit donc engagée à l'accorder au Duc de Savoye.

On répondit à cet argument captieux, que c'étoit couvrir du nom & du prétexte de sûreté, ce qui étoit un véritable agrandissement, aux dépens comme au préjudice de la France; que le Roi faisoit beaucoup de consentir en considération de la Reine d'Angleterre, à laisser au Duc de Savoye

voye Exilles, Feneſtrelles, & la Vallée de Pragelas; que c'étoit auſſi tout ce que Sa Majeſté pourroit accorder aux inſtances de cette Princeſſe.

Le refus étoit juſte, & Bollinbroke étoit autoriſé à ſe relâcher de cette derniére demande. Comme il ne vouloit pas laiſſer pénétrer l'étendue de ſon pouvoir, il feignit de chercher des termes pour débarraſſer, dit-il, avec honneur la Reine ſa Maîtreſſe des inſtances du Duc de Savoye. Il dit enfin que comme elle ne pouvoit prendre ſur elle de décider au préjudice de ſon Allié, il falloit remettre cet article aux Plénipotentiaires aſſemblés à Utrecht.

La conteſtation fut d'autant plus vive ſur l'article du rétabliſſement, & du dédommagement de l'Electeur de Baviére, que ce Prince ayant appris l'arrivée prochaine du Vicomte de Bollinbroke, étoit venu à Paris pour veiller lui-même à ſes intérêts. Il eſpéroit que le Royaume de Sicile lui ſeroit cédé en dédommagement des pertes que la guerre lui avoit cauſées. L'intention du Roi étoit effectivement de lui procurer cette Couronne. Ce fut une triſte commiſſion que celle d'annoncer à l'Electeur que la paix devenoit impoſſible, ſi Sa Majeſté perſiſtoit à refuſer aux inſtances de la Reine d'Angleterre, de conſentir à la ceſſion que le Roi d'Eſpagne vouloit bien faire de cette Ile en faveur du Duc de Savoye. Il

y avoit encore lieu d'efpérer qu'il feroit plus aifé de procurer à l'Electeur le Royaume de Sardaigne; mais il obtint dans la fuite, par la paix conclue avec l'Empereur & l'Empire, des conditions plus convenables & plus heureufes pour lui, puifqu'il fut rétabli dans tous fes Etats & fes Dignités, ainfi que l'Electeur de Cologne fon frére.

La convention fur tous les articles agités étant faite & réglée entre les deux Sécretaires-d'Etat, de France & d'Angleterre, ils demeurérent d'accord de figner à Fontainebleau, après que Bollinbroke auroit été admis à l'audience du Roi, le Traité de fufpenfion d'armes par mer & par terre, pendant quatre mois, entre la France & la Grande-Bretagne.

Ils partirent enfemble de Paris pour fe rendre auprès du Roi, qui étoit informé déjà par une Lettre que Torcy eut l'honneur de lui écrire, que tout étoit réglé fuivant fes ordres. Sa Majefté voulut marquer la fatisfaction qu'elle avoit d'agir déformais de concert avec la Reine d'Angleterre, & d'établir avec cette Princeffe la bonne intelligence qui devoit rendre le repos à l'Europe. Pour traiter donc fon Miniftre avec distinction, le Roi lui fit préparer un appartement dans la partie du Château de Fontainebleau, qu'on nomme la Conciergerie, & dès le lendemain Sa Majefté lui donna dans fon cabinet une audience particuliére.

Le

Le Vicomte de Bollinbroke s'acquitta de la commiſſion, dont la Reine ſa Maîtreſſe l'avoir chargé, avec autant de grace que de nobleſſe, & de reſpect en même tems pour la perſonne du Roi. Il auroit acquis dès ce moment l'eſtime de Sa Majeſté, s'il ne l'avoit déjà méritée & obtenue par la conduite qu'il avoit tenue pendant le cours de la négociation.

Le Roi qui joignoit à ſes rares qualités celle de s'expliquer mieux que Prince du monde, lui répondit en termes choiſis, non recherchés mais perſuaſifs, & l'aſſura de ſon eſtime & de ſon affection pour la Reine de la Grande-Bretagne. Il témoigna la ſatisfaction qu'il avoit de voir la paix approcher de ſa concluſion par les ſoins de cette Princeſſe, comme il avoit fait de ſon côté tout ce qui dépendoit de ſon pouvoir pour la faciliter. Il dit qu'il eſpéroit, que tant d'oppoſitions formées à ſon rétabliſſement ſeroient vaines, & que Dieu ne permettroit pas que les ennemis du repos public euſſent encore longtems la liberté de donner des loix contraires au bonheur de tant de Nations. Sa Majeſté aſſura Bollinbroke, qu'elle tiendroit exactement tout ce qu'elle avoit promis, & que le ſuccès de ſes armes n'apporteroit aucun changement aux conditions dont elle s'étoit contentée.

L'audience finie, les deux Sécretaires-d'Etat relurent & examinérent le projet

qu'ils avoient dressé pour une suspension d'armes.

Le Traité mis au net fut signé le même jour. Cet Acte & ceux des renonciations sont imprimés en tant d'Ouvrages & de Recueils différens, qu'il feroit inutile de les rapporter dans ces Mémoires. La suspension d'armes étoit pour quatre mois, le terme en expiroit vers la fin de Décembre, & pour lors elle fut prolongée.

Le Vicomte de Bollinbroke ne plût pas moins aux Courtisans, qu'il avoit eu le bonheur de plaîre au Roi. La Cour de France ne lui fut point étrangére, comme lui-même ne parut pas étranger. On s'empressa de lui en faire les honneurs, & quoique l'exemple du Roi soit ordinairement le modéle de l'accueil que reçoit un Etranger, Bollinbroke ne dût pas moins celui qu'il reçut aux qualités de sa personne, qu'aux sentimens que le Roi fit paroître à son égard. Il partit peu de jours après plein de zéle & de courage pour achever heureusement l'ouvrage commencé, & conduit à un tel point, que peu de tems après le Cardinal de Polignac écrivoit d'Utrecht: „ Nous prenons „ la figure que les Hollandois avoient à „ Geertruydenberg, & ils prennent la nôtre. C'est une revanche complette. Le „ Comte de Sinzendorff sent bien vivement „ sa décadence".

En effet, vers le mois d'Octobre, les armées

mées du Roi ayant repris Douay, les Hollandois redoublérent leurs inſtances pour renouer les conférences d'Utrecht, interrompues par l'incident arrivé au mois de Septembre précédent, & qu'il eſt tems d'expliquer.

Quelques jours après le combat de Denin, le Comte de Rechteren, Député de la Province d'Overryſſel, prétendit que paſſant en carroſſe devant la porte de Ménager, les laquais de ce Plénipotentiaire avoient inſulté les ſiens par *des grimaces & des geſtes indécens*. Il envoya ſon Sécretaire porter ſes plaintes à leur Maître, & lui demander ſatisfaction d'une telle offenſe, ajoûtant qu'il ſeroit autrement obligé de ſe la faire lui-même.

Ménager répondit par écrit, que quoiqu'il ne fût queſtion que de querelle de laquais, il étoit très-éloigné d'approuver que les ſiens fiſſent quelqu'inſulte à d'autres domeſtiques, principalement à ceux de Rechteren; qu'il étoit prêt de lui remettre les laquais que ce Député avoit vu commettre ces indécences, ou même que ſes gens prouveroient en être les auteurs.

Rechteren étoit allé à La Haye, lorſque la réponſe fut portée chez lui & remiſe en ſon abſence à Moerman, un de ſes Collégues.

A ſon retour, il envoya ſon Sécretaire demander à Ménager ſatisfaction de l'offenſe dont

dont il s'étoit plaint. Ménager lui fit porter la même réponſe qu'il avoit déjà faite, & Rechteren avoua qu'il n'avoit vu ni les grimaces ni les geſtes indécens dont il ſe prétendoit offenſé ; mais il conviendroit, dit-il, qu'il eût la liberté d'envoyer dans la maiſon de Ménager, reconnoître ceux dont il croyoit avoir lieu de ſe plaindre.

Quelques jours après, Ménager & Rechteren ſe trouvérent avec d'autres Plénipotentiaires des Provinces-Unies à la promenade publique du Mail d'Utrecht. Après quelques civilités réciproques, Rechteren dit au Plénipotentiaire de France, qu'il attendoit toujours la ſatisfaction qu'il lui avoit demandée. Ménager s'en rapporta à la réponſe qu'il avoit déjà faite, & ajoûta que ſes laquais desavouoient tout ce que les autres leur imputoient.

Rechteren inſiſta ſur la perquiſition qu'il prétendoit faire dans la Maiſon de Ménager, & ſur le refus que fit ce dernier d'accorder une permiſſion qui rendroit les accuſateurs juges des accuſés, Rechteren repliqua, „le „ Maître & les valets ſe feront donc juſti„ ce. Je ſuis revêtu du caractére d'un Sou„ verain auſſi-bien que vous, & je ne ſuis „ pas homme à recevoir des inſultes". Après ce diſcours, il parla Hollandois à quelques domeſtiques qui le ſuivoient.

Quelques momens après, les laquais de Ménager arrivérent, ſe plaignant que ceux de

de Rechteren les avoient ſurpris par derriére, frappés ſur le viſage, & menacés de coups de couteau. Rechteren prenant la parole, dit tout haut: „Toutes les fois qu'ils le feront „ je les récompenſerai, & s'ils ne le fai- „ ſoient pas, je les chaſſerois".

Ses Collégues tâchérent d'excuſer un tel emportement, & ne le pouvant ils niérent les diſcours que Rechteren avoit tenus, quoique pluſieurs Députés des Provinces les euſſent entendus. Tous ſouhaitoient que cette malheureuſe affaire fût traitée de ſimple querelle de valets. Ils priérent les Plénipotentiaires de France de s'en remettre pour l'accommoder aux Plénipotentiaires d'Angleterre, ſans en écrire au Roi, ou s'en plaindre aux Etats-Généraux.

L'intervention des Plénipotentiaires d'Angleterre ne fut pas refuſée, mais ceux de France ſans rien promettre ſur le fond de l'affaire, perſiſtérent à demander une ſatisfaction, & rejettérent l'excuſe que les Collégues de Rechteren alléguoient en ſa faveur. Ils prétendoient le juſtifier ſur ce qu'il étoit ivre, lorsqu'il avoit parlé & agi avec tant de violence & de brutalité.

Il faut convenir qu'en toute autre conjoncture une querelle de valets n'auroit pas mérité l'attention ſérieuſe des Plénipotentiaires, encore moins celle du Roi, & qu'on auroit pu accorder à Rechteren la grace de le croire ivre, ainſi que le demandoient ſes Col-

Collégues ; mais alors il étoit néceſſaire, non ſeulement d'abaiſſer l'orgueil des Hollandois, mais encore de ſuſpendre les conférences d'Utrecht, jusqu'à ce que toutes choſes fuſſent entiérement concertées avec la Reine de la Grande-Bretagne. Le Roi voulut donc condeſcendre aux repréſentations de Ménager, & croire que Rechteren avoit cherché un prétexte de plainte & de querelle, flatté de l'eſpoir que l'éclat qu'il feroit, engageroit Sa Majeſté à rompre les conférences. C'étoit l'objet des vœux du Penſionnaire, de ſes partiſans, & des Miniſtres de la Maiſon d'Autriche. Rechteren étoit du nombre. Par reconnoiſſance, & par intérêt l'Empereur l'avoit fait Comte, & cette grace légére s'uniſſoit à l'intérêt plus ſolide, de conſerver à ſes fréres les emplois lucratifs qu'ils avoient dans l'armée ; la paix devant les en priver. Il ne ceſſoit donc d'en détourner la Province dont il étoit Député ; c'eſt ce que Ménager repréſentoit.

Sans approfondir la ſolidité de ces réflexions, il convenoit de retarder les conférences, & ce différend en étoit une raiſon plauſible, jusqu'à ce que le Roi eût obtenu une réparation convenable de l'offenſe faite à l'un de ſes Plénipotentiaires. Sa Majeſté donna ordre à tous trois, de dire aux Anglois, à qui ſeuls ils devoient répondre, que ſon intention étoit que les Etats-Généraux euſſent à déclarer, ſi Rechteren avoit

ſuivi

ſuivi leurs ordres en autoriſant la violence de ſes domeſtiques, & s'expliquant enſuite dans les termes dont il avoit uſé, ou s'il avoit ſeulement écouté ſa paſſion, excité par les Miniſtres de la Maiſon d'Autriche.

S'il avoit obéi à ſes Maîtres, il falloit en conclure que toute ſûreté pour les Plénipotentiaires de France étoit bannie de la Ville d'Utrecht

S'il n'avoit eu pour guide que ſon emportement & ſon intérêt particulier, les Etats-Géneraux devoient deſavouer hautement & publiquement l'indigne procédé d'un Miniſtre qui abuſoit de leur confiance.

Le Roi preſcrivit les conditions de deſaveu. La principale étoit de rappeller Rechteren, & de nommer à ſa place un autre Député.

Les Hollandois devenus plus dociles conſentirent à la reſtitution de Lille. Les Plénipotentiaires du Roi parurent peu touchés de cette condeſcendance forcée, & mortifiérent la République par leur ſilence. La réſolution qu'elle avoit priſe ſur cet article, donnoit lieu de croire qu'en inſiſtant fortement ſur la reſtitution de Tournay, on pourroit également l'obtenir. L'aſſiſtance de l'Angleterre étoit néceſſaire; mais loin de trouver du ſecours de la part de ſes Miniſtres, l'oppoſition qu'ils y apportérent égala celle des Etats-Généraux. La ſoumiſſion des Hollandois changeoit en leur faveur l'eſprit des

des Miniſtres de la Reine d'Angleterre ; Bollinbroke étant encore en France avoit dit, que ſi ces ennemis de la paix revenoient à la raiſon, s'ils imploroient la protection de la Reine d'Angleterre, ce changement de leur part feroit ceſſer l'animoſité de la Nation Angloiſe, ainſi que le déſir qu'elle témoignoit de ſe venger de leur opiniâtreté ; qu'alors il ſeroit très-difficile à la Reine de faire accepter toutes les conditions du plan que le Roi avoit envoyé ; que le ſeul moyen de les obtenir, étoit de preſſer la concluſion d'une paix particuliére, & de faire au-plutôt enrégiſtrer les renonciations, parce que la paix en dépendoit ; qu'immédiatement après l'accompliſſemènt de cette condition eſſentielle, la Reine de la Grande-Bretagne déclareroit à ſes Alliés, qu'elle ne pouvoit obtenir d'autre plan que celui que le Roi avoit propoſé ; que ce ſeroit donc à eux à décider s'ils l'accepteroient ; qu'ils auroient trois mois pour en délibérer ; mais ce terme paſſé, le Roi ne ſeroit plus tenu d'accorder les conditions propoſées.

L'événement vérifia ce que Bollinbroke avoit dit avant ſon départ. A peine ſavoit-on à Londres que le Comte de Stafford y revenoit apportant le conſentement des Hollandois à la paix, que leur docilité nouvelle changea la diſpoſition du Conſeil d'Angleterre. Le Roi inſiſtoit vivement ſur la reſtitution que Sa Majeſté demandoit de Tour-

Tournay, & de ſes dépendances; les Hollandois y réſiſtoient, & ſoutenoient que cette Place étoit abſolument néceſſaire à la ſûreté de leur Barriére. Quoique la Reine d'Angleterre eût appuyé leurs repréſentations, on avoit lieu d'eſpérer, qu'irritée de leur oppoſition à la paix, elle conſentiroit à la juſte prétention du Roi; mais elle ne put réſiſter aux inſtances preſſantes de ſes Miniſtres. Tous de concert écrivirent à Prior, alors en France chargé des affaires d'Angleterre, qu'ils attendoient de la généroſité du Roi, & du déſir qu'il témoignoit de rendre le repos à l'Europe; qu'il ne retarderoit pas le bonheur de tant de Peuples, en inſiſtant ſur la reſtitution d'une Place véritablement néceſſaire aux Hollandois, pour former la Barriére des Pays-Bas; que la Reine s'efforceroit envain de la faire rendre à la France; qu'envain auſſi cette Princeſſe compromettroit ſon autorité; qu'elle s'attireroit ſeulement des reproches de la Nation Angloiſe portée pour les Hollandois, perſuadée qu'ils ſe mettroient à la raiſon, & que leur demande équitable ne pouvoit être contredite que par des Miniſtres corrompus & vendus à la France.

En effet, le Public leur imputoit d'être cauſe des ſuccès des armes du Roi pendant la derniére Campagne. Les diſcours ordinaires étoient, qu'on devoit attribuer à leur conduite la journée de Denin, la ré-

duction de Douay, celle du Quesnoy, & de Bouchain ; que leur précipitation à prendre avec la France des engagemens prématurés, l'excitoit à demander des conditions qu'elle n'auroit jamais exigées, si l'Angleterre, se conduisant plus honorablement, eût traité de concert avec ses Alliés. Toutes les Lettres d'Angleterre portoient que le parti des Hollandois à Londres, y grossissoit tous les jours; que ceux qui étoient les plus animés contre eux pendant qu'ils s'opposoient à la paix, parloient en leur faveur depuis que le Traité ne dépendoit plus que d'une seule Place nécessaire à la sûreté de leur Barriére : ceux dont les bonnes intentions n'étoient pas douteuses, ne cessoient de représenter que le Roi donnoit à ses ennemis des armes contre la Reine & ses Ministres, en refusant d'avoir égard aux instances de cette Princesse sur Tournay. Que l'ouvrage de la paix conduit avec tant de peine, seroit incessamment renversé, au moment où il ne dépendoit que du Roi de le consommer heureusement.

Une derniére raison de finir, étoit l'état véritable de la santé de la Reine Anne, tel qu'il y avoit lieu de craindre une mort précipitée; & si ce malheur arrivoit, non seulement les Ministres d'Angleterre seroient sacrifiés à la vengeance de leurs ennemis, mais toute négociation de paix seroit absolument rompue.

Une raiſon infiniment plus preſſante que le Roi reſervoit peut-être en lui-même, qui cauſoit la douleur de ſes Miniſtres, mais dont il ne convenoit pas de s'expliquer, étoit le dépériſſement de ſa propre ſanté, qui joint à ſon âge avancé donnoit lieu de tout craindre, & de prévoir les malheurs d'une Minorité, ſi le moment en arrivoit pendant que le Royaume ſe trouveroit encore engagé dans une guerre ſanglante, dont il ne pouvoit plus ſoutenir le poids.

Ces différentes conſidérations décidérent du ſort de Tournay. Le Roi prit la réſolution d'abandonner la demande qu'il en avoit faite, & qu'il pouvoit ſoutenir encore, même avec quelque lueur d'eſpérance d'en obtenir enfin la reſtitution.

Sa Majeſté jugea cependant qu'elle pouvoit mettre quelques conditions à ce déſiſtement ſi déſiré de l'Angleterre & des Etats-Généraux. Elles furent en premier lieu, que la paix ſeroit le ſeul fruit de l'abandon de Tournay; que les Hollandois renonceroient à toute autre demande à faire de leur part, ſous prétexte d'augmentation de Barriére; qu'ils ſe contenteroient de joüir du Tarif de 1664, avec l'exception des quatre eſpéces déjà ſpécifiées.

Que l'Angleterre & les Etats-Généraux s'uniroient pour procurer à l'Electeur de Baviére, non ſeulement la Sardaigne; mais encore la Souveraineté des Provinces de

Luxembourg & Namur, dont il étoit déjà en possession, & de celles de Limbourg & du Comté de Hainaut, ou tout au moins la conservation de Luxembourg & de Namur.

Que les prétentions du Roi de Portugal & du Duc de Savoye ne feroient plus d'obstacles à la paix. Que celles de la Maison d'Autriche & de l'Empire, pour la Barriére du Rhin, ne seroient désormais appuyées ni de la part de l'Angleterre, ni de celle de la Hollande.

Prior instruit des intentions de Sa Majesté, partit pour aller à Londres en informer la Reine sa Maîtresse, & lui porter en même tems une Lettre de la main du Roi, dont le principal article regardoit les intérêts du Duc de Baviére.

Il s'acquitta de sa commission, & revint au mois de Décembre 1712, avec les réponses de la Reine d'Angleterre aux conditions proposées par le Roi, comme une espéce de dédommagement du consentement que Sa Majesté donnoit à se désister de la restitution de Tournay.

Il dit sur le premier article, que la Reine sa Maîtresse n'oublioit rien pour lever les difficultés de la négociation; que ses Plénipotentiaires à Utrecht avoient parlé aux Etats-Généraux avec toute la force nécessaire pour les obliger à signer incessamment la paix de concert avec cette Princesse;

ſe ; qu'elle vouloit la conclurre, quand même les Alliés refuſeroient d'y ſouſcrire.

Que jusqu'à-préſent elle n'avoit pas cru devoir entrer dans les intérêts de l'Electeur de Baviére, & favoriſer, au préjudice de ſes Alliés, un Prince qu'elle ne pouvoit regarder encore que comme ennemi; mais que depuis qu'elle avoit vu que le Roi s'intéreſſoit particuliérement aux avantages de l'Electeur, & que ce ſeroit faire plaiſir à Sa Majeſté que d'y contribuer, la Reine avoit ordonné à ſes Plénipotentiaires à Utrecht, d'établir comme condition de la paix, que la Sardaigne ſeroit cédée à l'Electeur de Baviére, pour le dédommager par l'acquiſition d'un Royaume & de la Dignité Royale, de la perte du haut Palatinat & du rang de premier Electeur, qu'il ſeroit impoſſible de lui reſtituer.

La Reine prétendoit ſe conformer à la propoſition que le Roi lui-même en avoit faite, & que le dédommagement étoit d'autant plus avantageux, que le haut Palatinat, & le premier rang dans le Collége Electoral reviendroient à l'Electeur ou bien à ſes descendans, après la mort de l'Electeur Palatin & du Prince Charles ſon frére, enſorte qu'il auroit acquis la Sardaigne & le titre de Roi, ſans préjudice pour lui ou pour ſa poſtérité.

Qu'en attendant qu'il fût mis en poſſeſſion de la Sardaigne, il garderoit ce qu'il poſſédoit

doit alors dans les Pays-Bas, mais avec garnifon Hollandoife; car il ne falloit pas fe figurer que les Hollandois cruffent leur Barriére affurée, s'il y avoit d'autres troupes que celles de la République dans les Places dont l'Electeur feroit le maître; & fi ce Prince fe défioit des intentions des Etats-Généraux, la Reine offroit d'en être garante. Que c'étoit tout ce qu'elle pouvoit faire en fa faveur, à la confidération du Roi; que jusqu'alors elle n'avoit promis que de laiffer agir les Plénipotentiaires de France pour les intérêts de l'Electeur, que déformais ceux de la Grande-Bretagne agiroient auffi, & traiteroient fon dédommagement comme condition effentielle, & néceffaire à la paix.

La Reine d'Angleterre obfervoit en même tems, que l'Electeur de Baviére devoit porter fes vues fur de nouvelles augmentations d'Etats & de Dignités, la fituation préfente de la Maifon d'Autriche donnant à ce Prince lieu de tout efpérer pour l'avenir.

Prior étoit chargé d'un nouveau Mémoire, préfenté à la Reine fa Maîtreffe par l'Envoyé de Savoye auprès d'elle. C'étoit encore un renouvellement d'inftances pour une augmentation de Barriére; mais Prior déclara que c'étoit un fimple office, dont la Reine n'avoit pu fe difpenfer, & dont elle n'attendoit nul effet.

Il ignoroit qu'elle eût donné aucun ordre à fes

à ses Plénipotentiaires sur les prétentions visionnaires du Roi de Portugal, & sur les demandes aussi mal fondées de l'Electeur de Brandebourg, sous prétexte d'une compensation pour Orange. Il ne croyoit pas que la Reine eût la moindre intention de favoriser cet Electeur, dont elle n'avoit pas sujet d'être contente.

L'intérêt particulier de l'Angleterre étoit celui du Commerce. Prior instruit des conditions qui pouvoient convenir à sa Nation, représenta qu'il étoit nécessaire de régler au-moins les articles généraux d'un Traité de commerce avant la conclusion de la paix; qu'à l'égard des difficultés particuliéres; on pourroit en remettre la discussion à des Commissaires après la signature des Traités.

Il étoit pareillement autorisé à traiter sur les limites de l'Amérique Septentrionale, & s'il plaîsoit au Roi ces deux articles pouvoient être réglés en peu de tems.

Les discussions sur la Pêche de Terre-Neuve, sur l'Ile du Cap-Breton, pourroient être également terminées, soit avec Prior, soit entre les Plénipotentiaires de France & d'Angleterre à Utrecht, soit avec le Duc de Schrosbury, que la Reine avoit nommé son Ambassadeur en France, pour remplacer le Duc d'Hamilton, péri misérablement dans un combat singulier contre le Lord Mohon.

On a attribué la cauſe de ce duël à l'animoſité réciproque, qu'un procès entr'eux avoit excitée ; mais l'opinion commune étoit, que les Wigs, & principalement le Duc de Marlborough, étoient les auteurs ſecrets de la querelle & du combat. Le Duc d'Hamilton tomba ſur ſon ennemi après lui avoir porté un coup mortel. Un Officier Irlandois, nommé Makarteney, ſecond de Mohon, voyant Hamilton tombé lui perça le cœur d'un coup d'épée. Peu de jours après, Marlborough partit de Londres pour aller s'embarquer à Douvres & paſſer à Oſtende.

Ce fut donc après la mort du Duc d'Hamilton, & pendant que Prior étoit encore à la Cour d'Angleterre, que la Reine choiſit & nomma le Duc de Schrosbury pour l'envoyer en France, en qualité de ſon Ambasſadeur extraordinaire. Il étoit au fait de tout ce qui s'étoit paſſé de plus intime & de plus ſecret dans la négociation entre la France & l'Angleterre, depuis ſon commencement jusqu'au point de perfection dont elle approchoit alors. On pouvoit s'aſſurer que loin d'en prolonger la conſommation, il la presſeroit autant qu'il ſeroit en ſon pouvoir. Le caractére de ſon eſprit & de ſon expérience dans les affaires, donnoient un juſte lieu de croire qu'il réuſſiroit. Un peu trop de timidité étoit le ſeul défaut qu'on lui reprochoit. Il auroit été à ſouhaiter qu'il eût eu meil-

meilleure opinion de lui-même, & telle que ceux qui le connoissoient avoient & devoient avoir de son mérite & de ses talens.

Avant son arrivée à Paris, le Duc d'Aumont, que le Roi avoit honoré du Caractére de son Ambassadeur & du Collier de ses Ordres, étoit parti pour l'Angleterre.

L'un & l'autre Ambassadeur pouvoit se promettre un heureux succès de son Ambassade. La commission principale du Duc de Schrosbury, consistoit à voir enrégistrer les renonciations réciproques du Roi d'Espagne à la succession de France & des Ducs de Berry & d'Orléans à celle d'Espagne. Schrosbury devoit être témoin de l'accomplissement de cette condition essentielle à la paix.

Il restoit peu à négocier en Angleterre, depuis que le Roi s'étoit désisté de la restitution de Tournay. Pendant que Sa Majesté insistoit pour l'obtenir, on murmuroit en France de sa fermeté, & bien des gens, persuadés de leurs propres lumiéres, traitoient d'opiniâtreté insensée la constance à demander une Place que certainement la France n'obtiendroit jamais par la négociation. Quelle comparaison, disoient-ils, entre Tournay & la paix! & ne vaut-il pas mieux abandonner une ville, que de manquer à conclure cette paix si nécessaire au salut du Royaume? Après l'abandon de Tournay, ces mêmes Politiques murmuroient enco-

re plus, & traitérent de foibleſſe de laiſſer aux ennemis une Place ſi néceſſaire à la ſûreté de la frontiére. Les affaires d'un Etat ſeroient mal gouvernées, ſi le Souverain, trop ſenſible aux diſcours du Public, les écoutoit comme la régle de ſa conduite. Il doit ſouvent ſe boucher les oreilles, s'il veut éviter les écueils d'une navigation dangereuſe. Le but où il s'eſt propoſé de parvenir, eſt l'objet qu'il doit toujours avoir en vue, ſans s'écarter de ſa route, ni ſe laiſſer endormir par le chant des Sirénes, ou déférer au murmure des Matelots.

Si le Roi, plein de ſageſſe, eût écouté quelques avis ſecrets, qu'on lui donna ſous prétexte de zéle, lorsque le Vicomte de Bollinbroke vint à ſa Cour, il auroit regardé comme eſpion le Miniſtre qui contribua le plus au rétabliſſement du repos de l'Europe, & le plus touché de la réception favorable, dont Sa Majeſté l'avoit honoré. Il témoigna ſa reconnoiſſance, & ſervit en même tems utilement la Reine ſa Maîtreſſe, & ſa patrie dans le reſte de la négociation.

Les principales difficultés en étant applanies, & le Duc de Schrosbury ayant aſſiſté à l'enrégiſtrement des renonciations, l'honneur de conclure & de ſigner les Traités de paix fut laiſſé au Maréchal d'Huxelles & à Ménager, ſeuls Plénipotentiaires du Roi, de-

depuis que l'Abbé de Polignac, créé Cardinal, étoit retourné en France au mois de Février 1713. ſa nouvelle Dignité, dont la déclaration avoit été ſuſpendue quelque tems, ne lui permettant plus de garder la place de ſecond Plénipotentiaire. Il avoit auparavant aſſiſté à la ſatisfaction que les Hollandois firent aux Plénipotentiaires du Roi, telle que Sa Majeſté l'avoit demandée, du ridicule procédé de Rechteren à l'égard de Ménager. Trois de ces Députés dînérent chez le Maréchal d'Huxelles, & dirent aux Plénipotentiaires de France, en préſence d'une compagnie nombreuſe, qu'ils les aſſuroient au nom des Etats-Généraux, que Rechteren n'avoit jamais reçu de ſes Maîtres aucun ordre qui pût autoriſer la conduite qu'il avoit tenue; que les mêmes Etats la desapprouvoient, & feroient très-fâchés que Sa Majeſté pût croire qu'ils euſſent eu intention de manquer au reſpect qui lui étoit dû; que la commiſſion de Rechteren ceſſeroit, & que ſuivant la conſtitution du Gouvernement, Leurs Hautes-Puiſſances écriroient aux Etats de la Province d'Overyſſel de nommer un autre Plénipotentiaire.

Après avoir expoſé comment la négociation faite avec l'Angleterre prépara & aſſura les voyes à la paix générale, il feroit inutile de continuer le récit de ce qui ſe paſſa aux conférences d'Utrecht jusqu'au 11 d'Avril de la même année 1713.

1713. Les Traités furent alors ſignés entre la France, l'Angleterre, & les Etats-Généraux des Provinces-Unies, le Portugal, le Duc de Savoye, & l'Electeur de Brandebourg, aux conditions que le Roi avoit réglées, comme on le peut voir dans les exemplaires imprimés de ces Traités. Il dépendoit du Roi d'Eſpagne de conclure en même tems la paix avec ces différentes Puiſſances. Toutes conſentoient à le reconnoître Monarque légitime de l'Eſpagne & des Indes. Mais l'ambition de la Princeſſe des Urſins ſuſpendit jusqu'à l'année ſuivante la fin d'un ouvrage ſi important. Elle vouloit être Souveraine. L'Angleterre ni les Etats-Généraux ne s'y oppoſoient plus, & les Plénipotentiaires d'Eſpagne voulant lui plaîre, inſiſtoient ſur une condition que le Roi leur Maître traitoit de condition eſſentielle.

Il fallut enfin l'abandonner, la réſiſtance de l'Empereur ne laiſſant aucune eſpérance d'obtenir qu'il conſentît jamais au moindre démembrement de quelque partie que ce fût des Pays-Bas.

Enfin le Roi perſuada au Roi ſon petit-fils, d'avoir plus d'égard au repos de ſes Peuples qu'à l'entêtement d'une femme; qu'il pouvoit lui accorder d'autres graces, mais qu'il ne devoit pas au préjudice de tant de Sujets fidéles, ſuſpendre pour elle la concluſion des Traités. Ils ne furent ſignés à Utrecht que l'année 1714, & il ne reſta plus d'en-

d'ennemis à l'Eſpagne que l'Empereur & l'Empire.

Si l'on compare la paix d'Utrecht avec les préliminaires propoſés par le Penſionnaire Heinſius en 1709, ſuivis des demandes encore plus dures, que les Députés des Etats-Généraux firent dans les conférences tenues à Geertruydenberg en 1710; ſi le ſouvenir n'eſt pas effacé de l'état où ſe trouvoit le Royaume dans les années 1708, 1709 & 1710; & ſi l'on ſe rappelle les fatales Batailles d'Hochſtet en 1704, de Ramilly & de Turin en 1706, la Journée d'Oudenarde en 1708, celle de Malplaquet en 1709, tant de disgraces ſuivies de la perte de Places importantes, ces malheureuſes époques ne prouveront que trop le peu que cette paix couta à la France en comparaiſon de ce qu'elle avoit perdu, & de l'état du Royaume; peut-être même pourroit-on dire les avantages ineſpérés qu'elle retira de l'opiniâtreté de ſes ennemis à lui impoſer des conditions injuſtes dont l'exécution étoit impoſſible. Le Roi céda véritablement des Villes conſidérables & bien fortifiées: Tournay, Ypres, Menin, Furnes & leurs dépendances; mais deux de ces Places n'étoient plus en ſon pouvoir, les ennemis en étoient maîtres, & dans le tems de leur proſpérité les Hollandois prétendoient les obtenir par la paix pour leur ſervir de Barriére; & n'étant pas encore ſatisfaits, ils demandoient d'autres

tres Places dans les Pays-Bas, comme ils en demandoient en Eſpagne pour ôtages, diſoient-ils, de la parole que le Roi leur donneroit; & ils exigeoient qu'il fît la guerre ſeul & à ſes dépens au Roi ſon petit-fils, & qu'il le forçât, dans l'eſpace de deux mois, à renoncer à la Monarchie d'Eſpagne & des Indes; ſe reſervant de-plus les demandes ultérieures qu'ils feroient, lorsque toutes ces conditions auroient été accomplies. A l'exemple des Hollandois, chacun de leurs Alliés demandoient ſous prétexte de Barriére quelque démembrement de la France.

La paix d'Utrecht rendit au Roi Lille & ſes dépendances, Aires, Béthune & Saint-Venant. Il ſeroit à ſouhaiter qu'elle n'eût pas couté la démolition des fortifications de Dunkerque; mais ſans cette triſte condition il étoit impoſſible de détacher l'Angleterre de ſes Alliés, & la paix ne ſe pouvoit faire ſi le Roi ne trouvoit moyen de rompre les liaiſons de cette Couronne avec tant d'ennemis de la France.

Le Duc de Savoye favoriſé particuliérement de la Grande-Bretagne, obtint en conſidération des inſtances de cette Princeſſe de conſerver les Forts d'Exilles & de Fenestrelles, dont il s'étoit emparé, & la Vallée de Pragelas.

Mais la Monarchie d'Eſpagne, l'objet & le prix d'une guerre ſanglante pendant douze ans, fut conſervée dans la Maiſon Roya-

le,

le, & le droit des defcendans de Saint Louis, reconnu de tant de Puiffances & de Nations conjurées, pour forcer le Roi Philippe à defcendre du Trône où Dieu l'avoit placé.

L'Empereur prolongea la guerre jusqu'à l'année 1714, mais hors d'état de la foutenir, il figna, & l'Empire après lui, les conditions de paix que le Roi dicta, plus conformes à fa modération qu'à l'état triomphant de fes affaires.

„ Nous louons l'Antiquité, dit un ancien „ Auteur, nous en recherchons les faits „ & leurs circonftances, peu curieux de „ favoir ce qui s'eft paffé de nos jours".

Que ceux qui s'en inftruiront par la lecture de ces Mémoires, difent avec le Légiflateur du Peuple de Dieu. „ Reconnois„ fons aujourd'hui ce que nos enfans, peut„ être nous-mêmes, nous n'avons point as„ fez reconnus, les châtimens du Seigneur „ notre Dieu, fes merveilles, fa main tou„ te-puiffante, fon bras étendu, fes fignes, „ fes œuvres prodigieufes".

Fin de ces Mémoires.